

**YVELINES ENVIRONNEMENT**

**Association loi 1901 reconnue d'utilité publique**



# **Assemblée Générale**

## **Rapport moral pour l'année 2014**

# Sommaire

## **1 Avant-propos** **p.4**

- |            |   |     |
|------------|---|-----|
| <b>1-1</b> | Le Grand Paris  | p.4 |
| <b>1-2</b> | Qu'est-ce que le CDT (Contrat de Développement Territorial) ? | p.5 |

## **2 Réalisations pendant l'année 2014** **p.9**

- |            |  |      |
|------------|--|------|
| <b>2-1</b> | Cycle d'Education à l'Environnement  | p.9  |
| <b>2-2</b> | Exposition : 25ème anniversaire du cycle d'éducation à l'environnement               | p.9  |
| <b>2-3</b> | Journées de formation dans le cadre du cycle d'éducation à l'environnement 2014-2015 | p.10 |
| <b>2-4</b> | Brèves   | p.11 |
| <b>2-5</b> | Commissions et réunions  | p.11 |
| <b>2-6</b> | Enquêtes publiques   | p.11 |

## **3 Dossiers et Commissions suivis par Yvelines Environnement pendant l'année 2014** **p.12**

### **3/A – les Dossiers**

- |             |  |              |
|-------------|--|--------------|
| <b>3-1</b>  | La Plaine de Versailles  | p.12         |
| <b>3-2</b>  | Le Domaine National de Versailles menacé<br>Quels projets pour Versailles ?        | p.12<br>p.14 |
| <b>3-3</b>  | L'OIN de Saclay – l'EPPS   | p.15         |
| <b>3-4</b>  | L'OIN Seine Aval   | p.18         |
| <b>3-5</b>  | Conseil Départemental Environnement Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST) | p.20         |
| <b>3-6</b>  | Conseil Départemental de la Chasse et de la Faune Sauvage (CDCFS)                  | p.20         |
| <b>3-7</b>  | Le Schéma de Services Portuaires d'Ile-de-France – Port Seine Métropole ouest      | p.21         |
| <b>3-8</b>  | Les conséquences du Schéma Régional Eolien dans les Yvelines                       | p.23         |
| <b>3-9</b>  | Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique   | p.25         |
| <b>3-10</b> | Le Plan de Prévention et de Gestion des Déchets de Chantiers (PREDEC)              | p.25         |
| <b>3-11</b> | Les rivières d'Ile-de-France – Agence de l'eau Seine Normandie                     | p.26         |

### **3/B – les Commissions et Comités départementaux**

- |             |  |      |
|-------------|--|------|
| <b>3-12</b> | Commission Consultative de l'Environnement de l'Aérodrome de Chavenay  | p.29 |
| <b>3-13</b> | Commission Consultative de l'Environnement de l'Aérodrome des Mureaux  | p.29 |
| <b>3-14</b> | Commission Consultative de l'Environnement de l'Aérodrome de Saint-Cyr-l'Ecole   | p.30 |
| <b>3-15</b> | Commission Consultative de l'Environnement de la Base aérienne 107 de Villacoublay   | p.33 |
| <b>3-16</b> | Commission départementale d'implantation des Antennes relais de radiotéléphonie mobile   | p.34 |
| <b>3-17</b> | Commission Locale d'Information (CLI) des Installations nucléaires du plateau de Saclay  | p.34 |
| <b>3-18</b> | Commission de Suivi du Site Seine Aval (CSSSA) - SIAAP<br>Commission Locale d'Information et de Concertation (CLIC)  | p.37 |
| <b>3-19</b> | Commission Locale de l'Eau (C.L.E.) de la Mauldre - CO.BA.H.MA   | p.39 |
| <b>3-20</b> | Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) – Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Vallée du Ru de Marivel (SIAVRM)   | p.40 |
| <b>3-21</b> | Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) – Syndicat Mixte d'Assainissement de la Région Ouest de Versailles (SMAROV)  | p.42 |
| <b>3-22</b> | Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) – Syndicat Mixte pour la Gestion des Eaux de Versailles et de Saint Cloud (SMGSEVESC)  | p.45 |
| <b>3-23</b> | Commission de Suivi de Site pour l'usine d'incinération «CRISTAL» à Carrières-sur-Seine<br>Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) du SITRU  | p.50 |
| <b>3-24</b> | Commission de Suivi de Site (ancienne CLIS) pour le centre de traitement et de valorisation des déchets « AZALYS » à Carrières-sous-Poissy<br>Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) du SIDRU | p.52 |
| <b>3-25</b> | Commission de Suivi de Site d'enfouissement technique de Guitrancourt  | p.55 |
| <b>3-26</b> | Commission Départementale chargée d'établir la liste d'aptitudes aux fonctions de commissaire enquêteur  | p.55 |

<b>3-27</b>	Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture (CDOA)	p.55
<b>3-28</b>	Commission Départementale d'Aménagement Foncier (CDAF)	p.55
<b>3-29</b>	Commission de Suivi de Site de SITA Ile-de-France à Brueil en Vexin	p.56
<b>3-30</b>	Commission Départementale de la Consommation des Espaces Agricoles (CDCEA)	p.57
<b>3-31</b>	Commission Départementale des Risques Naturels Majeurs (CDRNM)	p.57
<b>3-32</b>	Commission des Sites	p.57
<b>3-33</b>	Comité Consultatif scientifique et des usagers de la Forêt de Rambouillet	p.57
<b>3-34</b>	Comité Départemental de suivi des épandages de boues	p.57
<b>3-35</b>	Comité Consultatif de la Réserve Nationale de l'Etang de Saint-Quentin-en-Yvelines	p.57
<b>3-36</b>	Comité Local d'Information et de Concertation (CLIC) du site STORENGY – Gaz naturel	p.58
<b>3-37</b>	Comité Local d'Information et de Concertation (CLIC) de la Société TRAPIL à Coignières	p.58
<b>3-38</b>	Comité technique départemental de la SAFER	p.59
<b>3-39</b>	Comité de gestion patrimoniale de la forêt domaniale de Versailles	p.59
<b>3-40</b>	Comité de gestion patrimoniale de la forêt domaniale de Marly	p.59
<b>3-41</b>	Commission Consultative des Services Publics Locaux de la CAMY	p.59
<b>3-42</b>	Commission de Suivi de Site de la Société ITON SEINE à Bonnières sur Seine	p.60

#### **4 Projets d'Yvelines Environnement pour 2015** **p.61**

<b>4-1</b>	Le Cycle d'Education à l'Environnement	p.61
<b>4-2</b>	Les « Petits Déjeuners »	p.61

#### **5 Résolutions et conclusions** **p.62**

<b>5-1</b>	Résolutions	p.62
<b>5-2</b>	Conclusions	p.64

#### **6 Activités des associations adhérentes d'Yvelines Environnement en 2014** **p.65**

<b>6-1</b>	ADERIS	p.66
<b>6-2</b>	Amis de la Forêt de Saint Germain et de Marly	p.66
<b>6-3</b>	Association bucoise pour la Protection et l'Amélioration du Cadre de vie, de l'Habitat et de l'environnement (APACH)	p.66
<b>6-4</b>	Association de la Haute Vallée de l'Orge (AHVO)	p.68
<b>6-5</b>	Association des Amis de la Vallée du Rhodon et des Environs (AAVRE)	p.68
<b>6-6</b>	Association des Naturalistes des Yvelines (ANY)	p.71
<b>6-7</b>	Association La Saint-Lambert	p.72
<b>6-8</b>	Association pour la Protection de l'Environnement de Plaine de Versailles (APEPV)	p.73
<b>6-9</b>	Association pour la Protection de l'Environnement et du Site de Chevreuse (APESC)	p.74
<b>6-10</b>	Association pour la Protection de Prunay en Yvelines (APPY)	p.77
<b>6-11</b>	Association pour la Protection du Patrimoine et de l'Environnement à Jouars-Pontchartrain (APPEJP)	p.78
<b>6-12</b>	Collectif d'Associations pour la Défense de l'Environnement dans la Boucle de Montesson (CADEB)	p.80
<b>6-13</b>	DELTA Commune des Essarts le Roi	p.80
<b>6-14</b>	Maisons Paysannes de France - Délégation des Yvelines	p.81
<b>6-15</b>	Maurepas d'Hier et d'Aujourd'hui	p.81
<b>6-16</b>	Patrimoine et Avenir de Rambouillet et sa Région (PARR)	p.83
<b>6-17</b>	Réaliser l'Accord Cité Nature Espace (RACINE)	p.83
<b>6-18</b>	Sauvegarde et Animations de VERSAILLES et Environs (SAVE)	p.84
<b>6-19</b>	Société Historique et Archéologique de Rambouillet et de l'Yveline (SHARY)	p.86
<b>6-20</b>	Syndicat d'Initiative et de Défense du site du Vésinet	p.87
<b>6-21</b>	Syndicat pour la Défense des Intérêts de Porchefontaine (SDIP)	p.88

# Avant-propos

Conformément à la législation, nous avons l'honneur de vous présenter le rapport moral de notre Association Yvelines Environnement pour l'année 2014 approuvé par notre Conseil d'Administration en date du 21 mai 2015.

L'année 2014 a été marquée par la poursuite des développements de projets importants qui marqueront durablement l'environnement du département des Yvelines et de la région Ile-de-France.

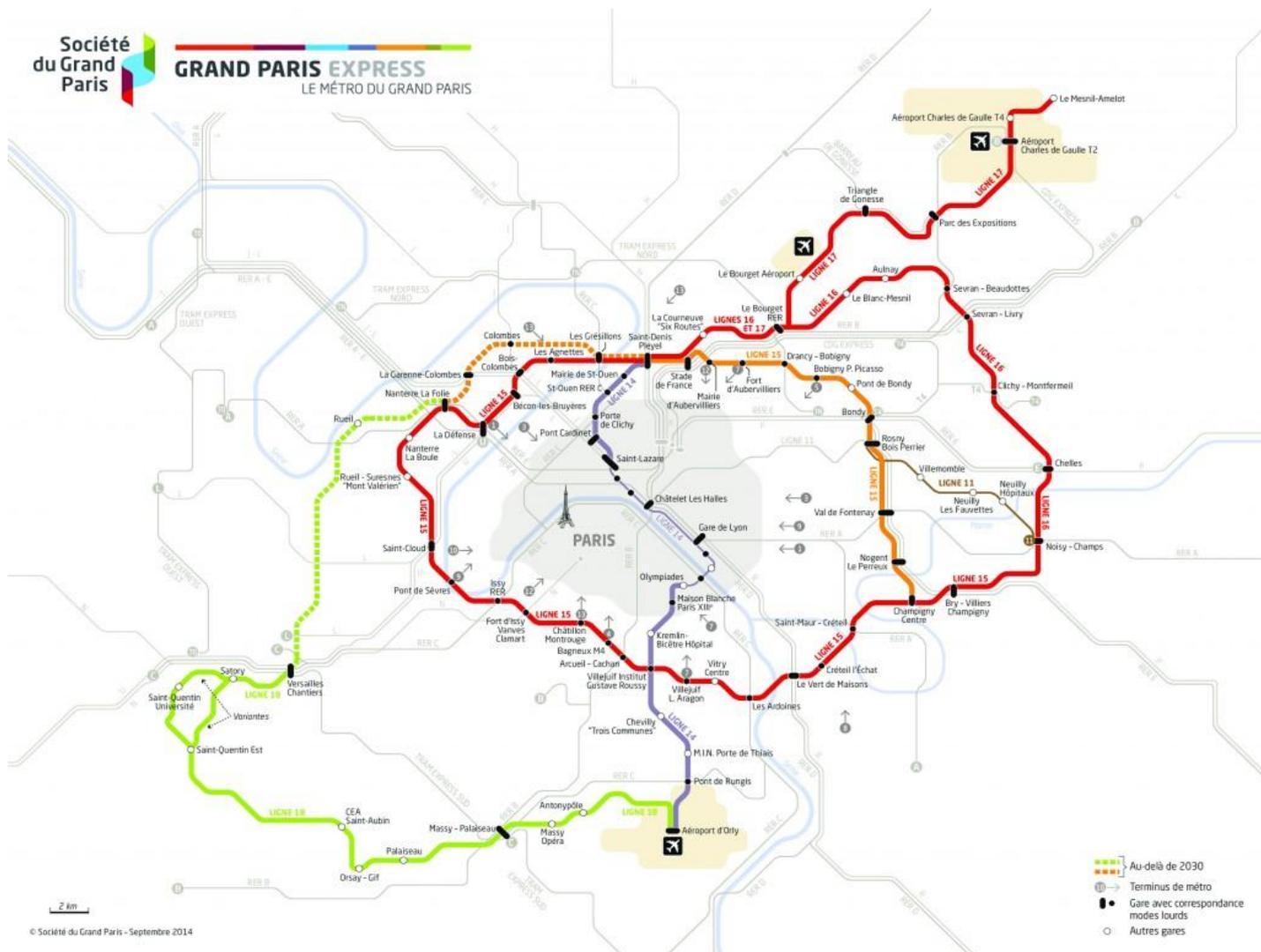
Yvelines Environnement a participé à l'ensemble des enquêtes publiques concernant lesdits projets et a vu parfois ses suggestions reprises par le Commissaire enquêteur (ex. : Eolien).

NB : Conformément à ses statuts, Yvelines Environnement tient à réaffirmer son indépendance vis-à-vis de tout Parti Politique, et autres groupes professionnels ou confessionnels.

## 1-1 Le Grand Paris

### Quelques dates

3 juin 2010	<i>La loi relative au Grand Paris est promulguée</i>
24 juin 2011	<i>Le décret relatif aux contrats de développement territorial (CDT), outil essentiel pour les différents pôles du Grand Paris, est publié.</i>
26 août 2011	<i>Le décret approuvant le schéma d'ensemble du réseau de transport public du Grand Paris est publié.</i>
16 janvier 2012	<i>Signature du 1<sup>er</sup> accord cadre relatif à un contrat de développement territorial, avec la communauté d'agglomération de Plaine Commune et la Ville de Saint Ouen.</i>
	<i>11 autres accords cadre ont été signés pendant le 1<sup>er</sup> semestre 2012.</i>
15 mai 2012	<i>Discours de M. François Hollande, Président de la République, à l'Hôtel de Ville de Paris, au cours duquel, il « s'engage à créer les conditions nécessaires à l'émergence d'une métropole parisienne capable d'affronter, à l'échelle pertinente, tous les défis qui se présentent à elle ».</i>
26 juin 2012	<i>Discours « Une Grand Paris pour les habitants » de Cécile Duflot, Ministre en charge du Grand Paris à la Maison de l'Architecture de Paris. Elle réaffirme « sa volonté de répondre à l'urgence quotidienne des Franciliens, en termes de transports, d'emplois, de logement et d'aménagement du territoire, tout en préparant la métropole du XXI<sup>e</sup> siècle. »</i>
5 septembre 2012	<i>Présentation, par le préfet de région, des 26 projets retenus dans le cadre de l'appel à projets « Émergence et développement des pôles économiques du Grand Paris ».</i>
11 septembre 2012	<i>Lancement par la SGP de la concertation des habitants sur la Ligne Rouge Sud, Pont-de-Sèvres-Noisy-champs du GRAND PARIS EXPRESS. 21 réunions publiques sont organisées dans les communes concernées du 13 septembre au 15 novembre.</i>
18 janvier 2013	<i>La loi relative à la mobilisation du foncier public en faveur du logement et au renforcement des obligations de production de logement social est promulguée.</i>
6 mars 2013	<i>Discours du Premier ministre relatif au Nouveau Grand Paris à l'Université de Marne-la-Vallée.</i>
Du 28 octobre 2013 au 27 février 2014	<i><u>Signatures de 9 contrats de développement territorial (CDT)</u></i>
27 janvier 2014	<i>La loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPAM) est promulguée</i>
19 mai 2014	<i>Parution du décret relatif à la mission de préfiguration de la Métropole du Grand Paris.</i>
9 juillet 2014	<i>Communication du Premier Ministre sur le Grand Paris en conseil des ministres</i>
13 octobre 2014	<i>Conseil interministériel sur le Grand Paris</i>



## 1-2 Qu'est-ce que le CDT (Contrat de Développement Territorial) ?

Dans la continuité de la loi relative au nouveau réseau de transports du Grand Paris, les contrats de développement territorial appliquent une politique d'aménagement de l'espace pensée à l'échelle de la région, sur des territoires ciblés pour leur potentiel de développement urbain.

### Qu'est-ce qu'un contrat de développement territorial (CDT) ?

Les contrats de développement territorial sont des projets de territoire élaborés par les collectivités locales et l'État. Ils mettent en place une démarche contractuelle pour la conception de projets de développement des territoires stratégiques du Grand Paris, en particulier ceux desservis par les nouvelles lignes de métro du Grand Paris Express. Leur contenu et leurs modalités sont précisés par le décret du 24 juin 2011, pris en application de l'article 21 de la loi relative au Grand Paris.

Le CDT constitue un outil de planification et de programmation permettant d'atteindre localement les objectifs de mise en œuvre du Grand Paris en matière de logement, de transports, de déplacements, de lutte contre l'exclusion sociale, de développement économique, sportif et culturel, de protection des espaces agricoles et forestiers et des paysages.

En matière de logement, la loi relative au Grand Paris a inscrit l'objectif de construire 70 000 nouveaux logements par an. Le CDT est l'outil de territorialisation de cette ambition.

Il prend généralement effet pour une durée de 15 ans.

Les contrats sont établis entre l'État et les communes ou leurs groupements (EPCI). La région et les départements territorialement concernés peuvent également, à leur demande, être signataires des CDT. Ils concernent les territoires d'au moins deux communes, d'un seul tenant et sans enclave.

## L'enquête publique

Pour chaque CDT, une enquête publique est organisée sur le territoire des communes et des établissements publics de coopération intercommunale représentés dans le comité de pilotage. L'enquête permet aux citoyens des territoires concernés de donner leur avis et ainsi d'influencer la réalisation du projet. Cette participation du public est la garantie d'une politique adaptée, utile aux besoins des citoyens.

Une fois l'enquête réalisée, l'autorité chargée de l'organisation de l'enquête transmet sans délai une copie du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur aux collectivités et établissements publics de coopération intercommunale représentés au comité de pilotage.

### Les CDT qui concernent les Yvelines

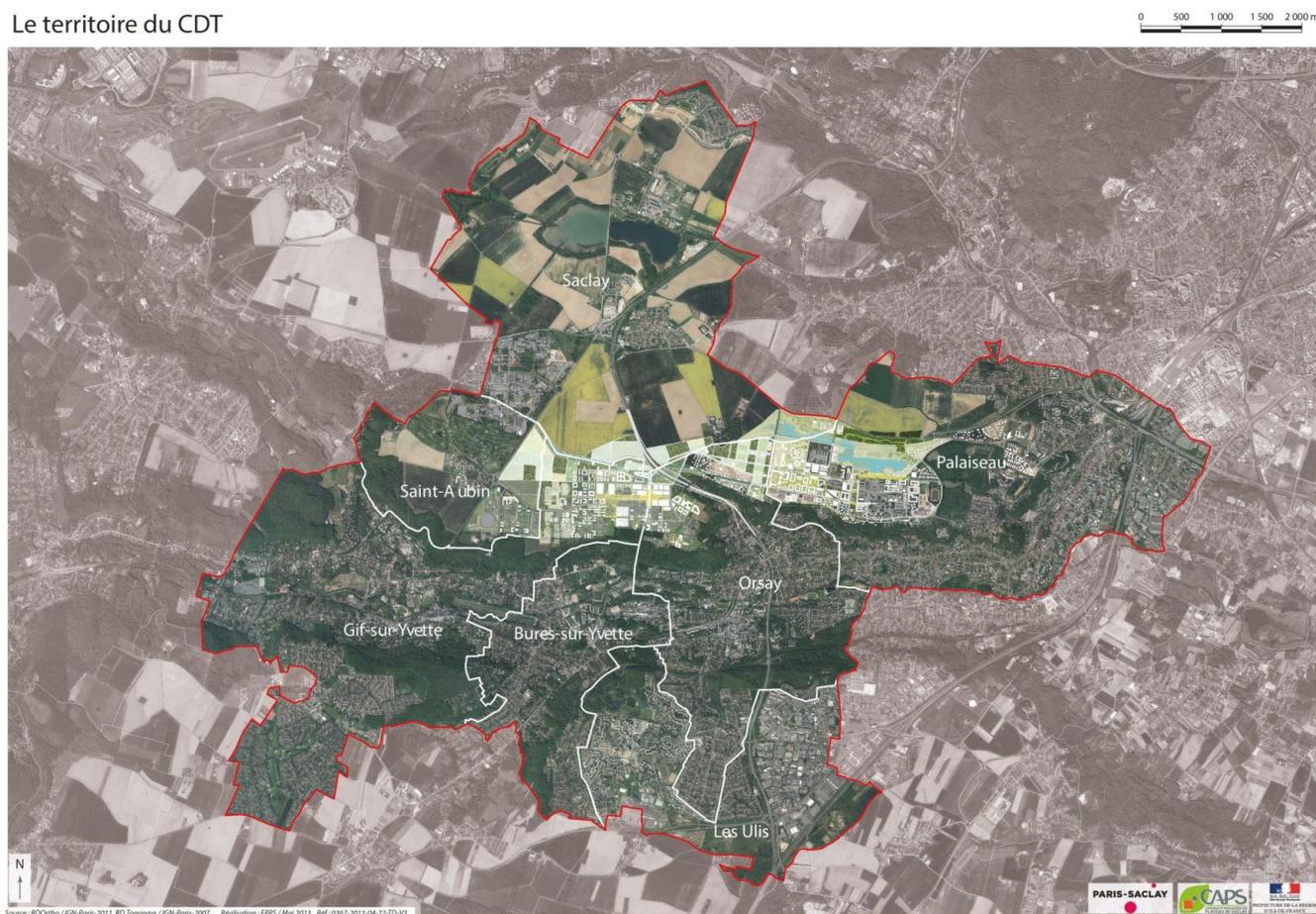
#### 1) CDT Paris Saclay-Territoire Sud

Enquête publique du 17 novembre 2014 au 20 décembre 2014, prolongée jusqu'au 15 janvier 2015.

Voir dossier sur :

[www.essonne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Amenagement-et-urbanisme/Amenagement/CDT-PARIS-SACLAY-TERRITOIRE-SUD](http://www.essonne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Amenagement-et-urbanisme/Amenagement/CDT-PARIS-SACLAY-TERRITOIRE-SUD)

Le territoire du CDT



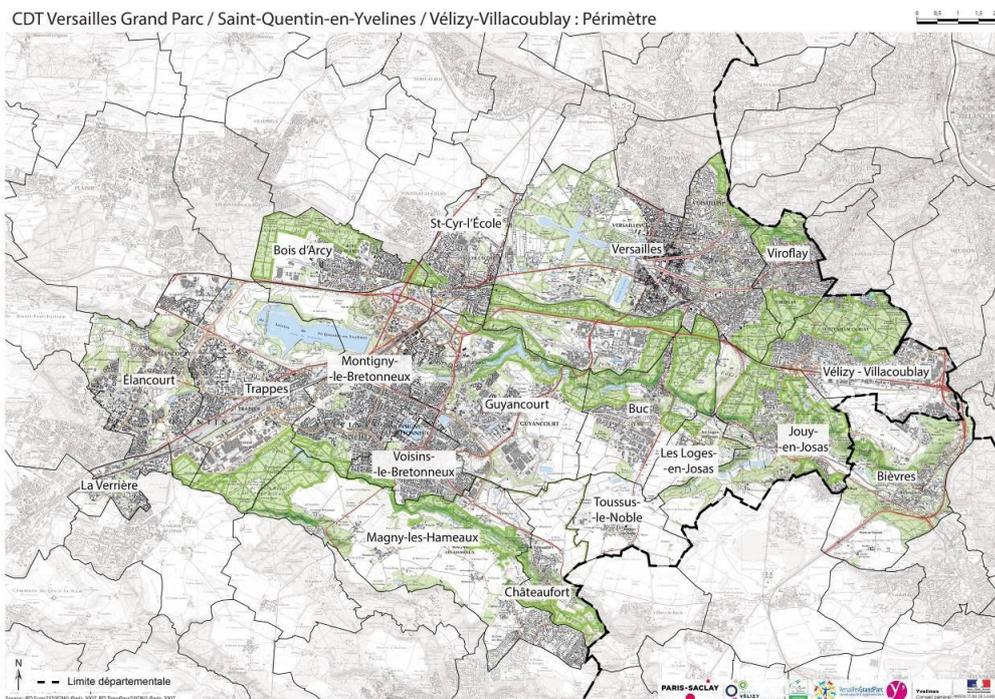
#### 2) Paris-Saclay Versailles Grand Parc / Saint-Quentin-en-Yvelines / Vélizy-Villacoublay

Enquête publique du jeudi 29 janvier au vendredi 27 février 2015

L'enquête publique porte sur le projet de Contrat de Développement Territorial (CDT) « Paris-Saclay Versailles Grand Parc / Saint-Quentin-en-Yvelines / Vélizy-Villacoublay » validé par les Communautés d'Agglomération de Versailles Grand Parc et de Saint-Quentin-en-Yvelines et les communes de Versailles, Viroflay, Bièvres, Jouy-en-Josas, Les-Loges-en-Josas, Buc, Saint-Cyr-l'École, Bois d'Arcy, Toussus-le-Noble, Châteaufort, Guyancourt, Magny-les-Hameaux, Voisins-le-Bretonneux, Montigny-le-Bretonneux, Trappes, La Verrière, Élancourt et Vélizy-Villacoublay.

Voir dossier sur :

[www.yvelines.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Urbanisme-Amenagement/CDT-Paris-Saclay-Versailles-Grand-Parc-Saint-Quentin-en-Yvelines-Velizy-Villacoublay](http://www.yvelines.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Urbanisme-Amenagement/CDT-Paris-Saclay-Versailles-Grand-Parc-Saint-Quentin-en-Yvelines-Velizy-Villacoublay)



## Les principales remarques d'Yvelines Environnement lors de l'enquête publique

Voir ci-dessous

Versailles, le 27 février 2015



Reconnue d'utilité publique  
par décret du 13 mai 1998.

Monsieur Jean CULDAUT  
Président de la Commission d'Enquête  
Sur le CDT-Yvelines  
Préfecture des Yvelines  
Bureau de l'Environnement et  
des enquêtes publiques  
1, rue Jean Houdon  
78000 Versailles

Lettre recommandée/AR

Objet : Enquête publique sur le CDT-Yvelines

Monsieur le Président,

Nous devons malheureusement rappeler, en préambule, que nous n'avons pas reçu de réponse à notre courrier du 10 février demandant une prolongation de la durée de l'enquête publique.

Ce silence est surprenant si l'on se réfère à des prolongations qui ont été accordées en d'autres lieux, en particulier pour l'enquête publique du CDT-Essonne.

Toutefois, et bien que nous ayons effectivement manqué de temps pour analyser complètement le dossier, très incomplet, soumis à enquête, nous vous faisons part de ce supplément à notre lettre du 18 février transmise par courriel du 18 février à la préfecture de Versailles.

Le contenu de cette présente lettre s'appuie sur l'étude menée par l'association SAVE, membre d'Yvelines Environnement, du dossier de CDT-Yvelines soumis à l'enquête publique dont l'analyse exhaustive nous apparaît fournir des éléments pertinents et convaincants.

Les principales préoccupations d'Yvelines Environnement nous conduisent à rappeler particulièrement les points suivants :

**Le cadre juridique du CDT est précisé dans le dossier : « le document ne vaut pas déclaration de projet »**

Le document est réputé contractuel entre signataires mais non directement opposable au SCOT et aux PLU, car ne valant pas déclaration de projet, c'est écrit en clair dans la pièce 8 du dossier.

**Les élus locaux conservent donc leur pouvoir de décision ?**

**L'Etude environnementale est intéressante mais on y constate de nombreux oublis.** (pièce 4 a)

L'analyse détaillée des points abordés est faite dans le document de SAVE.

20, rue Mansart  
78000 VERSAILLES  
Tél. : 01 39 54 75 80  
Fax. : 01 39 54 61 66  
yvelines.environnement@orange.fr

N° Siret 400 047 882 00016  
Code APE : 9104Z

**Yvelines Environnement** 20 rue Mansart - 78000 Versailles

Tél : 01 39 54 75 80 Fax : 01 39 54 61 66 e-mail : [yvelines.environnement@orange.fr](mailto:yvelines.environnement@orange.fr)

7/90



Reconnue d'utilité publique  
par décret du 13 mai 1998.

*L'étude incomplète ne permet pas d'analyser les conséquences des projets envisagés.*

***L'Avis de l'Autorité environnementale est nuancé, et incomplet*** (pièce 4 b)

*Un avis équilibré qui souligne de nombreux manquements majeurs dans le dossier d'Etude environnementale présenté, mais qui lui aussi comporte des oublis.*

*L'Autorité environnementale présente des recommandations majeures demandant des compléments tant dans le CDT que dans l'étude environnementale*

*De plus on constate des oublis notables de l'Autorité environnementale dans son avis de décembre 2014.*

***Suite à l'avis, des réponses qui confirment les doutes de l'Autorité environnementale*** (pièce 4 c)

*Des réponses fournies sont ambiguës et confirment les doutes de l'Autorité environnementale.*

*Quasi absence de réponse sur la plus grande partie des sujets importants soulevés par l'Autorité environnementale.*

*Ce constat confirme qu'il faut des études complémentaires, et la liste était déjà longue avant l'avis !*

***Yvelines Environnement demande de :***

***-Compléter en urgence l'étude environnementale en particulier dans le cadre des recommandations de l'Autorité environnementale et sur les autres sujets que cette Autorité a elle-même oubliés. Répercuter effectivement vers le CDT les nombreuses demandes de précisions formulées par l'Autorité environnementale et ce bien au-delà de la réponse présentée dans le dossier.***

***Il s'agit en particulier de :***

- *la gestion des déchets (quelles capacités ?, ...),*
- *la protection contre les bruits,*
  - *la qualité de l'eau des ruis et des rivières (quelle capacité de traitement des eaux usées ?, ...),*
- *la qualité de l'air.*
  - *La prise en compte de la pollution des sols sur les projets ?, comment la traiter ?, comment l'éviter ?*
  - *Comment protéger les paysages ? ....*
  - *Comment sont pris en compte les arrêtés de catastrophes naturelles ? ..... ou de risques majeurs ?*

***-Sauvegarder les terres agricoles*** (en particulier à Magny-les-Hameaux, ..... ) dans l'esprit de ce qui a été réalisé avec la ZPNAF du Plateau de Saclay jusqu'à Guyancourt et la vallée de la Bièvres.

***-S'assurer de l'adéquation des infrastructures de transports et des aménagements urbains aux milieux naturels sensibles*** où des zones agricoles et forestières côtoient les zones urbaines. Il s'agit en particulier de tenir compte du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (avec les trames vertes et bleues) destiné à protéger la faune et la flore nécessaires à la pérennité de tous.

***-Développer des moyens de transports qui n'affectent pas les paysages et respectent la qualité de vie des riverains :*** A ce titre, il s'agit de revoir le projet de ligne 18 qui présente trop de nuisances dans sa conception actuelle.

***-Mettre en place une véritable concertation avec tous les acteurs concernés avant de finaliser un schéma cohérent de développement territorial qui puisse être réellement « durable », selon les directives issues des Grenelle I et II.***

*Il apparaît en effet évident que tout contrat ne peut être valablement établi qu'après s'être assuré de la fiabilité et de l'acceptabilité d'un schéma cohérent.*

*Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de toute notre considération.*

*La Présidente,  
Christine Françoise JEANNERET*

20, rue Mansart  
78000 VERSAILLES  
Tél. : 01 39 54 75 80  
Fax. : 01 39 54 61 66  
[yvelines.environnement@orange.fr](mailto:yvelines.environnement@orange.fr)

N° Siret 400 047 882 00016  
Code APE : 9104Z

## 2- Réalisations d'YVELINES ENVIRONNEMENT pendant l'année 2014

### 2-1 Cycle d'éducation à l'environnement 2014

Notre Cycle d'Education à l'Environnement a été organisé sous le haut patronage des Ministères de l'Education Nationale ; de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie ; des Sports, de la Jeunesse, de l'Education populaire et de la Vie Associative. Il a été mis en place en liaison avec la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale des Yvelines et grâce au soutien de nombreux partenaires : le Conseil général des Yvelines, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Versailles-Yvelines, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale des Yvelines, l'INRA, l'ONF, la Réserve Naturelle de Saint Quentin en Yvelines, le Réseau de Transport d'Electricité (RTE), la SEVESC, et a été diffusé grâce à la SNCF et à « Toutes les Nouvelles ».

Ce cycle 2013/2014 avait pour thème : « **Notre Ami le Patrimoine naturel et bâti, comment bâtir sans détruire** ». Il était destiné aux scolaires de 5 à 15 ans du département des Yvelines. Les individuels ont pu également participer car les bulletins de notre jeu concours étaient mis à leur disposition dans toutes les gare SNCF du département.

L'objectif de cette manifestation est de sensibiliser les jeunes, scolaires ou individuels, aux questions concernant l'environnement, de susciter un travail collectif dans les classes sur le thème retenu.

Ce cycle a débuté par les journées de formation organisées à l'INRA de Versailles-Grignon : l'une pour les enseignants le mercredi 2 octobre 2013 et l'autre pour les responsables et animateurs des accueils de loisirs le jeudi 3 octobre 2013. Pour compléter ces journées une visite commentée du Domaine de Madame Elisabeth à Versailles a été organisée avec le concours du Conseil Général des Yvelines.

Le lancement Presse du concours s'est effectué le jeudi 9 janvier 2014 à l'INRA.

Le concours s'est déroulé jusqu'au 11 avril 2014 pour les élèves de maternelle, du primaire, les collèges et les accueils de loisirs ainsi que pour les individuels.

Comme toujours une participation importante, et Yvelines Environnement a délivré à ceux qui n'étaient pas lauréats un diplôme de participation pour le travail réalisé.

La remise des prix a eu lieu au Palais des Congrès de Versailles le 20 mai 2014, honorée de la présence à la fois de M. Jean-François BEL, Vice-Président du Conseil Général des Yvelines, représentant M. Pierre BÉDIER, Président du Conseil Général des Yvelines, de Mme Catherine THABUT, Directeur de l'Environnement au Conseil Général des Yvelines, Mme Samar ACHKAR, Chef de la Division des Elèves et des Etablissements (DEET) - Responsable du service de scolarité, représentant M. Jean-Michel COIGNARD, Directeur académique des services départementaux de l'Education Nationale, Nicolas GARRIDO, Chef de service DEET 3, Appui et conseil aux collèges et lycées, de M. Francis MOURGUE, Inspecteur de l'Education Nationale ainsi que M. Bernard PRIOUL, Conseiller pédagogique, de M. LAUGIER, Maire de Montigny le Bretonneux, de M. LEMAIRE, Maire de Gargenville, de Mme Audrey KOHLER DUPONT, Agent commercial, représentant M. Christian CABART, Directeur d'Etablissement SNCF, de Mme Agathe NEDELEC, chargée de mission pour RTE Ile-de-France, de M. Jean-Pierre PARIS de l'Office National des Forêts, de Cyril FLEURY de la Réserve Naturelle de Saint-Quentin en Yvelines, de M. Mikaël DUVAL du Domaine de Madame Elisabeth, de M. le Vicomte de LA PANOUSE, pour le Parc et Château de Thoiry.

Les prix décernés aux lauréats s'inscrivent dans un suivi pédagogique à l'environnement car les récompenses sont des visites de sites et des livres sur des thèmes environnementaux. Ces récompenses ont pu être offertes aux jeunes grâce à la participation à ce concours de l'Agence des Espaces Verts de la Région Ile-de-France, l'APR2, ASTRIUM-AIRBUS GROUP, la Base de loisirs de St Quentin en Yvelines, la Bergerie Nationale de Rambouillet, le Domaine de Madame Elisabeth (CG 78), EBS Le Relais Val de Seine – l'Espérance, l'Ecole Nationale Supérieure du Paysage, l'Espace Rambouillet (ONF), l'Etablissement Public – Château de Versailles, la Ferme de Gally, la Fondation de Coubertin, le Groupe Bolloré (Autolib'), l'Imprimerie Wauquier, Lafarge Granulats, la Lyonnaise des Eaux, le Muséum National d'Histoire Naturelle - l'Arboretum de Chèvreloup, le Musée National de Port-Royal des Champs, le Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse, le Potager du Roi, la Réserve Naturelle de Saint-Quentin-en-Yvelines, le Réseau de Transport d'Electricité (RTE), Séquoia, la Serre aux Papillons, la SEVESC et le SIDOMPE.

### 2-2 Exposition : 25<sup>ème</sup> anniversaire du Cycle d'éducation à l'environnement

Notre Cycle d'Education à l'Environnement a fêté sa 25<sup>ème</sup> édition en 2014 et, grâce au soutien du Conseil général des Yvelines et à son Président M. Pierre Bédier, une exposition des œuvres réalisées par les enfants lauréats de notre département, sous l'impulsion de leur enseignants, éducateurs et parents, a pu être organisée du 22 au 29 mai 2014.

Extrait du discours de Madame Jeanneret, Présidente d'Yvelines Environnement :

« En 1750, Buffon écrivait "l'Homme n'est-il pas l'espèce la plus nuisible de toutes". Selon Umberto Eco : "le processus de destruction de l'environnement a commencé avec l'invention du feu et, plus loin encore, avec le premier coup porté sur un silex pour en modifier la forme." (Entretiens sur la fin des temps).

L'anathème étant lancé "l'homo sapiens" commença à cogiter : **comment concilier nuisances et qualité de vie ?**

Or déjà sous l'Ancien Régime des textes ont été promulgués, d'abord à l'échelon local, car il s'agissait de protéger la santé des habitants, puis national sous l'Empire : ordonnance de 1806 du Préfet de Police de Paris, puis décret impérial de 1810 étendant le système à tout le pays.

Sans doute n'y avait-il pas encore une véritable prise de conscience et il faudra l'apparition et le développement de l'ère industrielle ainsi que l'explosion démographique pour que celle-ci émerge réellement.

Ce bref rappel historique n'est qu'un "clin d'œil" permettant de voir le chemin parcouru.

- L'environnement n'est plus une simple annexe de la santé publique. Il est devenu le patrimoine commun de la nation, qu'il faut transmettre aux générations futures : il faut donc le gérer de façon économe.

- Dans cet esprit, toute activité humaine, consommatrice de biens ou d'énergie, prélève dans ce patrimoine commun ce qui lui est nécessaire pour s'exercer ; il est donc impératif de restituer ce que l'on a pris : filtrer l'air qu'on a pollué, épurer l'eau qu'on a consommée, éliminer les déchets que nous produisons en grande quantité, notamment ceux générés par les nouvelles technologies etc....

Il semble, aujourd'hui, qu'un consensus général se dégage sur ce point, qu'il s'agisse des élus, des associations ou des industriels, grâce aux liens entre autre tissés avec la CCI Versailles-Yvelines, qui cherchent à le respecter dans toute la mesure du possible. Ce pourquoi nous avons le soutien de tous, sans oublier bien sûr l'appui des Ministères, afin de créer ce Cycle d'Education à l'Environnement qui permet aux jeunes de 5 à 15 ans, depuis 25 années, d'avoir une réflexion autour de l'ensemble des thèmes concernant notre environnement.

Constituant un véritable projet concret, culturel et éducatif, ce jeu-concours a pour but de responsabiliser les jeunes à la protection de l'environnement, et d'aider les enseignants et les responsables des accueils de loisirs à les encadrer efficacement pour la participation à ce jeu-concours.

Je me réjouis aussi que, grâce à la participation active des Ministères de l'Education Nationale et de la Cohésion Sociale, soient concernés **597 écoles, 138 collèges et environ 300 accueils de loisirs**.

Mais il ne faut pas oublier, il y a 25 ans déjà, que cette manifestation n'a pu avoir lieu qu'avec le soutien du Président Paul-Louis Tenaillon qui fut le premier à m'encourager.

Nous lui devons, aussi, le rachat de ce Domaine d'exception, dont l'orangerie nous est si aimablement offerte pour le temps de cette exposition par Pierre Bédier, Président du Conseil général. »

### **2-3 Journées de formation : Cycle d'éducation à l'environnement 2014-2015**

En juin 2014, une réunion préparatoire du 26<sup>ème</sup> cycle d'éducation à l'environnement a eu lieu et le nouveau thème du cycle d'éducation à l'environnement pour l'année scolaire 2014-2015 a été défini avec nos partenaires : « **NOS AMIS LES HAIES ET LES BOSQUETS** ».

Deux journées de **formation** avec les interventions de personnalités scientifiques compétentes ont eu lieu :

- à l'IFS78 de Versailles pour les enseignants, depuis la maternelle jusqu'au collège, le **mercredi 1er octobre 2014 de 13h30 à 16h30** ;

- à l'INRA Versailles-Grignon pour les responsables et animateurs des accueils de loisirs le **jeudi 2 octobre 2014 de 9h30 à 13h30**.

Pour compléter cette journée du 2/10, une **visite de haies et de bosquets** a été organisée sur la commune des Essarts le Roi de **14h à 16h**.

Des **fiches pédagogiques** réalisées par nos intervenants pour ces journées de formation étaient accessibles sur le site de l'association <http://www.yvelines-environnement.org/>

Le **jeu-concours** se déroulera **du 8 janvier au 17 avril 2015**. Il est destiné aux jeunes **de 5 à 15 ans** et diffusé dans les écoles, collèges et accueils de loisirs du département des Yvelines. Les individuels pourront eux aussi participer car les bulletins seront mis à leur disposition dans **toutes les gares SNCF du département**.

## **2-4 Brèves**

Des "Brèves" ont été rédigées et éditées. Elles sont disponibles sur le site d'Yvelines Environnement. Celles-ci sont à la fois un lien entre les associations et un moyen de mieux faire connaître leurs actions.

Elles sont aussi un moyen de diffuser des informations sur des thèmes environnementaux publiées par des spécialistes. Dans un souci de préservation de notre environnement et d'économies, nos brèves ne sont plus diffusées sur papier et par courrier, mais par courriel et sur notre site <http://www.yvelines-environnement.org/>

Les associations et les spécialistes membres d'Yvelines Environnement sont périodiquement appelés à communiquer des articles pour leur diffusion dans les Brèves.

## **2-5 Commissions et réunions**

Les représentants d'Yvelines Environnement désignés par le Conseil d'Administration, siègent dans de nombreuses réunions ou commissions au niveau départemental et régional concernant les sites classés, les déchets, l'eau, les routes, l'agriculture, l'aménagement foncier, les aérodromes (CCE), Natura 2000... et les commissions locales d'information (CLI, CLIS, CLIC,...), certaines remplacées par des commissions de suivi de sites (CSS).

Yvelines Environnement propose aux associations riveraines ou aux personnalités dont la compétence est reconnue d'y siéger.

## **2-6 Enquêtes publiques**

Importante participation d'Yvelines Environnement et de ses associations membres aux différentes enquêtes publiques.

### 3- Dossiers et Commissions suivis par YVELINES ENVIRONNEMENT pendant l'année 2014

#### 3/A --- les dossiers

##### 3-1 La Plaine de Versailles, Zone Naturelle d'Equilibre du Château de Versailles à Septeuil

###### Voir Rapport Moral 2013

**En ce qui concerne les dépôts de déblais de chantier à Thoiry**, derrière la « réserve africaine », rien n'a changé depuis des années, et qui sait ce qui a bien pu y être déversé car il s'agit d'un immense dépôt non clos, non surveillé et non contrôlé.

**En ce qui concerne le stockage de déblais de chantiers « inertes » de plusieurs millions de m3 sur plusieurs dizaines d'hectares à Thiverval-Grignon (voir rapport moral 2013)**, nous pouvons émettre des doutes sur la « qualité » des déchets qui entrent dans la zone de stockage « surveillée » (comment ?) et « contrôlée » (comment ?).

**Quant au site classé, triplement classé, dans la perspective du château de Versailles, à l'inventaire de l'UNESCO, au périmètre de protection du château et des Trianon du 15 octobre 1964, au décret du 7 juillet 2000, promis au plus bel embellissement par une étude d'aménagement destinée à remettre en valeur le Patrimoine historique et les perspectives des paysages, il ne pourrait devenir qu'une aire de loisirs, d'expérimentation agricole et d'équipements divers dans des zones naturelles à protéger.**

**Que dire d'un projet dans le délaissé du raccordement A86/A12 de l'installation d'une plate-forme bétonnée de traitement des déchets verts, alors que cet endroit devrait être rendu à une activité agricole en site classé ?**

Que dire de la transformation en parc régional de loisirs, inscrit au SDRIF, du Domaine de la Faisanderie des Moulineaux qui, au contraire, devrait retrouver sa vocation initiale de réservoir de biodiversité en milieu humide ? .....

##### 3-2 Le Domaine National de Versailles menacé (Source SPPEF)

Le Domaine national de Versailles, ancien Petit Parc du château de Versailles, constitué entre 1662 et 1689 par Louis XIV autour de son Grand Canal et clos de murs, est aujourd'hui menacé dans sa partie méridionale et septentrionale (Illustration 1), souvent en dépit d'une protection au titre des monuments historiques et des sites (Illustration 2).

La détermination de l'Etat à rentabiliser ses anciennes emprises militaires, rejoint en effet la volonté de développement de la municipalité versaillaise qui souhaite faire baisser la part de la fiscalité locale mise à la charge des ménages.

Dans ce but, le plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Versailles prévoit de substituer à l'occupation militaire – qui devait pourtant être temporaire et réversible – des constructions définitives à usage d'habitation (logements sociaux notamment) et d'activités.

Les nouveaux bâtiments seraient desservis, au sein même des murs du domaine national, par trois nouvelles gares établies dans un rayon de moins de 1500 mètres et par une nouvelle route départementale dont l'implantation ne serait pas moins problématique.

Dans ces conditions, l'évolution à moyen terme de toute la partie sud du domaine vers une urbanisation dense ne fait aucun doute.

La SPPEF considère qu'il est nécessaire et fondamental de s'opposer à cette urbanisation qui compromettra la beauté de Versailles. Celle-ci repose en effet, depuis Le Nôtre, notamment sur une opposition entre la minéralité de la ville et les étendues naturelles de l'ouest versaillais (Illustration 5). Louis XIV fit d'ailleurs détruire les quatre villages médiévaux inclus dans son Petit Parc, tandis que son célèbre jardinier intégrait la campagne à son œuvre (Illustration 6). Loin des jardins clos du Moyen Age :

Il inventait alors génialement le paysagisme.

**Illustration 1 : Zones à urbaniser du Domaine National**

*En noir -- Limite du Parc de 1689, propriété de l'Etat*

*En bleu -- Terrains affectés à l'EPV*

*En rouge -- Périmètre de révision du PLU de Versailles*

*Pastilles blanches -- Projets de gares*



**Illustration 2 : Protections du Domaine National**

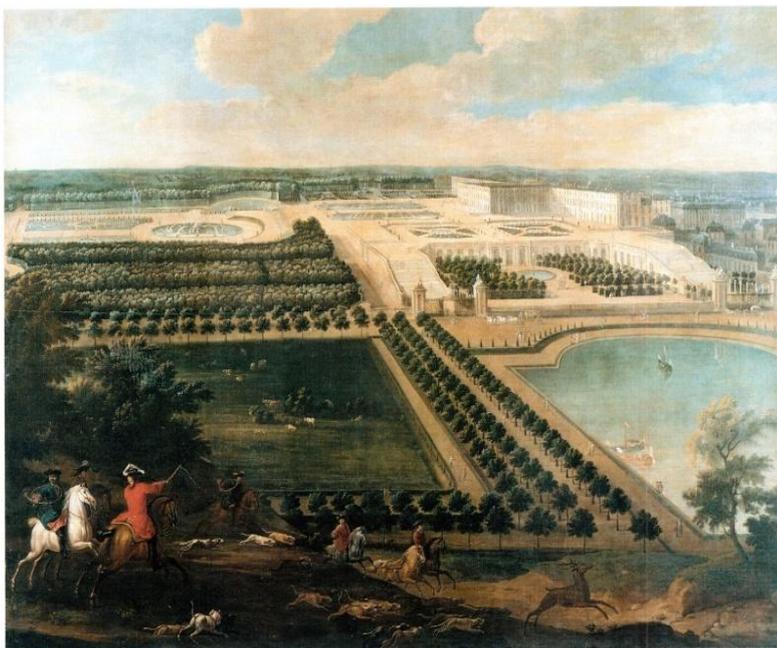
*En vert -- Classement au titre des sites*

*En jaune -- Classement au titre des Monuments historiques*

*En bleu -- Forêt Domaniale*

### Illustration 5

*Représentation de Pierre PATEL (1668), Perspective du Château, avec en surimpression au fond et à gauche les terrains avec projets d'urbanisation.*



### Illustration 6

*Représentation d'Etienne ALLEGRAIN (vers 1696). Vue perspective de l'orangerie, des parterres et du château. Le terrain des Mortemets accueillait une prairie où paissaient des vaches.*

## Quels Projets pour Versailles ?

1) Sur Versailles, la situation du grand projet de restructuration du Pôle multimodal des Chantiers reste encore suspendue à des décisions de Justice. Par contre certains travaux ont été engagés sur des bases nouvelles sans que l'ensemble du nouveau projet soit totalement fixé.

Des interrogations majeures concernant les circulations de véhicules autour du pôle nécessitent encore des clarifications.

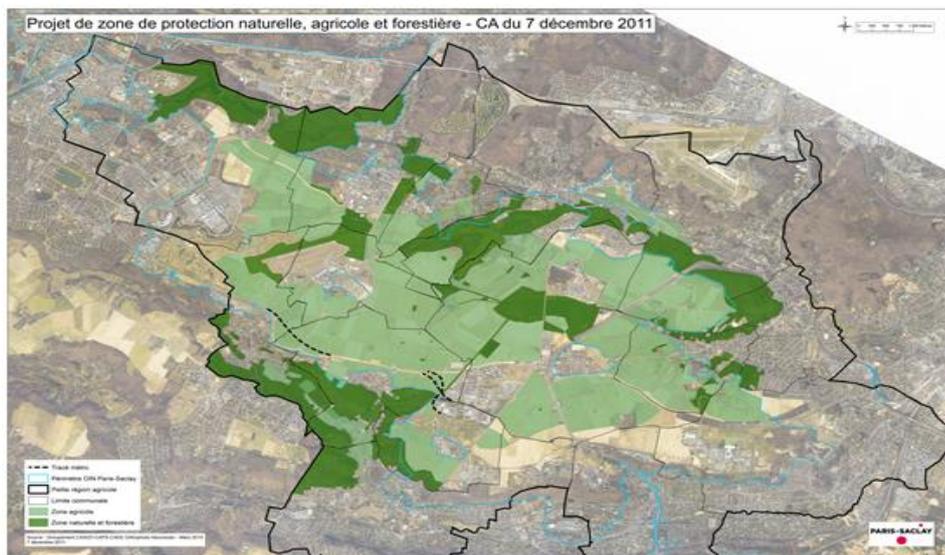
2) SOLAR DECATHLON qui s'est tenu sur les terrains du Domaine du Château de Versailles, soulève pour Versailles une interrogation majeure sur le devenir de l'espace une fois la manifestation terminée. Les modalités de remise en état du domaine n'ont pas reçu d'assurance ferme de la part des organisateurs. On peut craindre un détournement ultérieur de l'espace qui devrait être réintégré dans l'espace arboré du parc du château.

3) La tangentielle Ouest va conduire pour la création d'une voie nouvelle, la virgule pour remonter vers St Cyr, à détruire 2,5 hectares de forêt dans un espace très sensible à proximité du parc du château de Versailles. L'étude environnementale a bien chiffré la compensation financière devant être associée à cette suppression. Lors de l'enquête publique de 2013 nos associations ont demandé que cette compensation soit mise en œuvre sur le territoire même de la commune. Curieusement le commissaire enquêteur a omis de reprendre cette demande dans son rapport. Nous avons des craintes sérieuses que cette compensation si elle est bien accordée ne soit détournée vers des zones sans aucune liaison avec l'environnement proche du chantier prévu.

#### Rappels :

Voir le [Rapport Moral Yvelines Environnement 2013](#).

La zone de protection naturelle, agricole et forestière (ZPNAF) a été instituée par décret n°2013-1298 du 27 décembre 2013 publié au Journal officiel le 31 décembre 2013.



Carte de la ZPNAF

La commission d'enquête avait émis clairement la nécessité d'établir un règlement pour la ZPNAF

Il faut aussi rappeler ce que disait le **Communiqué de Presse Officiel du 31 décembre 2013**:

« ... Il revient à présent à l'Etablissement Public d'aménagement du Plateau de Saclay, en charge du projet de campus scientifique, d'élaborer un programme d'action favorisant l'exploitation agricole, la gestion forestière, la préservation et la valorisation des espaces naturels et des paysages du plateau. Ce programme d'action devra être le fruit d'une concertation avec les collectivités locales et l'ensemble des parties prenantes, afin de concrétiser l'ambition d'exemplarité de ce projet, par exemple en favorisant les circuits courts agricoles et les cultures biologiques dans un intérêt à la fois environnemental et de santé des populations. ... »

Or rien n'a été fait en 2014, malgré les demandes des associations, en particulier d'Yvelines Environnement (voir le courrier du 26 septembre 2014 d'Yvelines Environnement, et la réponse de Monsieur P. VELTZ du 7 novembre).

En particulier, on ne peut pas considérer que la proposition élaborée sous l'égide de « Terre et Cité » d'un texte que les municipalités intégreraient à leur PLU, ce qui de fait soumet toute disposition aux aléas des décisions de chaque commune, peut avoir valeur de « Règlement » applicable à tout le territoire de la ZPNAF.

Nous avons bien noté dans le compte-rendu de la réunion du 17 juin 2014 : « Observations

*Un participant fait observer que le travail de Terre et Cité ne porte que sur la dimension agricole de la ZPNAF, et souhaite que les associations agréées soient impliquées dans la définition des volets « espaces naturels » et « espaces forestiers » du programme d'actions.*

*L'Etablissement public tiendra à la rentrée 2014 une réunion de travail où les associations agréées pour l'environnement pourront faire part de leurs propositions, sur la base d'un dossier de cadrage élaboré par l'EPPS. »*

Nous attendons donc que soit effectivement constitué, sous le pilotage de l'Etat qui apparaît en avoir l'entière responsabilité, un groupe de travail comprenant des représentants de tous les acteurs de cette zone.

Nous avons bien compris que pour ce faire, chaque association doit adresser un courrier aux représentants de l'Etat.

L'Etablissement public Paris-Saclay a organisé un comité de suivi de chantiers. Le premier comité de suivi a eu lieu le lundi 31 mars 2014.

Une carte interactive des chantiers a été créée et mise sur le site de l'EPPS en juin 2014, elle est accessible sur :

[http://www.epps.fr/carte\\_des\\_chantiers/](http://www.epps.fr/carte_des_chantiers/)

**Concernant les travaux d'ingénierie écologique : Extrait de la Lettre Info Chantiers n°3 de juin 2014 de l'EPPS :**

« La campagne de protection de la biodiversité initiée en mars 2014 dans le quartier de l'Ecole polytechnique se poursuit avec succès. Les batraciens présents dans les zones de travaux sont prélevés et déplacés vers des sites d'accueil à proximité.

Le protocole de prélèvement validé par le comité scientifique chargé du suivi des espèces protégées consiste à capturer les amphibiens, en particulier les tritons crêtés, avant qu'ils n'atteignent leurs sites de reproduction, et les relâcher sur des sites de substitution.

Trois secteurs sont équipés de bâches mobiles autour du rond-point : l'intérieur du rond-point, une mare au sud de ce dernier et une mare au sud de l'Institut d'Optique.

La végétation a rapidement repris sur les sites d'accueil créés pendant l'hiver. Conçus pour être favorable aux amphibiens, ils présentent des profils et des modelés adaptés à leur mode de vie.

Une centaine de tritons a jusqu'à présent été déplacée. La campagne va se poursuivre tout au long de l'été, avant le lancement des travaux de réalisation du boulevard sud du quartier de l'Ecole polytechnique. »



**Des réunions du comité de suivi de chantiers et des visites ont été organisées par l'EPPS en 2014.**

**Concernant les procédures réglementaires, les enquêtes publiques suivantes se sont déroulées :**

- enquête publique au titre de la loi sur l'eau pour le projet du Moulon,
- enquête publique préalable au déclassement de la RD 128,
- enquête publique relative à l'implantation de l'Ecole Centrale Paris.

**A noter que le commissaire enquêteur a rendu un avis favorable pour la ZAC du Moulon suite à l'enquête publique de 2013.**

**Rappel des sujets abordés lors des réunions de concertation, dites « d'information et d'échange » en 2014**  
(Sources EPPS)

**Pas de réunion en début d'année pour cause de période électorale**

**Réunion du 17 juin**

Points traités

- Avancement opérationnel du projet de campus urbain
- Procédures réglementaires en cours
- Point sur la ZPNAF–Dispositifs de concertation

**Réunion du 16 octobre : Point sur l'avancement de l'opération d'intérêt national**

Une programmation totale de : 1,740 million de m<sup>2</sup> sur 569 hectares

86 000 m<sup>2</sup> services, commerces, équipements publics

168 000 m<sup>2</sup> (5 500) logements étudiants

380 000 m<sup>2</sup> (4750) logements familiaux

560 000 m<sup>2</sup> développement économique

546 000 m<sup>2</sup> enseignement supérieur et recherche



## **Dossier « Espèces protégées » ZAC du Moulon**

### **Courrier d'Yvelines Environnement du 14 novembre 2014**

« Remarques d'Yvelines Environnement sur le dossier de Consultation du public sur une demande de dérogation « Espèces protégées » dans le cadre du projet de ZAC du Moulon.

En qualité de membre de la Commission de Concertation de l'EPPS, Yvelines Environnement, association agréée pour la protection de l'environnement, reconnue d'Utilité Publique, a participé aux débats qui ont permis d'élaborer la Zone de Protection Naturelle, Agricole et Forestière d'environ 4000 hectares protégés de l'urbanisation, dont plus de 2300 hectares de terres agricoles, comme on le rappelle dans le dossier.

Une partie de la ZAC du Moulon de 330 hectares est effectivement concernée par la ZPNAF sur les communes de Saint-Aubin et de Gif-sur-Yvette.

Or à ce jour aucun règlement de cette ZPNAF, tenant compte des impératifs des lois issues des Grenelle I et II, n'a été élaboré, présenté et discuté en Commission de Concertation de l'EPPS.

Or les décisions prises dans le cadre des projets d'aménagement de la ZAC du Moulon ont une incidence significative sur l'environnement qui conduit, en application de l'article L.120-1-1 du code de l'environnement, à la présente consultation du public, hélas sans que puisse être pris en compte un règlement de la ZPNAF, non encore établi, qui doit pourtant fixer les principes de gestion de cette Zone, en particulier pour ce qui concerne la sauvegarde des « espèces protégées ».

La faune et la Flore, en particulier les espèces protégées, peuvent-elles se développer de façon pérenne dans les milieux en profondes transformations, telles les ZAC, même en assurant « sur le papier » la mise en œuvre des principes définis dans le Schéma Régional de Continuité Ecologique, avec les trames vertes et bleues ?

Les aménagements urbains dans les ZAC, provoquant inévitablement des morcellements, ne doivent pas uniquement se satisfaire de créer des « zones d'accueil » de la faune et de la flore, tels les zones humides (§ 8-2), aussi grandes soient-elles, et des haies bocagères (§ 8-1), aussi nombreuses soient-elles, mais doivent assurer les communications en milieux non pollués, en particuliers pour la faune marchante et rampante, entre ces zones incluses dans le tissu urbain et les zones naturelles et forestières.

Concernant les continuités écologiques, on peut lire au § 3.1.4.4 page 68 : « Que ce soit à l'échelle locale comme à l'échelle du Plateau de Saclay, le site est concerné essentiellement par deux éléments constitutifs de potentielles de continuité : le boisement sud et la rivière de Corbeville, ... »

Il apparaît donc bien utile de créer dans la ZAC des « continuités écologiques » entre les aires d'accueil de la faune et de la flore réinstallés et ces grands « potentiels de continuité ».

Si les propositions inscrites dans le dossier présenté, en particulier les « mesures compensatoires » (§ 8), peuvent paraître « séduisantes », les spécialistes de la faune et de la flore comprennent qu'elles répondent principalement à la nécessité d'une procédure légale, mais bien peu à la sauvegarde des espèces.

Les aménagements prévus dans la ZAC ont principalement pour but de favoriser le « confort » des habitants humains plus que de la survie de la faune et de la flore, sauf à en faire des sujets de « divertissement », sans se préoccuper principalement de leur « conservation ».

En effet, concernant la « pérennité des mesures et l'accès au public » (§10), il nous paraît contradictoire de créer des espaces naturels pour permettre le développement pérenne de la flore et de la faune en particulier de toutes les espèces protégées citées, et l'ouverture de ces mêmes espaces pour l'accès au public dans une ZAC qui deviendra très peuplée et très fréquentée.

On peut lire page 193 : « l'aménagement de ces sites sera cependant réalisé en tenant compte de ce facteur (accès au public), qui peut être une importante source de dégradation et/ou de dérangement pour la faune la plus sensible. ».

Ce qui est en fait un constat d'échec des objectifs poursuivis.

Et pourtant, quand on lit le dossier, on ne peut qu'être inquiet au vu de l'importance de la liste des espèces en voie de disparition (pages 77,78).

De plus, on constate que l'inventaire n'a pas été exhaustif : rainettes, grenouilles, crapauds, odonates (page 61) non répertoriés, de même que les papillons.

On y lit aussi que l'aménagement de la ZAC peut avoir un impact néfaste : « Un autre impact résiduel important persiste également malgré les précautions prises, il s'agit du risque d'envahissement des sites remaniés par les plantes invasives ..... » (cf page 179), sans proposer des mesures correctives.

En conclusions, nous ne pensons pas que les mesures qui sont prévues pour sauvegarder les espèces protégées dans un milieu qui aura été profondément bouleversé et qui aura perdu sa vocation d'espace naturel pourront avoir à terme le résultat attendu de conservation des espèces protégées dans la ZAC du Moulon, sachant que l'impact sur le site se cumule avec les effets d'autres projets (TSP, ZAC QEP, ....) cités dans le dossier et à venir.

Il ne nous paraît pas raisonnable d'écrire (page 44) que « La dérogation sollicitée ne nuit pas au maintien de l'état de conservation favorable des espèces visées dans leur aire de répartition naturelle » sur la ZAC du Moulon, en laissant entendre que cette ZAC est entourée de suffisamment d'espaces protégés servant d'habitats aux espèces protégées (§ 3.1 - page 45 et suivantes).

En fait de nombreux habitats sont détruits dans la ZAC et il n'apparaît pas qu'ils soient suffisamment compensés, par exemples par la récréation, en plus des zones humides et des haies bocagères, de « friches sauvages » ou de bosquets isolés des promeneurs.

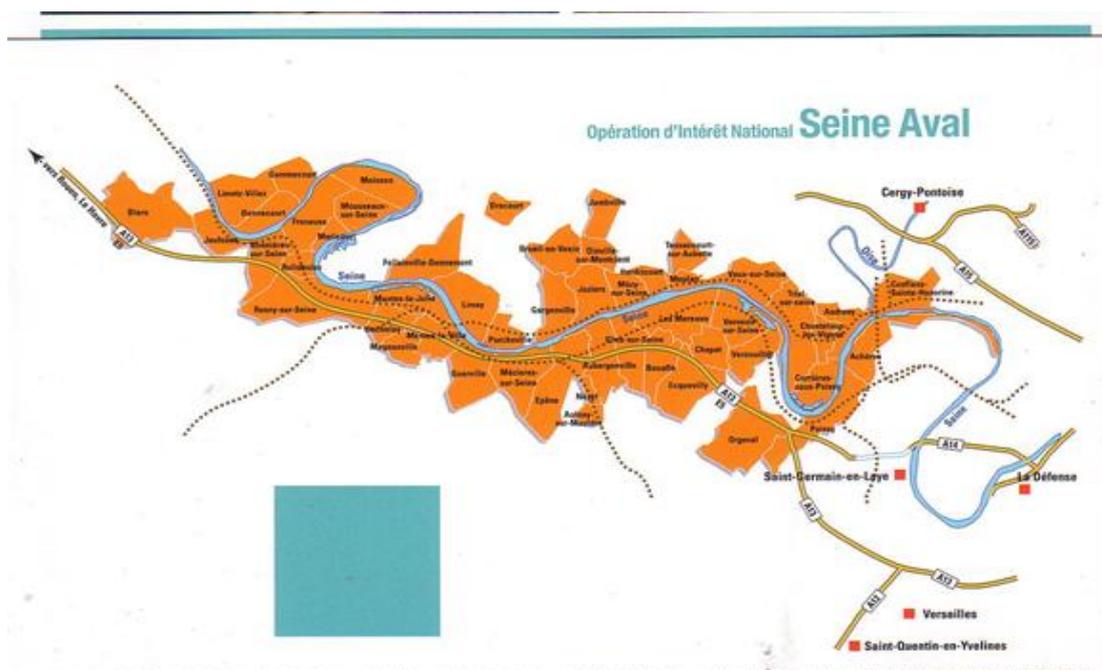
Ces remarques ne sont pas exhaustives et doivent être considérées comme des pistes de réflexion pour améliorer le projet dans le but évident de sauvegarder la faune et la flore, en particulier les espèces protégées, dont la disparition progressive ne fait que sonner un peu plus le « glas » de l'humanité. »

### **CONTRATS de DEVELOPPEMENT TERRITORIAL :**

**L'EPDS a la responsabilité de mise en œuvre des deux CDT « Paris Saclay – Territoire sud » et « Paris-Saclay Versailles Grand Parc / Saint-Quentin-en-Yvelines / Vélizy-Villacoublay »**

Voir § 1-2.

## **3-4 L'OIN Seine Aval**



Axe naturel entre Paris et la Normandie, le long de la Seine, la Seine Aval compte 398 km<sup>2</sup> et 370.000 habitants répartis sur 51 communes. Desservi par les autoroutes A13 et A14, par les transports ferrés et par plusieurs ports (Limay, Triel-sur-Seine, Achères),

### **Rappels : Tout d'abord, qu'est-ce que l'Opération d'Intérêt National Seine Aval ?**

C'est un dispositif gouvernemental créé par décret en 2006, désignant ce territoire comme « stratégique » pour l'état. Cette Opération d'Intérêt National regroupe 51 communes, de Blaru à Conflans Saint Honorine, 5 communautés de communes, le conseil général et le conseil régional, sur un vaste territoire égal à 2 x la superficie de Paris intra-muros. En 2007 : signature du protocole OIN (1). En 2010 : création du Conseil de Développement CODEV(2). L'OIN Seine Aval est mis en œuvre par l'Etablissement Public d'Aménagement du Mantois Seine Aval EPAMSA (3) et l'Etablissement Public Foncier des Yvelines EPFY (4).

L'OIN s'est fixé quatre objectifs principaux :

- **le développement économique**  
En s'appuyant sur les filières d'excellence actuellement existantes que sont les industries automobile et aéronautique et en accueillant celles de l'écoconstruction, des éco-industries ou de la logistique innovante.
- **le développement résidentiel**  
Avec un objectif de 2 500 logements neufs par an
- **l'amélioration du réseau des transports**  
Avec notamment le prolongement du RER E Eole, de la construction de la Tangentielle ouest (tram-train) et l'extension des transports en commun en sites propres ;
- **la mise en valeur de l'environnement**, naturel et agricole, du territoire.

**Voir Rapport moral d'Yvelines Environnement 2013**

**En savoir plus http: [www.epamsa.fr/fr/actualites/](http://www.epamsa.fr/fr/actualites/)**

### **Quoi de neuf en OIN Seine Aval en 2014 ?**

1) **28 Janvier 2014** à Porcheville - Réunion SPI VDS Associations :

L'essentiel de cette réunion a consisté à informer la quinzaine d'associations présentes sur les conditions et procédures d'agrément des associations de protection de l'environnement. Puis de multiples sujets furent traités dont :

- L'information des administrés en cas de pollution atmosphérique ou autres (système d'alerte) - Présence des frelons asiatiques et moyens d'action.
- La consultation et la télétransmission des dossiers d'enquête publique ou de consultation du public.
- Etc ...

Et toujours avec une grande écoute et de nombreuses réponses de la part de la DRIEE.

2) **4 Février 2014** aux Mureaux : Atelier Eco Département du Conseil Général « L'eau dans la Ville »

L'Eau dans la Ville : vaste sujet, avec autant de problématiques et de solutions que de types de ville et configuration géographiques des territoires concernés.

Des solutions et retours d'expérience partagés entre tous les acteurs

Les présentations :

- Programme "L'eau dans la ville" : présentation de l'atelier
- Présentation Carole LIMOUSIN : La gestion des Eaux sur le territoire des Mureaux
- Présentation Christian PIEL : L'intégration paysagère et architecturale de l'eau dans la ville
- Présentation Gilles HUBERT : « Eau dans la ville : de quoi parle-t-on ? »
- Présentation Jade PELLERIN : « Les agences de l'Eau »
- Présentation Jean-Louis RIFFAUD : « Les actions du conseil général des Yvelines »
- Présentation Véronique VASSEUR « Le bassin versant de la Mauldre »

Des enseignements et des interlocuteurs qualifiés pour faire avancer la mise en œuvre des défis du SDAGE pour atteindre une meilleure qualité de l'eau.

**Les documents présentés sont téléchargeables sur le site du Conseil Général :**

<http://www.yvelines.fr/cadre-de-vie/environnement/ateliers-thematiques/leau-dans-la-ville-fevrier-2014>

3) **20 Mai 2014** Visite de terrain à vélo à l'invitation de la ville des Mureaux

« Gestion des eaux pluviales et des eaux courantes ».

Faisant suite à l'atelier du 4 Février sur le thème l'eau dans la ville La ville des Mureaux nous invite à passer de la théorie à la pratique, la ville et la gestion de l'eau : les noues, espaces en creux, chaussées drainantes, filtres et entretien des aménagements. Une municipalité volontaire et pleine d'expérience, vers une meilleure qualité de l'eau.

**4) 18 Novembre 2014 : Salle du conseil de la CAMY à Magnanville**

Dans le cadre du SPI Associations.

**Yvelines Environnement** 20 rue Mansart - 78000 Versailles

Tél : 01 39 54 75 80 Fax : 01 39 54 61 66 e-mail : [yvelines.environnement@orange.fr](mailto:yvelines.environnement@orange.fr)

19/90

- Présentation générale de l'évaluation environnementale
- Évaluation environnementale des projets
- Évaluation environnementale des plans programmes
- Questions/réponses et échanges avec la salle

#### 5) 11 Décembre 2014 au GIR à Mantes la Jolie.

Dans le cadre de la commission Ressources Nature et Paysages du SPI VDS.

Thème : Les Paysages

Introduction par Madame Sophie PRIMAS,

« Connaître et prendre en compte les paysages remarquables des Yvelines dans les projets, notamment en Vallée de Seine »

•Vincent JANNIN, Inspecteur des Sites, chargé de mission Paysage à la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie (DRIEE) présentation du nouvel Atlas des paysages des Yvelines.

•Témoignages sur la prise en compte des paysages par Jean-Baptiste ARTRU, Responsable Foncier Environnement, Lafarge Granulats France

•Joël TISSIER, Conseiller général, 1er Maire Adjoint de Maurecourt. »Paysages et PLU »

Conclusion par Madame Sophie PRIMAS

#### 6) 15 Décembre 2014 à 17h30 à Porcheville\_ Réunion SPI VDS Associations

Questions concernant les installations classées pour la protection de l'environnement de la Vallée de Seine.

Réunion entre les associations et la DRIEE, bonne écoute de la part du chef de l'UT M. Henry Kaltembacher.

Sujets divers pour lesquels chaque association avait envoyé au préalable ses questions auxquelles nous avons obtenu des réponses satisfaisantes.

### 3-5 Conseil Départemental Environnement de Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST)

Durant l'année 2014, afin de répondre avant le 1 juillet 2014, à l'injonction d'établir des arrêtés complémentaires fixant les garanties financières des ICPE qui y sont soumises, un nombre important de ces arrêtés a été examiné au CODERST. Ces garanties financières sont établies pour les activités qui présentent des risques de pollution des sols et des eaux, en cas de défaillance de l'exploitant lors de la cessation d'activités (l'exemption est accordée pour des évaluations inférieures à 75000 Euros).

Les autres dossiers ont concerné :

- Des questions liées à l'eau (demandes d'autorisation d'utiliser l'eau de forages pour la consommation humaine, établissement d'une plateforme portuaire, gestion d'eaux pluviales...)

- En novembre 2014, un dossier a soulevé des questionnements de la part d'Yvelines Environnement ; il s'agit du dossier de Bailly dans la plaine de Versailles, site classé, où une installation de compostage de déchets verts doit être implantée. La Commission des sites a donné son accord et le CODERST a approuvé le projet en excluant la réception de matières stercoraires et en imposant un système d'oxygénation de l'eau dans le bassin de récupération des eaux pluviales.

- Quelques dossiers de renouvellement d'agrément pour des installations de dépollution et démontage de véhicules hors d'usage. Lorsque des éléments du cahier des charges ne sont pas respectés, le renouvellement n'est accordé que pour un an au lieu de six.

- La gestion de sites pollués et de nouvelles prescriptions pour une installation de stockage de déchets.

Lors de la séance de juin 2014 le plan de protection de l'atmosphère en Ile de France a été approuvé.

### 3-6 Conseil Départemental de la Chasse et de la Faune Sauvage (CDCFS)

Le CDCFS examine les plans de chasse au grand gibier (attributions et résultats), les indemnités aux agriculteurs pour ce même grand gibier (cervidés et sangliers) seulement, et le « choix » des espèces à classer nuisibles dans le département. Les suivis de populations de cervidés, par recensements annuels, sont présentés, ainsi que les IKA (indices kilométriques d'abondance) pour le Renard et le Lièvre.

#### 1°/ Dégâts de grand gibier :

En 2014, ce sont 507,54 ha de cultures qui ont été détruites par cervidés et sangliers, à part à peu près égale. Les indemnités versées par les chasseurs ont été de 401.634,14 €. Rappelons qu'un accord existe entre chasseurs et agriculteurs + forestiers pour maintenir des populations de cervidés et sangliers moyennant dédommagement. Seul problème : l'incapacité actuelle des chasseurs à endiguer la prolifération des sangliers.

#### 2°/ Espèces classées nuisibles :

Selon la nouvelle réglementation, certaines espèces sont classées nuisibles au niveau national, donc par le Ministre chargé de la chasse, d'autres dites « invasives » sont également nuisibles pour tout le territoire, tandis qu'une autre catégorie, dite du 2ème groupe, est désignée nuisible par département, au sein d'une liste définie par le Ministre. Cette

**Yvelines Environnement** 20 rue Mansart - 78000 Versailles

Tél : 01 39 54 75 80 Fax : 01 39 54 61 66 e-mail : [yvelines.environnement@orange.fr](mailto:yvelines.environnement@orange.fr) 20/90

dernière catégorie est donc du ressort du CDCFS et elle est établie pour 3 ans ; nous avons donc à proposer au Préfet une liste pour juillet 2015 à juin 2018.

La FICIF (Fédération Interdépartementale des Chasseurs d'Ile-de-France) qui a établi un dossier argumentaire pour le classement d'un certain nombre d'espèces, s'est basée sur :

+ la présence et la fréquence (IKA) pour le Renard

+ des enquêtes communales de présence pour : Fouine, Belette, Martre, Putois

+ des dommages potentiels pour les oiseaux : Corneille noire, Corbeau freux, Pie bavarde, Geai des chênes, Etourneau, Pigeon ramier

Ces dommages potentiels sont selon la FICIF : atteinte aux activités agricoles, forestières et aquacoles.

- atteinte à la santé publique.
- atteinte aux biens des particuliers
- prédation sur la petite faune
- prédation sur le petit gibier sédentaire de plaine et migrateur

Une façon curieuse de protéger la biodiversité !!

De leur côté, les agriculteurs ont fait réaliser, via la Chambre d'Agriculture interdépartementale d'Ile-de-France, une « Enquête sur les dégâts de petits gibiers pendant la campagne 2013-2014 », mentionnant des dégâts de corbeaux (sans précision), de Pies, d'Etourneaux, de pigeons (ramiers et bisets urbains), et même de Mouettes !!!!

Au sein du CDCFS, une formation « Nuisibles », paritaire pour une fois, est règlementairement désignée et fournit ses propositions à l'administration (DDT pour le compte du Préfet). Ont finalement été retenus pour le classement nuisible : Renard, Fouine, Corneille noire, Corbeau freux, Pie.

N'ont pas été retenus, par manque d'arguments valables : Putois, Martre, Belette, Geai des chênes, Etourneau

Le Corbeau freux a donné lieu à un débat serré : la population nicheuse de cette espèce est suivie depuis 30 ans et montre une perte de 50% de ses effectifs, ce qui en soi aurait dû la faire sortir de la liste des nuisibles ; au sein de la formation restreinte, il y a eu le même nombre de pour et de contre ; l'administration a finalement tranché pour le maintien en nuisible, mais les agriculteurs devront fournir des renseignements complémentaires sérieusement étayés, en distinguant cette fois Corneilles et Corbeaux freux, et ce pour 2018.

### **3-7 Le Schéma de Services Portuaires d'Ile-de-France – Port Seine Métropole Ouest**

#### **Rappels : Voir Rapport moral 2013 d'Yvelines Environnement**

Une démarche de concertation globale sur l'avenir des ports en Ile-de-France pour une vision de l'offre portuaire à l'horizon 2025.

Le Schéma de services portuaires d'Ile-de-France concerne l'ensemble de l'activité de HAROPA-Ports de Paris et de son évolution dans les 10 prochaines années. Il a fait l'objet d'un processus d'élaboration initié début 2012 et a été soumis à une large consultation via Internet et dans le cadre d'échanges épistolaires avec les collectivités locales, les entreprises, les associations et les représentants de l'Etat.

Les orientations retenues pour guider un plan d'action sont :

- Développer l'offre de services portuaires pour répondre aux besoins des filières,
- Utiliser le report modal vers le fluvial et le ferroviaire,
- Améliorer l'insertion des ports dans leur environnement urbain et naturel,
- Favoriser l'acceptabilité des ports en renforçant leur lien avec les territoires.

Le Schéma engage HAROPA-Ports de Paris dans des actions de développement en faveur des filières ou par des actions d'aménagement sur les sites portuaires.

Le bilan de la phase de consultation s'est révélé extrêmement positif. La majorité des contributeurs a salué l'intérêt de la démarche qui a favorisé un dialogue rapproché et constructif avec les collectivités locales. Celles-ci ont exprimé par leur retour formel un satisfecit et un soutien au développement portuaire.

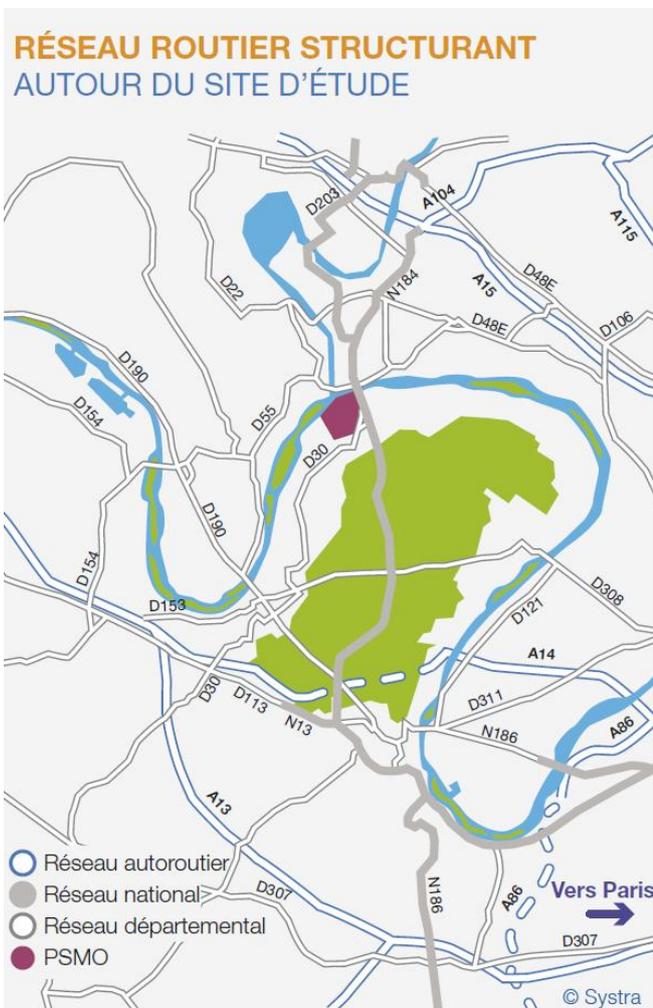
Après une première année de travail, un état d'avancement des plans d'actions a été présenté le 29 janvier 2015 devant l'ensemble des parties prenantes. Ces actions sont reprises dans les documents Plan d'actions détaillé par ports ou par filières, où figure leur état d'avancement.

#### **Projet de Port Seine Métropole Ouest (source [www.port-seine-metropole-ouest.fr](http://www.port-seine-metropole-ouest.fr))**

**Situé à la confluence de la Seine et de l'Oise sur la plaine d'Achères, à proximité de la gare de fret d'Achères-Grand-Cormier et desservi par la RN184, Port Seine-Métropole Ouest (PSMO) constitue un carrefour modal idéal pour le transport de marchandises.**



**Le territoire c'est aussi de beaux paysages et un cadre de vie à conserver.** Un port de nouvelle génération, maîtrisant ses impacts, s'y intégrerait.  
 Les éléments permettant de composer un grand paysage sont encore bien présents sur ce territoire nourri par le fleuve : la forêt de Saint-Germain-en-Laye, le massif de l'Hautil... et surtout la boucle de la Seine.  
 Le projet borde également des milieux naturels sensibles, notamment la zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) « parc agricole et plans d'eau d'Achères ».



**Le projet de port multimodal à Achères s'inscrit dans une politique d'attractivité territoriale.** Il constitue une réponse pertinente aux opportunités et contraintes du territoire

Les routes sont saturées d'où le besoin de transports alternatifs, fleuve et fer. Un port y pourvoirait et mettrait en synergie les différents modes de transport.

S'agissant des infrastructures ferroviaires, le territoire est, par ailleurs, desservi par deux gares : Achères-Ville et Achères Grand-Cormier.

**Des projets ferroviaires :**

Des projets ferroviaires sont en cours d'études à proximité du secteur :

La Tangentielle Ouest, qui devrait relier à l'horizon 2020 Achères-Ville à Saint-Cyr-l'École

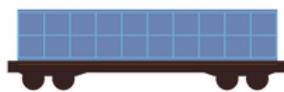
Le prolongement du RER E (Eole) jusqu'à Mantes-la-Jolie, qui desservira Poissy

La Ligne Nouvelle Paris-Normandie (Paris-Le Havre), pour laquelle la partie Paris-Mantes est prioritaire (projet de gare Confluence), et qui libérera à terme de nouveaux potentiels sur la ligne historique Paris-le Havre

La modernisation et l'électrification en cours de la ligne Serqueux-Gisors permettra une optimisation du trafic fret et une meilleure desserte du Port du Havre.



**250** camions



**= 125** wagons



**= 1** convoi fluvial



### En savoir plus sur le débat public :

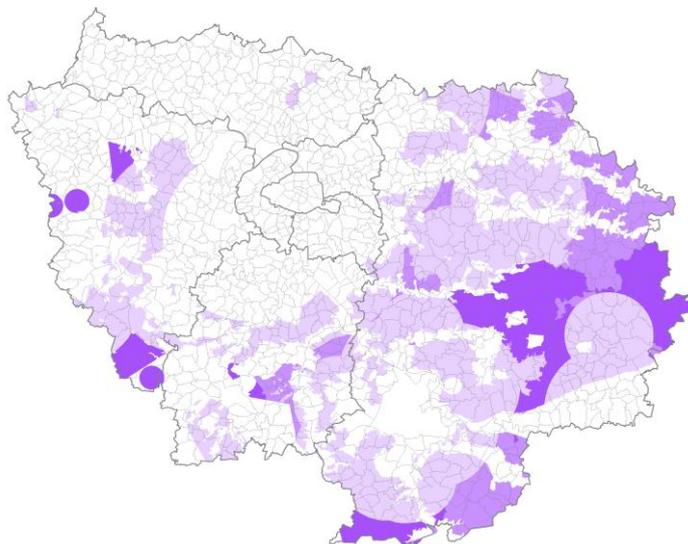
A l'initiative de Ports de Paris, la Commission nationale du débat public (CNDP) a décidé d'organiser un débat public sur le projet Port Seine - Métropole Ouest (PSMO). Le débat s'est tenu du 15 septembre au 15 décembre 2014 sur les différents aspects du projet : opportunité, caractéristiques, impact. Il a été animé par une commission particulière, la CPDP, une autorité administrative indépendante et neutre.

Consultations des débats sur le site : [www.port-seine-metropole-ouest.fr/mediatheque.fr](http://www.port-seine-metropole-ouest.fr/mediatheque.fr)

## 3-8 Les conséquences du Schéma Régional Eolien dans les Yvelines

Rappels : Voir rapport Moral Yvelines Environnement 2013

Le Schéma Régional Eolien présentait une carte des zones favorables, voir ci-dessous



Ce schéma régional a fait l'objet de recours gagnés par les associations !

Et pourtant les projets, qui étaient sans doute dans les cartons, dans la zone du sud Yvelines, à proximité des champs d'éoliennes d'Eure-et-Loir, n'ont pas tardé à se développer.

Le champ d'éoliennes d'Allainville a déjà fait l'objet d'autorisations par le Préfet : permis de construire et autorisations d'exploiter, un autre projet se dessine à Prunay.

### **Yvelines Environnement a engagé un recours gracieux contre les arrêtés de permis d'Allainville.**

Dans cette démarche, Yvelines Environnement est en complet accord avec de nombreuses associations de protection de l'environnement et de sauvegarde du Patrimoine réunies au sein de la Fédération de l'Environnement Durable (FED), à laquelle nous adhérons.

Hormis le fait que chaque citoyen paie, sans avoir été consulté, sur sa facture d'électricité une quote part de l'obligation financière faite à EDF d'acheter l'électricité produite par une énergie éolienne non rentable, l'environnement et la qualité de vie de tous et de chacun sont détruits par ce type d'équipement, que ce soit les paysages ou bien la santé, voire la mort des animaux.

### **Yvelines Environnement a publié le texte ci-dessous :**

#### **« L'ÉOLIEN ...**

*La question de l'éolien, qui n'est qu'une partie du volet de la transition énergétique, pose de ce point de vue un certain nombre de questions majeures qui alimentent le débat public. Car il s'agit bien de débattre en toute conscience de ces solutions techniques et de réfléchir aujourd'hui aux conséquences que ces choix auront demain : l'avenir dure longtemps et avant de s'engager, il convient de refaire un point sur la faisabilité et les conditions techniques d'un parc éolien, la réalité de la production électrique et les aspects sur sa réversibilité*

L'article 7 de la Charte de l'Environnement annexée à la Constitution française pose le principe que « toute personne a le droit, dans les conditions et les limites définies par la loi, d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques et de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement. »

*Cette invitation civique à se poser les bonnes questions doit permettre de se projeter concrètement sur le terrain d'un parc éolien pour en analyser toutes les dimensions. Détailler les divers éléments qui composent une éolienne est au principe même de cette invitation à la réflexion et, au-delà, rejoint la volonté d'être acteur du changement tout en le maîtrisant*

*Une éolienne c'est quoi ? C'est un mât qui s'élance vers le ciel jusqu'à 120 à 180 mètres de haut (moitié de la hauteur de la Tour Eiffel) et pèse 150 tonnes. A son sommet, une nacelle de 80 tonnes contient l'alternateur auquel est arrimé le rotor avec ses 90 mètres de diamètre et pesant 30 tonnes. Pour tenir debout, ce géant nécessite une fondation à la hauteur de ses dimensions: un massif de 20 mètres de diamètre d'emprise au sol composé de 1000 tonnes de béton et 100 tonnes de ferraille. Le creusement de la fondation de ce massif implique sur le plan du génie civil une totale modification des sols.*

*Le gigantisme n'est pas sans modifier l'environnement et le cadre de vie. Le paysage et le patrimoine sont impactés car les éoliennes se voient de très loin et le relief perd son amplitude apparente. Le déboisement en souligne davantage leur présence, ajouté au fait que ces éoliennes sont balisées par des signaux lumineux de jour comme de nuit donc encore plus visibles*

*Concrètement, on observe un défrichage de 10 à 20 ha pour 5 éoliennes. Les répercussions de ce bouleversement du paysage s'en ressentent sur les migrations aviaires, mais surtout par les nuisances sonores dues au brassage de l'air par les pales est sensible.*

*La qualité de vie des habitants dans les zones d'implantation est perturbée. On observe que la réglementation retient une distance d'éloignement de 500 mètres des habitations alors que l'académie de médecine recommande 1500 m. L'impact sonore ne peut être nié. De plus en plus, des médecins alertent sur des effets néfastes sur la santé.*

*Le facteur de charge d'une éolienne terrestre est de l'ordre de 25 %, à savoir qu'une éolienne produit, en moyenne, un quart du temps à pleine puissance.*

*En pratique, une éolienne fournit une puissance très variable au cours du temps, puisqu'elle est soumise aux conditions météorologiques. Donc l'énergie produite ne l'est pas nécessairement au bon moment, c'est-à-dire qu'elle est très peu corrélée de la demande en électricité.*

*Les éoliennes de grande dimension (une centaine de mètres de hauteur) installées ces dernières années ont une puissance nominale unitaire de l'ordre de 4 MW. A titre de comparaison le réacteur nucléaire en construction à Flamanville, pour lequel il faut compter un facteur de charge de l'ordre de 75 %, aura une puissance électrique nette de 1630 MW.*

*En énergie sur l'année, un réacteur de type EPR équivaut donc à 1222 mâts éoliens.*

*Le bilan coût/bénéfice implique aussi de se poser la question de la production d'énergie du parc éolien pour en constater le double caractère aléatoire et intermittent, par rapport à son coût d'investissement. En particulier, le raccordement des éoliennes à un coût. Celui-ci est réparti entre les producteurs et les gestionnaires de réseau. A*

*l'horizon 2020, pour le seul réseau de transport, les coûts projetés sont de l'ordre du milliard d'euros. A l'échelle d'un projet d'implantation d'éolienne(s), le raccordement coûte de l'ordre de 1 à 10 millions d'euros.*

*Les subventions sont payées par les consommateurs d'électricité, via une taxe, la CSPE. Celle-ci augmente régulièrement depuis quelques années et son accroissement est dû en majeure partie à l'installation d'éoliennes sur le territoire.*

*Outre les aspects environnementaux, la critique la plus courante à l'égard de l'énergie éolienne concerne leur économie. En effet, cette filière de production n'a reposé jusqu'à présent, de même que la filière photovoltaïque, que sur des subventions massives ainsi que sur l'obligation, de par les directives européennes, d'injecter en priorité l'énergie éolienne sur les réseaux lorsque le vent souffle, au détriment des autres types de production.*

*Enfin, les aspects liés au démantèlement d'une éolienne sont loin d'être neutres et comportent trop d'aspects non résolus.*

*Ces divers constats invitent à ne pas tenir pour acquise la pertinence dans le temps et la faisabilité de ces projets un peu vertigineux et en tout état de cause, nous placent devant la nécessité de bien réfléchir avant de défigurer nos paysages et altérer nos cadres de vie. Il s'agit d'un geste lourd de conséquence que Marguerite Yourcenar résume bien dans une formule simple et de bon sens : « **Construire, c'est collaborer avec la terre : c'est mettre une marque humaine sur un paysage qui en sera modifié à jamais.** » »*

### **3-9 Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique**

Rappels : Voir rapport moral Yvelines Environnement 2013

**Voir** [www.srce-idf.fr](http://www.srce-idf.fr)

6 Mars 2014 à Montigny-le-Bretonneux : Journée technique « Mise en œuvre du SRCE »

Co organisée par l'état et la Région Ile de France.

Après une longue période d'études, d'élaboration, puis de concertation le SRCE\* fut adopté le 31 Octobre 2013.

\*SRCE : Schéma Régional de Cohérence Ecologique (déclinaison régionale des trames vertes et bleues)

L'agence NatureParif a donc pris son bâton de pèlerin pour aider les acteurs à mieux appréhender les objectifs de ce schéma ainsi que sa mise en œuvre.

Journée technique s'il en est car ce n'est pas facile de bien mesurer les enjeux quand on n'est pas naturaliste.

Les grands principes du SRCE ont été repris et répétés afin de passer à la phase « mise en œuvre » et « prise en compte dans les documents d'urbanisme ».

De nombreux diaporamas nous ont été présentés par des intervenants qualifiés :

- Présentation du schéma régional de cohérence écologique d'Ile-de-France
- Méthode d'élaboration et de lecture du SRCE
- Traduction de la trame verte et bleue dans les documents d'urbanisme
- Exemples de trame verte et bleue dans un SCoT et un PLU
- Enjeu du SRCE pour le territoire des Yvelines
- Exemple de restauration longitudinale et latérale (abaissement de seuils, renaturation de berges)
- Continuité et infrastructures de transports
- Tour d'horizon des dispositifs existants par grands thèmes

**Vous en retrouverez le précieux contenu à cette adresse**

<http://www.natureparif.fr/srce/ressources/journees-techniques-et-seminaires/1328-2014-retour-sur-la-journee-technique-srce-ile-de-france-yvelines>

### **3-10 Plan Régional d'Elimination des Déchets de Chantiers (PREDEC)**

**Source CESER - [www.ceser-iledefrance.fr/travaux/plan-regional-delimitation-des-dechets-de-chantiers-dile-de-france-predec](http://www.ceser-iledefrance.fr/travaux/plan-regional-delimitation-des-dechets-de-chantiers-dile-de-france-predec)**

Rappels : Voir rapport moral 2013 d'Yvelines Environnement

Le 26 septembre 2013, l'assemblée régionale a donné un avis favorable sur l'avant-projet de PREDEC.

Cet avant-projet estime à 25 millions de tonnes la production de déchets de chantiers en Ile-de-France.

Le plan a été adopté le 12/06/2014.

## Eléments de l'Avis du CESER du 12 juin 2014 :

« ... le PREDEC a pour objet... de prévenir et de réduire la production et la nocivité des déchets ...visé à atteindre de la sorte l'objectif de valorisation de 70% en 2020 inscrit dans la directive-cadre pour les déchets non dangereux (DND) du BTP... il est nécessaire d'appliquer avant tout une politique de réduction des déchets du BTP ... mise en place de filières de recyclage... en ce qui concerne les implantation d'ISDI le Ceser souhaite... qu'elles soient réalisées en priorité sur des zones libres de toutes concurrences foncières (friches délaissées) afin d'éviter la consommation d'espaces agricoles... Concernant les exhaussements de sol, le Ceser rappelle que ceux-ci doivent être réalisés pour une optimisation justifiée du relief car ils entraînent une modification du modelé des terres... influence sur le sens du ruissellement... Le Ceser demande à ce que soit institutionnalisée la démarche de traçabilité des déchets du BTP en invitant notamment à un contrôle systématique des « bordereau de suivi » des déchets de chantiers. En outre le problème de la pollution des eaux situées à proximité des ISDI est un fait avéré qui doit trouver des solutions dans le PREDEC. ... »



Voir l'article 12 : Une nécessaire évolution de la réglementation.

### 3-11 Les rivières d'Ile de France – Agence de l'eau Seine Normandie

Source Agence de l'eau Seine Normandie - [www.eau-seine-normandie.fr](http://www.eau-seine-normandie.fr)

Rappels : Voir rapport moral Yvelines Environnement 2013

« L'Ile-de-France, un territoire eau contrasté et à reconquérir les cours d'eau régionaux en Ile-de-France présentent quatre caractéristiques majeures : les grandes rivières Seine, Marne et Oise y convergent. Largement sollicitées pour les besoins en eau potable et alimentant plus de la moitié des Parisiens, elles recueillent également la majorité des rejets de toutes les activités humaines.

Dans sa Grande Couronne, l'Ile-de-France comporte de nombreuses rivières où l'amont rural et l'aval urbain s'affrontent dans des logiques différentes d'aménagement du milieu : Yerres, Mauldre, Essonne, Grand Morin...

Au centre, la nature a définitivement cédé ses droits, et l'urbanisation enserme jusqu'à les étouffer les derniers petits cours d'eau : Bièvre, Croult, ru de Chantereine, Morbras...

Des nappes phréatiques importantes, essentielles pour l'eau potable, sont à reconquérir avec ambition : nappe de l'Eocène inférieur et moyen - sables et calcaires, nappe des calcaires de Champigny, nappe des calcaires de Beauce, ainsi que les nappes alluviales associées aux grands cours d'eau - nappes de la Seine à l'aval de Paris et de la Bassée à l'amont.

En découlent les enjeux prioritaires en matière de gestion de l'eau suivants :

- sécuriser la ressource en quantité et en qualité, en priorité pour l'alimentation en eau potable,
- poursuivre la reconquête de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques,
- réduire les pollutions diffuses par les substances toxiques,
- améliorer l'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales,
- développer la prévention et la gestion du risque inondation,
- maîtriser l'évolution du prix de l'eau.

Si la gouvernance en place a permis la réalisation des équipements structurants essentiels, le retour vers le bon état écologique demande cependant une organisation adaptée aux milliers d'actions indispensables. L'émergence des SAGE, la mise en place de politiques contractuelles constituent les prémices de la nouvelle forme de maîtrise d'ouvrage adaptée au défi de la Directive cadre sur l'eau.

### **Les rivières d'Ile-de-France en quelques chiffres :**

**Superficie : 12 012 km<sup>2</sup>**

**Population : 11 020 000 habitants**

**Prix moyen de l'eau : 2,93 euros/m<sup>3</sup>**

**Réseaux d'assainissement collectivités : 175**

**Réseaux d'assainissement autonomes : 264**

### **La Commission Territoriale Rivières Ile-de-France :**

La Commission territoriale Rivières Ile-de-France se réunit deux fois par an.

Commission Territoriale du 08 octobre 2014 :

Ordre du jour :

- Présentation de la COMITER des rivières d'Ile-de-France ;
- Avis SAGE des Morin
- SDAGE et PdM à l'échelle de la COMITER
- Méthode de concertation et rappel de l'état des Lieux
- Objectifs du nouveau SDAGE à l'échelle de la COMITER
- Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations
- Points d'information
- Appel à projet « Gestion durable des eaux de pluie dans les aménagements urbains »
- Étude « Intégration du Grand cycle de l'eau dans l'aménagement dans le contexte du Grand Paris »

### **Extraits du Compte-rendu :**

*« ...En outre, M. DUPRAY indique que le projet de SDAGE stipule qu'à la date d'approbation du projet, une carte pré-identifiera les EPAGE et EPTB qui devront être créés. Dans le cadre de la consultation du SDAGE, des éléments cartographiques sont portés dans le document et représenteront des enjeux sur les aspects inondation et hydromorphologiques, pour identifier les EPTB et les EPAGE. Pour le territoire de la COMITER, cette méthodologie n'est pas spécifiquement discriminante.*

*... M. MARCOVITCH confirme qu'un décret relatif aux EPAGE et EPTB est en cours d'élaboration. Il définira notamment leurs missions, le mode de fonctionnement, etc. Il souligne à cet égard que la totalité du territoire sera couverte par ces opérateurs. Deux autres décrets, également en préparation, concernent la taxe et les digues. Seul est actuellement appliqué le décret sur les missions d'appui.*

*... M. MARCOVITCH souligne que les EPAGE ne constituent pas des strates nouvelles. Ils regroupent au contraire les compétences à des niveaux suffisants pour porter la technicité nécessaire et l'intelligence de gestion d'un bassin plus complet.*

*... Nathalie EVAIN-BOUSQUET indique qu'une étude sur l'intégration du grand cycle de l'eau dans l'aménagement dans le contexte du Grand Paris est en cours de finalisation et sera présentée au prochain forum... »*

### **Mesurer la qualité des eaux :**

Les objectifs environnementaux du SDAGE.

La directive-cadre européenne sur l'eau (D.C.E.) fixe dans son article 1, un cadre pour la protection des eaux de surface, souterraines, de transition et côtières, afin de contribuer à :

- assurer un approvisionnement suffisant et de qualité, pour un usage durable de l'eau ;
- réduire sensiblement la pollution des eaux souterraines ;
- protéger les eaux territoriales et marines ;
- réaliser les accords internationaux pertinents, concernant la réduction et la suppression de la pollution de l'environnement marin par les substances synthétiques.

Les objectifs environnementaux ont été définis, en vertu de l'article 4, pour chacune des masses d'eau, par le comité de bassin. Ils figurent dans le SDAGE et ont été soumis à l'ensemble du processus d'élaboration et de validation de ce plan de gestion.

**Ces objectifs sont :**

- ✓ Le bon état, qualitatif et quantitatif (éventuellement le bon potentiel pour certaines eaux de surface) à atteindre en 2015.
- ✓ La réduction des rejets, pertes et émissions de substances prioritaires, voire la suppression des substances prioritaires dangereuses et des substances dites pertinentes pour le district hydrographique.
- ✓ Le respect de toutes les normes et de tous les objectifs en 2015, pour les zones protégées (les zones de captages, les zones de baignades, les zones vulnérables ...)

Le bon état ou le bon potentiel écologique dépendent du type de masse d'eau de surface.

Les critères d'évaluation du bon état des masses d'eau de surface (en particulier les espèces biologiques recherchées) dépendent de leurs caractéristiques naturelles : zone calcaire ou granitique, petits ou grands cours d'eau, eaux courantes ou stagnantes, eaux douces ou salées. Ces caractéristiques sont prises en compte dans la typologie des masses d'eau.

Pour les masses d'eau artificielles créées par l'homme et les masses d'eau fortement modifiées ayant subi de profondes altérations physiques du fait de l'activité humaine, on ne cherche pas à atteindre un bon état naturel mais un bon potentiel.

## 3/B --- les Commissions et Comités départementaux

### 3-12 Commission Consultative de l'Environnement (CCE) de l'Aérodrome de Chavenay

Rappels : Depuis l'établissement de la Charte, signée en 1996, les avions écoles ont été équipés de silencieux.

La Charte a défini des plages de silence : entre le 1er avril et le 30 septembre de chaque année, les vols « de tours de piste » sont interdits sur les circuits nord de l'aérodrome de Chavenay les samedis, dimanches et jours fériés, avant 9h00 du matin, entre 12h30 et 14h00 et après 19h30.

**Voir le rapport moral Yvelines Environnement de 2013, en particulier concernant le système de classification CALIPSO (Classification des Avions Légers selon leur Indice de Performance Sonore) présenté par la DGAC.**



**Charte entre les usagers et les riverains, révisée en 2011 :**

[www.audace-chavenay.fr/userfiles/files/articles/11%20Charte%20de%20Chavenay.pdf](http://www.audace-chavenay.fr/userfiles/files/articles/11%20Charte%20de%20Chavenay.pdf)

**Pas de réunion de la Commission Consultative de l'Environnement en 2014**

**La réunion de la CCE a eu lieu le 3 mars 2015**

**Ordre du jour :**

- Bilan de l'activité (ADP),
- Bilan des contrôles (Gendarmerie des transports aériens),
- Bilan d'avancement de la procédure du PEB (DGAC Nord),
- Bilan des actions pour l'environnement (Audace),
- Bilan des journées découvertes des métiers de l'aérien Audace.

Journée des Métiers de l'Aéronautique 28 mars 2014

Le 28 mars 2014 les usagers de l'aérodrome de Chavenay-Villepreux (AUDACE) ont accueilli les élèves des collèges et lycées environnants à la Journée des Métiers de l'Aéronautique, en partenariat avec Aéroport de Paris (ADP).

### 3-13 Commission Consultative de l'Environnement de l'aérodrome des Mureaux



**Rappels : Voir rapport moral Yvelines Environnement 2013**

« Situé au centre d'une zone urbanisée, cet aérodrome est actuellement un sujet de préoccupation pour les riverains. Les associations, soucieuses de la préservation de l'environnement, alertent les élus des conséquences néfastes d'un développement non maîtrisé car il est "ouvert à la circulation publique" ce qui veut dire que tout avion peut atterrir sur cet aérodrome..... »

**La vocation aéronautique de Saint-Cyr-l'École date du début du XXe siècle**



*Le Comte de La Vaulx fait construire en 1907 « aux portes de Saint-Cyr » un hangar pour abriter un dirigeable dit aérostat. La même année, Santos-Dumont poursuit les essais de son monoplane surnommé la Demoiselle, reliant Saint-Cyr à Buc à la vitesse de 90 km/h.*  
*En 1911, l'institut aérotechnique (IAT) est créé par Henry Deutsch de la Meurthe pour effectuer « toutes recherches et essais concernant la technique des appareils en équilibre ou en mouvement dans l'air ».*  
*En septembre 1912, le capitaine Étévé est promu chef du centre aéronautique de Saint-Cyr-l'École.*  
*En août 1914, au début de la Première Guerre mondiale, le camp de Mourmelon est replié à Saint-Cyr-l'École.*  
*En 1946, après les bombardements de 1944, la base militaire cède l'aérodrome au Ministère des Travaux publics et des Transports.*

**Réunion de la CCE du 3 juillet 2014**

Rapport d'activité présenté par ADP et la DGAC

Bilan de l'activité mensuelle de l'aérodrome – 2013 et 1<sup>er</sup> trimestre 2014 (source ADP)

2013 : Trafic total cumulé avions = 63946 avec des maxi d'environ 8000/mois d'avril à juillet  
Trafic total cumulé hélico = 7365 avec des maxi d'environ 600/mois de mars à juillet.  
Trafic total cumulé UIm = 2254

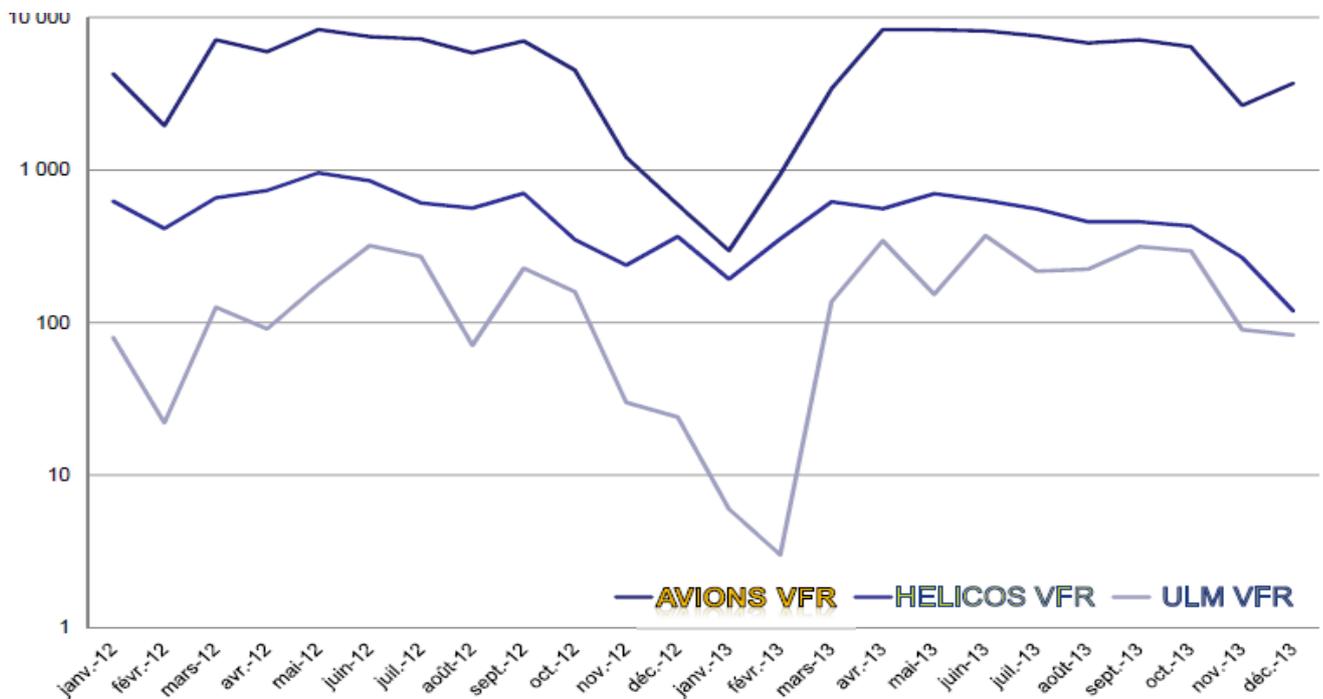
1<sup>er</sup> T 2014 : Trafic total cumulé avions = 7636  
Trafic total cumulé hélico = 465  
Trafic total cumulé UIm = 522

2013	Trafic avion	Trafic hélico	Trafic UIm	Trafic IFR	total Transit	Pointe 2013	Moyenne	Trafic total cumulé avion	Trafic total cumulé hélico	Trafic total cumulé UIm	Trafic IFR cumulé
JAN	297	193	8	0	122	86	20	305	306	8	0
FÉV	939	354	3	0	171	159	51	1 260	815	9	0
MARS	3 410	619	137	0	206	323	141	4 697	1 613	146	0
AVRIL	8 310	558	344	0	255	720	316	13 038	2 395	492	0
MAI	8 303	699	153	0	220	493	302	21 352	3 302	646	0
JUIN	8 160	632	371	0	244	520	303	29 535	4 151	1 020	0
JUIL	7 576	556	217	0	266	410	278	37 130	4 956	1 238	0
AOÛT	6 808	458	224	0	247	385	250	43 963	5 631	1 466	0
SEPT	7 132	458	315	0	228	529	271	51 128	6 285	1 782	0
OCT	6 421	430	295	0	246	510	238	57 572	6 935	2 080	0
NOV	2 647	267	90	0	140	335	101	60 237	7 323	2 171	0
DÉC	3 709	119	83	0	123	363	130	63 946	7 565	2 254	0

total VFR	73 764
Total hors transits	71 296

Pointe le 21/4/2013  
Puis 20/4/2013, 15/9/2013

2014	Trafic platef avion	Trafic platef hélico	Trafic platef UIm	Trafic total platef IFR	total Transit	Pointe 2014	Moyenne	Trafic total cumulé avion	Trafic total cumulé hélico	Trafic total cumulé UIm	Trafic total cumulé IFR
JAN	355	28	20	0	131	79	17	376	137	21	0
FÉV	591	12	15	0	121	150	25	1 003	234	36	0
MARS	6 596	41	485	0	228	515	237	7 636	465	522	0



	avr-13	mai-13	juin-13	sept-13
samedi moyen	456	390	399	374
dimanche moyen	476	353	419	369
jour de semaine moyen	254	278	266	227

	avr-11	mai-11	juin-11
samedi moyen	555	639	481
dimanche moyen	504	560	463
jour de semaine moyen	277	298	255

Depuis 2011, le trafic est en baisse de -21% en global et de -49% pour le trafic hélicoptères

Répartition du trafic : - avions + ULM = 60% en semaine, 40% en WE,  
- hélicoptères = 65% en semaine, 35% en WE.

Très forte diminution du trafic hélicoptères dès le début 2014 : baisse d'environ 70% en 2014 par rapport à 2013 (due principalement au déménagement de la société Hélioxygène sur une autre plate-forme)

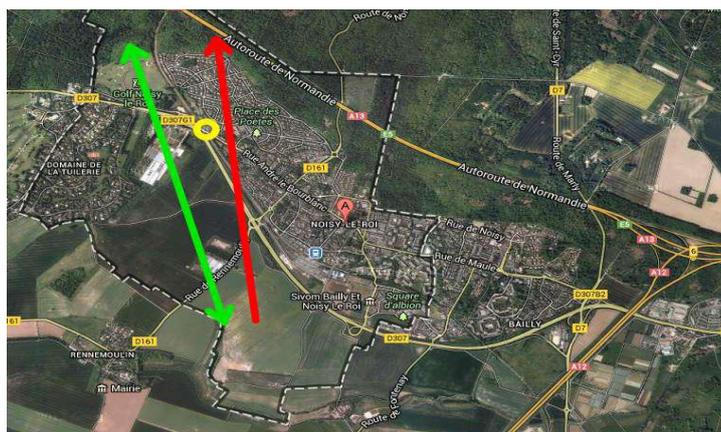
Les plages de moindre bruit les WE et jours fériés sont respectées pour presque 100%.

NB : Du 1er avril au 30 octobre entre 12h et 14h, l'entraînement entours de piste est réservé aux aéronefs qui sont équipés d'un silencieux. Cette limitation ne s'applique pas aux départs et arrivées des aéronefs en vol local ou voyage.

**Présentation du bilan des travaux du Comité de suivi de la Charte de l'aérodrome (CSC) par son président :**

- Relevé sur le terrain par le GUAS et les riverains des infractions sur les secteurs de Bailly et Noisy-le-Roi,
- Démarches auprès de bruitParif pour effectuer des mesures de bruits dans les communes riveraines,
- Analyse de mise en place de moyens pour que les pilotes respectent les trajectoires,
- Edition par le GUAS d'un fascicule destiné aux usagers pour rappeler les règles et sensibiliser sur les problèmes de nuisances pour les riverains.

**Rappel des défauts de trajectoires dans le secteur du « Domaine du Parc » à Noisy-le-Roi**



En vert : la trajectoire à suivre

En rouge : la trajectoire en contravention, souvent observée

Des projets d'urbanisation sont programmés par la municipalité de Noisy-le-Roi sous l'axe en vert (serres Moreux). **Où pourra-t-on alors inscrire la trajectoire ???**

**Révision du Plan d'Exposition aux Bruits (PEB)**

La DSAC Nord précise que la révision des PEB des aérodromes d'aviation générale a été stoppée dans l'attente d'un décret modifiant la méthodologie d'élaboration des PEB pour les petits terrains d'aviation.

Ce décret est sorti en 2012 !

S'agissant de l'aérodrome de Saint-Cyr-l'Ecole, la DSAC indique que les courbes d'environnement sonore basé sur le trafic réel et réalisés avec la nouvelle méthodologie, pourront être présentées à la fin de l'année 2014 à la CCE.

### 3-15 Commission Consultative de l'Environnement (CCE) de la Base Aérienne 107 de Villacoublay



CSC du 7 octobre 2014

Mouvements aériens 2011, 2012, 2013, 2014

<i>Trafic Aérien</i>		2011	2012	2013	2014
<b>PLATE-FORME</b>					
<b>MILITAIRE</b>					
jour		13420	8915	8259	9850
nuit		1739	1149	1203	1130
total militaire		15159	10064	9462	10980
<b>CIVIL</b>					
jour		379	210	65	253
nuit		71	24	1	23
total civil		450	234	66	276
<b>Sous-total Plate-Forme</b>					
jour		13799	9125	8324	10103
nuit		1810	1173	1204	1153
<b>Total Plate-Forme</b>		<b>15609</b>	<b>10298</b>	<b>9528</b>	<b>11256</b>
<b>Toussus le noble</b>		10750	9952	9864	7731
<b>Transit Hélico</b>	Milit.	21	34	57	52
	Civil	1954	1809	1915	1979
	Total	1975	1843	1972	2031
<b>Total général</b>		<b>28334</b>	<b>22093</b>	<b>21364</b>	<b>21108</b>

CCE du 15 décembre 2014 :

- Approbation du PV de la séance précédente (27 juin 2013)
- Bilan des activités aériennes de la plateforme de la base aérienne 107
- Bilan des mouvements aériens pour l'année 2014
- Présentation des résultats de l'étude menée par Bruitparif
- État d'avancement du projet de révision du PEB

1) **Le Procès-verbal de la séance du 27 juin 2013 est approuvé**

2) **Bilan de activités aériennes ; bilan des mouvements pour l'année 2014**

En 2014, les mouvements totaux se rapprochent de ceux de 2011. Les chiffres étant arrêtés au 1<sup>er</sup> décembre 2014, on peut s'attendre à un total général de l'ordre de 27 000 ou 28 000 mouvements.

constatons un gros pic au mois de juillet et une accalmie au mois d'août (le mouvement aérien est divisé par deux). On voit toujours le prorata entre les trafics de jour et les trafics de nuit aux alentours de 12 %.

3) **Présentation des résultats de l'étude menée par BruitParif**

**Voir [www.bruitparif.fr/node/1007](http://www.bruitparif.fr/node/1007)**

La campagne de mesure du bruit a été réalisée en septembre-octobre 2013 autour de l'aérodrome de Vélizy-Villacoublay. Nous avons mis du temps à rendre les résultats à cause des réductions des

Il y a du trafic militaire et civil. Sur le trafic civil, on voit les trajectoires pour les hélicoptères et les aéronefs qui ne sont pas des hélicoptères.

mesure. Ensemble, nous avons choisi les 6 points de mesure, sachant que nous avons une station permanente à Vélizy-Villacoublay, à côté du château d'eau. On a intégré cette station de mesure aux résultats de l'étude.

Les stations de mesure sont dédiées à la surveillance du bruit aérien. L'antenne acoustique permet de déterminer si le bruit vient du ciel ou si c'est un bruit terrestre. C'était sur des environnements La période s'est étalée du 6 septembre au 7 octobre 2013. Pendant un mois, tous les sites ont été documentés simultanément. Il n'y a pas eu plus ou moins de trafic sur un site ou un autre. On peut ainsi tous les comparer.

avait en moyenne mensuelle 1 300 mouvements. En 2014, sur 9 mois, on est tombé à 1 250 mouvements uniquement liés à la plateforme de Vélizy-Villacoublay.

Indicateurs événementiels : on ne s'intéresse pas qu'aux indicateurs de bruit moyen mais également aux indicateurs événementiels, à savoir le nombre de survols dépassant 62 dB(A). En moyenne, on varie entre 8 et 22 survols dépassant 62 dB(A). Ce n'est pas constant, certains jours il y en a plus. Au niveau de Bièvres, cela a pu monter à 53 un jour. Cela arrive principalement les jours de semaine.

**Le rapport d'étude sera accessible sur le site Internet de BruitParif, sur la plateforme RUMEUR**

**4) Etat d'avancement du projet de révision du PEB**

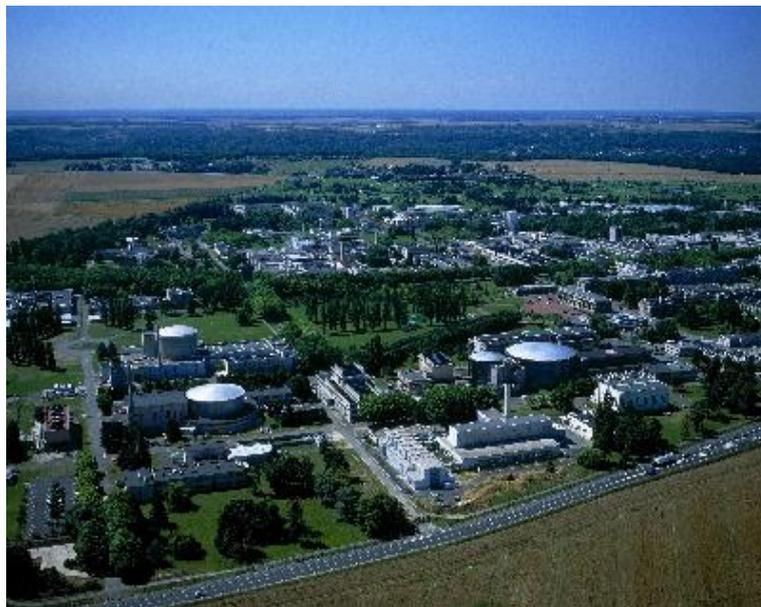
À voir lors de la prochaine réunion du Comité de suivi de la charte.

### **3-16 Commission Départementale d'implantation des antennes relais de radiotéléphonie mobile**

**Voir Rapport Moral 2013 d'Yvelines Environnement**

La Commission n'a pas encore été convoquée par le Préfet. Yvelines Environnement avait demandé sa saisine voici quelques années !

### **3-17 Commission Locale d'Information (CLI) des Installations Nucléaires du Plateau de Saclay**

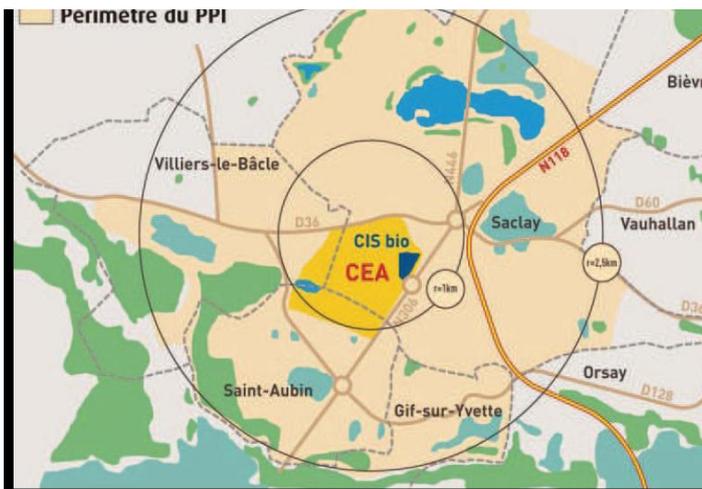


Cette CLI (Commission Locale d'Information est l'un des maillons de la transparence sur la sécurité nucléaire voulue par le législateur.

La CLI du CEA de Saclay a été créée en 1998 par le Président du Conseil Général de l'Essonne. Elle est composée de multiples acteurs tels des élus, des associations, des syndicats professionnels, des personnes qualifiées.

La CLI recueille toutes les informations relatives aux installations nucléaires de base (INB) fonctionnement, incidents, suivi des rejets et leur impact sur l'environnement.

En 2009, la CLI a étendu son activité sur de nouvelles communes du Plateau de Saclay, impactées par les installations nucléaires du CEA, de CISBIO et du CNRS. Elle s'étend sur 26 communes dont 7 des Yvelines, soit environ 200.000 habitants situés dans un rayon de 5 kms autour du centre du CEA et CISBIO.



#### **Rappels :**

Deux scénarios de référence ont été retenus :

- le 1er scénario concerne un incendie dans l'entreprise de Cis Bio International.
- le second concerne un accident majeur du réacteur nucléaire de recherche Osiris.

Dans les deux cas, il pourrait s'échapper dans l'atmosphère des éléments radioactifs tels l'iode, le césium, le strontium, le tellure, ainsi que des gaz rares.

La zone d'impact en cas d'accident majeur a été définie par les services de l'Etat sur un rayon d'environ 2.5 km autour des installations.

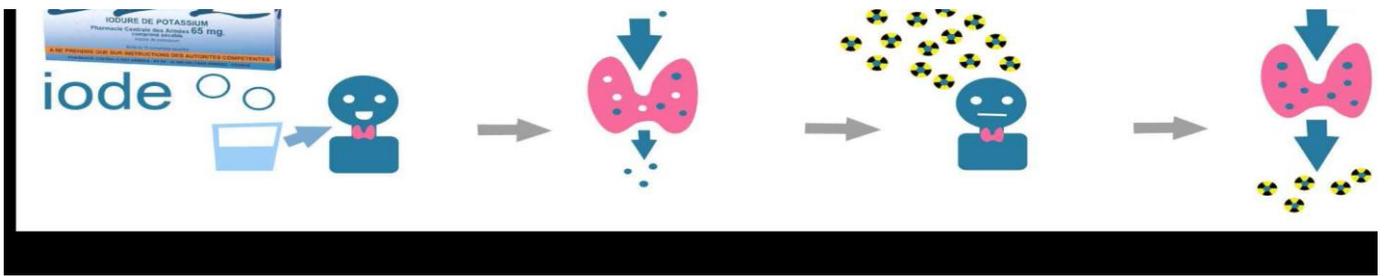
### **Le risque majeur sur le plateau de Saclay (Rappel)**

En cas d'alerte la mise à l'abri et l'écoute des consignes sont les mesures principales à adopter. Le nuage radioactif peut contenir de l'iode radioactif. Si la concentration de ce radioélément atteint les valeurs seuils réglementaires, les autorités prescriront la prise de comprimés d'iode stable. Dans le cas inverse la prise de comprimés d'iode n'est pas nécessaire.

#### **Rôle de l'iode stable**

Molécules d'iodes stables

Molécules d'iodes radioactif



1/ L'iode stable est ingéré quelques heures avant le passage du nuage.

2/ La thyroïde fixe l'iode stable et se sature.

3/ Exposition éventuelle à l'iode radioactif du nuage.

4/ La thyroïde saturée en iode ne fixe pas l'iode radioactif.

La thyroïde fabrique des hormones à partir de l'iode contenu dans nos aliments. Ces hormones sont essentielles à la croissance et au développement de l'enfant, ainsi qu'au contrôle du métabolisme chez l'adulte. Pour éviter la fixation d'iode radioactif, susceptible de générer des dysfonctionnements ou des cancers de la thyroïde, la prise d'iodure de potassium est nécessaire en cas d'accident majeur. L'iode absorbé agit pendant quelques heures. Il n'est donc pas utile de prendre des comprimés d'iode 6 heures après le passage du nuage. Par ailleurs l'iode stable n'est pas efficace pour les autres radioéléments du nuage. Des campagnes de diffusion d'iode stable sont organisées régulièrement en fonction de la date de péremption des boîtes de comprimés distribuées précédemment. Elles s'adressent aux habitants situés dans le périmètre PPI. Néanmoins toute personne peut se procurer de l'iodure de potassium en pharmacie. Les contre-indications à cette forme d'iode sont rares.

**Rappel :** Prévention du risque nucléaire = « ensemble des mesures prises pour éviter qu'un accident ne survienne ou pour réduire l'exposition des personnes en cas de réalisation »

Distinction de trois zones :

- o Une zone de servitude dans les documents d'urbanisme
- o Une zone préparée à une situation de crise : zone du Plan Particulier d'Intervention (PPI)
- o Une zone d'information de la population : périmètre d'action de la CLI

**Mise en demeure de la société CISBIO par l'ASN, suite à l'avis d'incident produit par l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN) le 29 avril 2014 :**

« Erreur générique de paramétrage des balises de mesures de contamination en iode de l'INB 29 »

Elle est publiée sur son site internet : [www.asn.fr/Informer/Actualites/L-ASN-met-en-demeure-la-societe-CIS-bio-international](http://www.asn.fr/Informer/Actualites/L-ASN-met-en-demeure-la-societe-CIS-bio-international)

### **Réunion plénière du 12 juin 2014**

#### **Ordre du jour et déroulé de l'assemblée plénière du 12 juin 2014**

- Actions des pôles de la CLI,
- Choix du nouveau pilote du pôle Information, Formation et Gouvernance,
- Election du pilote par les membres de la CLI,
- Présentation des conclusions de l'exercice de sécurité civile du 17 décembre 2013,
- Présentation des rapports Transparence et Sécurité Nucléaire (TSN) 2013,
  - o Centre CEA Saclay / DSM,
  - o Cis Bio International,
- Incident CIS Bio International déclaré le 29/04/2014,
- Positionnement de l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN) sur l'incident,
- Présentation de la mise en demeure du 6 mai 2014 Cis Bio International,
- Déclassement de l'INB 106 : Laboratoire pour l'Utilisation du Rayonnement Electromagnétique (LURE),
- Présentation des Servitudes d'Utilité Publique,
- Présentation de la Décision ASN.

### **Réunion plénière du 25 novembre 2014**

#### **Ordre du jour et déroulé de l'assemblée plénière du 25 novembre 2014**

- Actions des pôles de la CLI,
- Choix des représentants auprès de l'ANCCLI,
- Bilan budgétaire 2014 et budget prévisionnel 2015,
- Présentation des activités du pôle Information, Formation et Gouvernance,
- Présentation des activités du pôle Sciences et société,
- Discussion avec la salle et questions ouvertes,
- Présentation du rapport Transparence et Sécurité Nucléaire (TSN) 2013 de l'INB 29,
- Encadrement et inspections de l'INB 29 par l'ASN,
- Présentation du Contrat de Développement des Territoires, « Paris Saclay Territoire Sud ».

### **Voir aussi les Actions du pôle Sciences et société : Quel est le rôle du pôle Sciences & Société ?**

Ce pôle s'intéresse tout particulièrement aux aspects scientifiques, techniques ou aux procédures réglementaires sollicitant un avis officiel des membres experts de la CLI sur un dossier en lien avec les activités nucléaires des installations du site CEA / CIS BIO de Saclay ou du démantèlement du LURE (CNRS - faculté d'Orsay). Il conduit toutes les missions de compréhension et d'ouverture au public des résultats de ses études autour des INB. Il est le rédacteur des fiches d'informations CLI sur des procédures, des incidents ou des travaux en cours.

*Voir aussi les Actions du pôle Information, Formation, Gouvernance*



### **Qu'est-ce qu'une Commission Locale d'Information (CLI) ?**

Une Commission Locale d'Information est un lieu de suivi, d'information et de concertation reconnu en matière de sûreté nucléaire. En s'intéressant aux impacts des installations du site sur les personnes et sur l'environnement de façon transparente et indépendante, les CLI assurent ensuite la diffusion de l'information à la population (lettre d'information, expertise...).

### **Suivi des incidents par l'Autorité de Sûreté Nucléaire**

Les avis de l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN) sur les incidents survenus sur l'établissement de Saclay sont disponibles sur le site internet :

[www.asn.fr/Controler/Actualites-du-control/](http://www.asn.fr/Controler/Actualites-du-control/)



**Site du SIAAP à Achères**

Pour infos sur le SIAAP Seine-Aval, consulter [www.siaap.fr/nos-equipements/les-usines/seine-aval](http://www.siaap.fr/nos-equipements/les-usines/seine-aval)

*Rappels : Voir rapport moral d'YE pour l'exercice 2013*

Réunion du CSSSA - CLIC du 16 décembre 2013

La refonte de Seine aval – Etat des projets à fin 2013 – Sources SIAAP

**Rappel du planning de la refonte de l'usine Seine Aval :**

Opérations	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Liaisons hydrauliques 1													
Liaisons hydrauliques 2													
Prétraitement													
File biologique													
Campus													
Décantation primaire													
Rénovation digestion et réseau biogaz													
Traitement des boues													

**Les Principaux Ouvrages de la DERU (Chantier achevé)**

CAPACITE PDN: 950 000 m3/j (moy) 15 m3/s (max)  
 TDJ: 700 m3/h (moy) 900 m3/h (max)

PRINCIPALES CARACTERISTIQUES PDN: 18 biofiltres dénitrifiants  
 TDJ: Boues activées + 90 000 m2 membranes  
 FIAB: 6 centrif (130 m3/h – 2 600 kg MS/h)

PERFORMANCES OBTENUES PDN: Rdt NGL >85% TDJ: Rdt NGL > 50%  
 Elimination NH3: > 12 t/j  
 FIAB Epaississement: 20 g/l 65 g/l

RISQUES NOUVEAUX - Réactifs nouveaux (acide citrique)  
 - Augmentation stockage réactif (Méthanol – désodo)

**Refonte du Prétraitement de Seine Aval (Chantier en cours)**

CAPACITE de 5 à 70 m3/s

PRINCIPALES CARACTERISTIQUES Dégrillage grossier 10 grilles de 50 mm  
 Dégrillage fin avec 10 grilles de 25 mm  
 Couverture des bassins du dessablement existant

PERFORMANCES ATTENDUES Sables: MO < 3% et Siccité > 80%  
Refus: Siccité > 40% et Densité > 0,9  
Graisse: Concentration > 500 g/l

RISQUES NOUVEAUX Volume des réactifs (Désodorisant chimique) + système IDIS

### **Refonte de la File Biologique de Seine Aval (Chantier en cours)**

CAPACITE 1-File membranaire 300 000m<sup>3</sup>/j (Max 4m<sup>3</sup>/s)  
2- Pré-Dénitruration 2 000 000 m<sup>3</sup>/j (Max à 31 m<sup>3</sup>/s)

PRINCIPALES CARACTERISTIQUES 1-Tamisage 1 mm – 2 x 3 bassins bio avec 14 cuves de membranes soit 400 000 m<sup>2</sup>  
2- 40 Biofiltres supplémentaires + Conversion de 18 existants

PERFORMANCES ATTENDUES MES < 30 mg/l DBO<sub>5</sub> < 20 mg/l DCO < 90 mg/l  
NGL < 10 mg/l (Rdt > 70%) Pt < 1 mg/l (Rdt > 80%)s PE CAPACITE  
File membranaire 300 000m<sup>3</sup>/j (Max 4m<sup>3</sup>/s)

RISQUES NOUVEAUX Volume de réactif (Désodorisant Chimique + système IDIS, Méthanol./ 2  
+ Acide Citrique)

### **Carneaux de Rejet de la File Membranaire de Seine Aval (Chantier en cours)**

CAPACITE 8 m<sup>3</sup>/s

PRINCIPALES CARACTERISTIQUES Cadre béton armé coulé en place 3,00 m x 3,00 m sur 1100 ml

RISQUES NOUVEAUX Aucun

### **Construction du Campus de Seine Aval (Chantier à venir)**

CAPACITE 3500 m<sup>2</sup> de Bureaux 2400 m<sup>2</sup> d'Ateliers  
1600 m<sup>2</sup> de Magasins 600 m<sup>2</sup> de Laboratoires  
3000 m<sup>2</sup> de Hangars 550 m<sup>2</sup> de Locaux Sociaux

PRINCIPALES CARACTERISTIQUES Ensemble de Bâtiments (H= 11 m), permettant d'accueillir 340 agents, répartis autour  
d'une allée piétonne centrale.

RISQUES NOUVEAUX Aucun

### **Refonte du Biogaz de Seine Aval (Chantier à venir)**

CAPACITE 250 000 m<sup>3</sup> de digestion  
Biogaz: 62 000 000 Nm<sup>3</sup> / an - 400 GWh / an

PRINCIPALES CARACTERISTIQUES Nouvelle bache de répartition  
Nouvelle grappe de digesteur (4 x 12 000 m<sup>3</sup>)  
Réhabilitation. 15 digesteurs et nouveaux gazoducs souples  
Abandon de la tranche A2 - Réseau en aérien

PERFORMANCES ATTENDUES Fiabilisation de la production et de la distribution  
Optimisation énergétique

RISQUES NOUVEAUX Diminution des risques: Mise en Aérien du réseau  
Réhabilitation ouvrages – Gazoducs souples double enveloppe

### **Refonte de la Décantation Primaire de Seine Aval (Chantier à venir)**

CAPACITE Tranche 1: 15 m<sup>3</sup>/s  
Tranche 2: 15 m<sup>3</sup>/s dont 4 m<sup>3</sup>/s sans réactifs

PRINCIPALES CARACTERISTIQUES - Pompage amont (en remplact relèvement clariflo et relevage inférieur sortie clariflo)  
- Dégrillage fin 8 mm – Décantation lamellaire

PERFORMANCES ATTENDUES En cours de formalisation

RISQUES NOUVEAUX Stockage déporté de Chlorure Ferrique (Même Vol)  
Désodorisation chimique avec système IDIS

### **Galerie de Liaison en Aval de la Décantation Primaire (Chantier à venir)**

CAPACITE 30 m<sup>3</sup>/s

PRINCIPALES CARACTERISTIQUE Tunnel diamètre 5,00 m sur 1 100 ml

**Désodorisation Chimique – Rappel du principe de fonctionnement**

**IDIS** = Interface de Dépotage Intrinsèquement Sûre

Conçu sur une idée originale d'un agent du SIAAP, puis développé par le SIAAP et les sociétés OTV et Degrémont, concepteurs des nouvelles unités où ce dispositif sera installé.

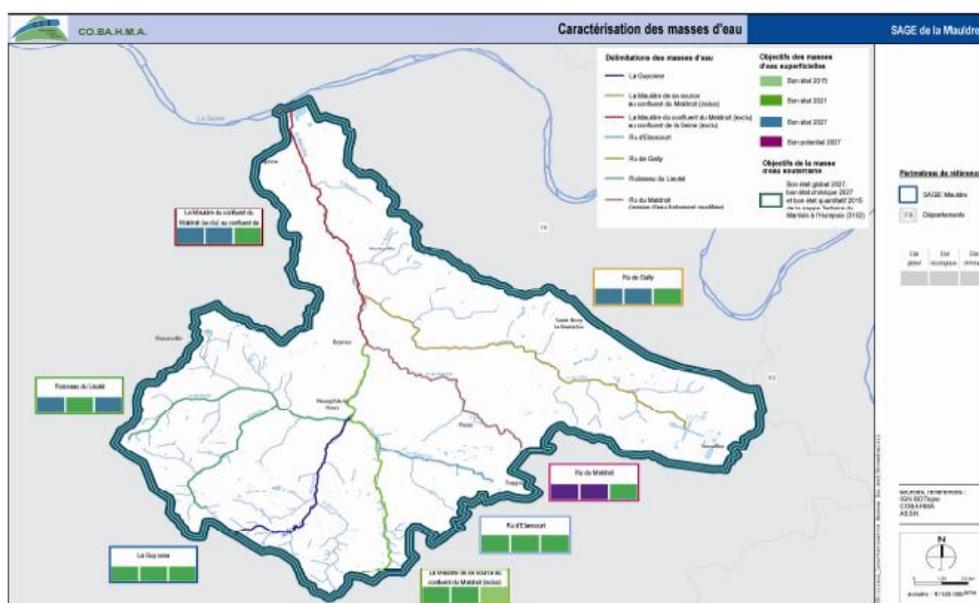
**Evolution de la production des boues :** Voir rapport moral Yvelines Environnement 2013

Juin 2014 : Renouvellement de la CLIC

### 3-19 Commission Local de l'Eau (CLE) de la Mauldre Le Comité de Bassin Hydraulique de la Mauldre et de ses affluents (CO.BA.H.M.A.)

**Les travaux de la Commission ont porté principalement sur la révision du SAGE de la Mauldre.**

**Rappels :** Voir les rapports moraux d'Yvelines Environnement sur le site [www.yvelines-environnement.org](http://www.yvelines-environnement.org)



**Enquête publique sur la révision du SAGE de la Mauldre du 30 septembre au 15 novembre 2013.**

**Résultat :** la commission d'enquête a rendu son rapport et a émis un **avis défavorable**.

**Assemblée générale de la Commission Locale de l'Eau de la Mauldre du 12 février 2014 à l'Hôtel du Département.**

Compte-rendu :

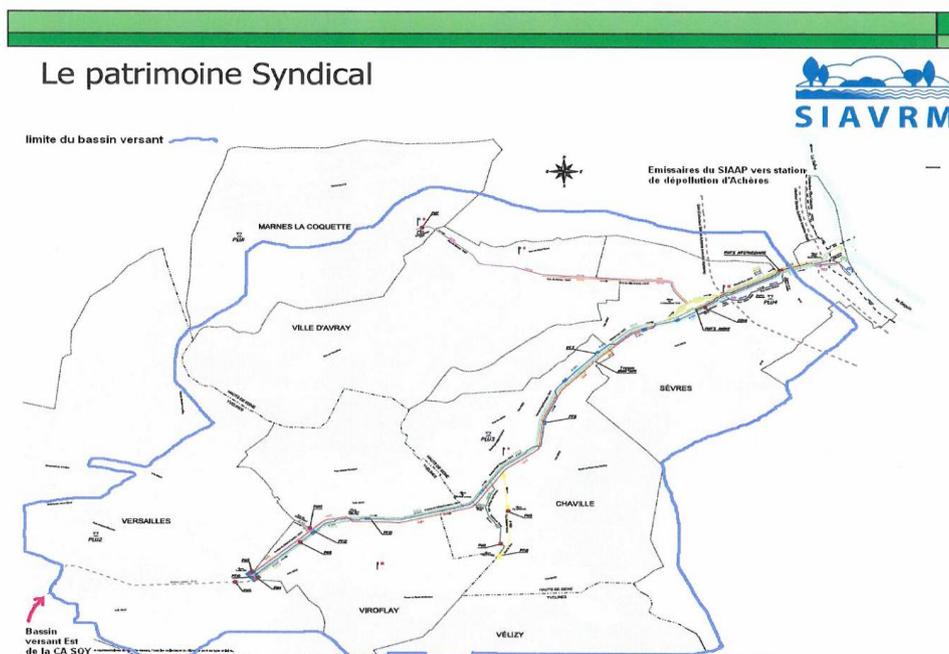
- Adoption du compte rendu de la réunion du 4 juillet 2013,
- Adoption du rapport d'activité de la CLE 2012,
- Concernant la révision du SAGE de la Mauldre, et la décision de la Commission d'enquête publique qui a émis un avis défavorable, le Président présente à la CLE des propositions de modifications, sous forme de « Mémoire conclusif » à la version adoptée par la CLE le 11 décembre 2012. Il s'agit de « ajustements » pour prendre en compte les réserves de la commission des sites portant sur les points suivants :
  - o Assainissement : Objectif cible de branchements, Fiabilisation des stations, Gestion du temps de pluie,
  - o Zones humides : Question des compensations,
  - o Gestion des eaux pluviales : Question du « zéro rejet »,
  - o Evolution des coûts du SAGE.
- ➔ Le Mémoire conclusif et la déclaration environnementale sont adoptés à l'unanimité.
- Présentation du budget de la CLE pour 2014 : adopté à l'unanimité.

## Assemblée générale de la CLE du 27 novembre 2014 à l'Hôtel du Département, séance d'installation de la nouvelle CLE

### Compte-rendu :

- Election du Président.
- Election des deux vice-présidents et des membres du bureau.
- Adoption du compte rendu de la réunion du 12 février 2014, à l'unanimité.
- Approbation du rapport d'activité de la CLE 2013, à l'unanimité, après discussion sur des problèmes de pollutions accidentelles ou chroniques d'origine Saint-Cyr-l'École.
- Point sur l'avancement de la procédure de révision du SAGE de la Mauldre : rappel de l'historique, présentation d'une synthèse du rapport environnemental modifié et de la note en réponse formulée suite à l'avis de l'Autorité de sûreté.  
Approbation à l'unanimité.
- Sollicitation de l'ouverture d'une enquête publique complémentaire pour la révision du SAGE et approbation de la réponse à l'Autorité environnementale. Approbation à l'unanimité.
- Information sur les dossiers instruits en 2014 : 28 dossiers instruits concernant des dossiers et autorisations d'urbanisme. Il est rappelé que le SAGE oblige la régulation du débit de ruissellement à 1L/s/ha, et que le SAGE révisé obligera la vérification d'infiltration à la parcelle.

### 3-20 Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Vallée du Ru de Marivel (SIAVRM)



**Rappels** Le ru de Marivel coule d'Ouest en Est de sa source à Porchefontaine (Versailles) à la Seine à Sèvres, en passant par Viroflay et Chaville.

Au cours des XIX et XXème siècles le ru de Marivel est progressivement enterré et transformé en égout. Le réseau d'assainissement est aujourd'hui géré par le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Vallée du ru de Marivel (SIAVRM) qui a le service de l'assainissement à la Société de Versailles et de Saint-Cloud (SEVESC) depuis le 1er juillet 2008.

Le SIAVRM a confié la collecte et le transport des eaux unitaires à la SEVESC et a passé une convention avec le SIAAP pour le traitement des effluents.

**La zone de collecte** : Viroflay, Vélizy-Villacoublay, Versailles Est et une petite partie de Jouy-en-Josas, pour les Yvelines.

Communauté d'Agglomération Grand Paris Seine Ouest Chaville, Sèvres, Ville d'Avray, partie de Meudon) et Marnes-la-coquette, pour les hauts de Seine.

Bassin versant Est de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines.

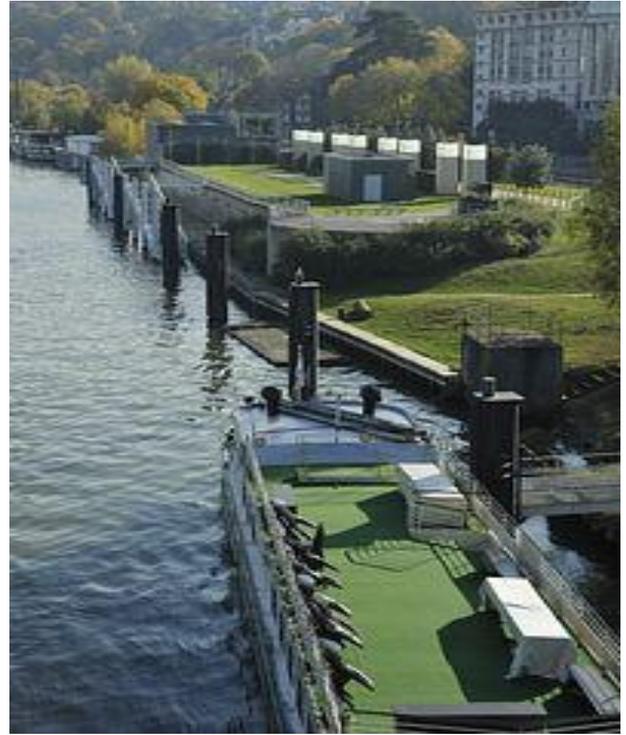
Superficie = 2700 Ha

Exutoire du SIAAP vers STEP Seine Aval à Achères.

**Yvelines Environnement** 20 rue Mansart - 78000 Versailles

Tél : 01 39 54 75 80 Fax : 01 39 54 61 66 e-mail : [yvelines.environnement@orange.fr](mailto:yvelines.environnement@orange.fr)

40/90



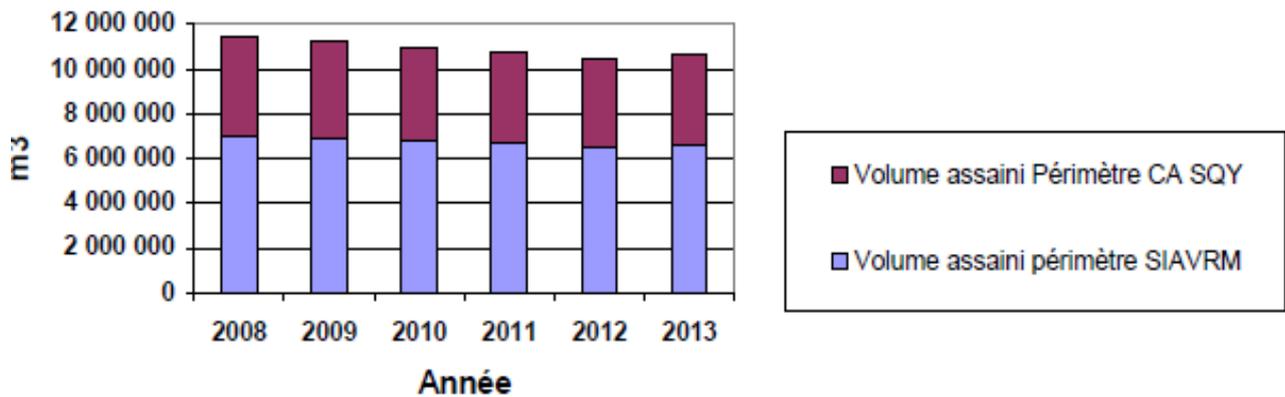
Pour info, voir [www.etaso.fr](http://www.etaso.fr)

#### Réunion de la CCSPL du 25 juin 2014

- Examen du rapport établi par le délégataire du service public – Exercice 2013,
- Examen du rapport annuel du Président sur le prix et la qualité du Service – Exercice 2013,

14881 clients –Hors SQY  
211000habitants raccordés

#### Evolution des volumes assainis depuis 2008



## Un des faits marquants en 2013 :

### □ Gestion des orages et fonctionnement du bassin de stockage de Sèvres

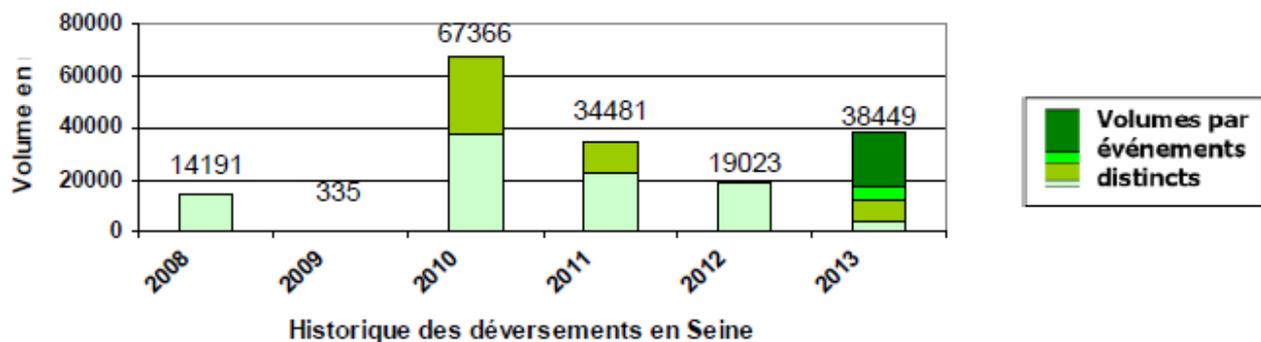
Les ouvrages du Ru de Marivel, dans sa partie aval, trouvent comme exutoire les émissaires du SIAAP en deux points (émissaires Sèvres-Achères branche de Nanterre et Sèvres-Achères branche de Rueil). Les débits admissibles dans les ouvrages du SIAAP sont régulés et l'excédent d'effluent est stocké dans la galerie et bassin de Sèvres à concurrence de 40 000 m<sup>3</sup>, au-delà un rejet vers la Seine permet d'éviter les inondations en amont.

Au cours de l'année 2013, quatre événements pluvieux majeurs ont entraîné un remplissage total des ouvrages de stockage du Ru de Marivel et provoqué des déversements en Seine. Ces événements sont détaillés dans le rapport au chapitre « Exploitation hydraulique et diagnostic permanent ».

Il convient de noter que les longues pluies peu intenses et notamment celles du 10 au 11 novembre 2013 ont généré plus de déversement que les deux orages de la fin du printemps.

Le fonctionnement de ces ouvrages est encadré par un arrêté préfectoral n°2008-63 (autorisation de l'exploitation du système d'assainissement du SIAVRM) qui permet jusqu'à six déversements par an et a donc été respecté en 2013.

Le graphique ci-après montre le volume total déversé et le nombre d'événements par année.



Les deux grandes fonctions des ouvrages de la 7<sup>ème</sup> tranche (bassin de stockage et la galerie de diamètre 4200 mm) sont d'une part le stockage-restitution vers les ouvrages de dépollution du SIAAP et la lutte contre les inondations avec des capacités importantes de transfert des débits de pointe vers l'aval en cas de pluie très intense.

## 3-21 Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) Syndicat Mixte d'Assainissement de la Région Ouest de Versailles (SMAROV)

Pour info, voir [www.etaso.fr](http://www.etaso.fr)

Les stations d'épuration sur le ru de Gally



## Rappels :

L'assainissement de la région ouest de Versailles est délégué à la SEVESC pour assurer :

- Le transport par les collecteurs des eaux usées à la station d'épuration du Carré de la Réunion,
- Le traitement des eaux usées,
- L'aménagement et le bon entretien pour le bon écoulement du ru de Gally,
- L'entretien des bassins de rétention,

Collectivités desservies : Bailly, Bois-d'Arcy, Fontenay-le-Fleury, Le Chesnay, Rocquencourt, Saint-Cyr-l'Ecole, Versailles, et une partie de la CASQY.

- Une superficie d'environ 4000 ha pour le bassin versant du ru de Gally,
- 8,3 millions de m<sup>3</sup> facturés en 2013,
- 14619 clients,
- 42 km de réseau : 16 km en unitaire, 20 km en séparatif d'eaux usées, 6,4 km en séparatif d'eaux pluviales,
- 2 postes de relèvement/refoulement : poste des "IV Pavés du Roy", poste de "Saint-Cyr",
- 8 déversoirs d'orage dont 3 en tête de station,
- 2 bassins de retenue alimentée par le ru de Gally : bassin dit "de Rennemoulin" et bassin dit "de Bailly".



## Réunion du 17 juin 2014

Rappel de l'objet de la CCSPL : Commission Consultative des Services Publics Locaux du SMAROV :

Présentation des rapports 2013 suivants :

- Rapport annuel du délégataire, la SEVESC,
- Rapport annuel du Président sur le prix et la qualité du service,

En préambule, sur une question de Patrick Menon, vice-Pt d'Yvelines Environnement, concernant la conservation du Domaine de la Faisanderie en espace naturel protégé, sur lequel le PLU de Bailly, objet d'un recours, a malheureusement attribué un COS, le Président du SMAROV, Daniel HIGOIN, précise que :

« ... le SMAROV se porte acquéreur de ce terrain, il bénéficiera de subventions de l'Agence de l'eau à hauteur de 80% pour l'acquisition et de 80% pour l'aménagement. Le SMAROV a un objectif d'aménagement hydraulique. Les travaux représenteront 50% de la superficie du terrain. La colline existante, qui avait été rasée par le propriétaire actuel, sera reconstituée en utilisant les terres de déblais, cette colline de 2m à 2,5m sera végétalisée et il sera créé ainsi un éco-système naturel. ... »

NB de P. Menon : Il faut rappeler que l'objectif est de créer des méandres du ru de Gally dans ce Domaine, afin de créer une « réserve naturelle » en cas de fortes pluies pour éviter les inondations en aval.

Il rappelle que l'objectif des associations est de recréer dans ce domaine un « milieu humide » propice à maintien de la faune et de la flore.

## Faits marquants en 2013

- Etudes de réhabilitation des collecteurs 4, 5, 7.
- Etudes liées à la résistance des digues Rennemoulin et Maltoute,
- Etude de l'aménagement du ru de Gally dans le domaine de la Faisanderie.
- Poursuite des travaux de mise aux normes de la STEP du Carré de la Réunion.

## La Station de traitement des effluents du Carré de la réunion



- > 14 millions de m<sup>3</sup> traités,
- > 13800 t de boues chaulées produites, 100% conforme pour valorisation (1/4 épandage, 3/4 compostage).

### ❖ Concentration moyenne sur 24h des rejets en sortie de station :

CONCENTRATIONS DE REJET EN SORTIE DU TRAITEMENT COMPLET EXERCICE 2013						
Paramètres	Normes de rejet arrêté d'autorisation		Rendement	Rappel Rendement 2012	Concentration moyenne annuelle	Rappel concentration moyenne
	% OU	(mg/l)	%	%	(mg/l)	2012
MES	90	< 35	<b>98</b>	97	<b>5</b>	6
DBO5	80	<25	<b>98</b>	98	<b>4</b>	4
DCO	75	< 125	<b>95</b>	94	<b>21</b>	25
NGL	70	< 10	<b>84</b>	82	<b>8</b>	10
NTK	85	< 5	<b>94</b>	92	<b>3</b>	4
PT	80	< 1	<b>89</b>	93	<b>0,6</b>	0,4

MES : Matières En Suspension, DBO5 : Demande Biologique en Oxygène, DCO : Demande Chimique en Oxygène, NGL : Azote Global, NTK : Azote Kjeldahl, PT : Phosphore Total.

Les exigences règlementaires sont atteintes sur le rendement et la concentration pour les paramètres NTK, NGL et PT.  
(Sources : SMAROV – SEVESC)

## Mise en conformité réglementaire de la station d'épuration du Carré de Réunion



**Projet de renouvellement de la STEP du Carré de la Réunion**

### **Travaux d'amélioration du système d'assainissement (de 2011 à 2016) :**

La STEP du Carré de Réunion est conforme à la directive européenne relative au traitement des eaux urbaines résiduaires (DERU) depuis fin 2010.

Cependant, l'Etat Français impose une amélioration du système d'assainissement de la STEP, selon plusieurs arrêtés qui prennent en compte les enjeux environnementaux et sanitaires ; dans un souci de préservation des milieux aquatiques. Il s'agit de lutter contre la pollution des rivières.

La réglementation prévoit que des prélèvements soient réalisés quotidiennement. Un rapport mensuel est remis aux services de l'Etat, puis transmis aux services Européens.

Augmentation des capacités : 215 000 eq/hab en temps sec, 340 000 eq/hab en temps de pluie.  
Station jardin intégrée dans le paysage de la Plaine de Versailles et ne générant pas d'odeurs.

### **Calendrier de réalisation des travaux :**

Les travaux de la STEP sont en cours, depuis juillet 2011 et jusqu'au 1er trimestre 2016.

Pour octobre 2014, la mise en service d'une première partie de la filière eau sera effective.

Pour décembre 2014, le bassin de pollution sera réceptionné.

Pour août 2015, la filière boues et la dernière partie de la filière eau seront mises en service.

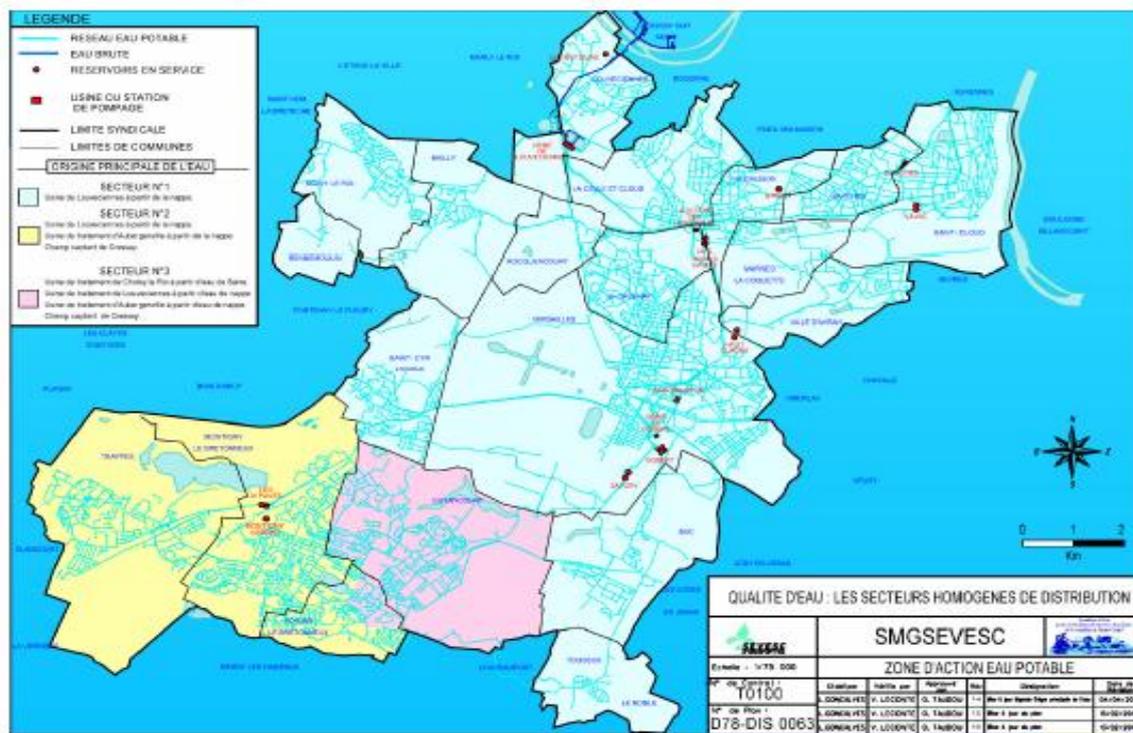
Pour mi-2016, la réception finale sera prononcée.

## **3-22 Commission Consultative des Services Publics Locaux, du Syndicat Mixte pour la Gestion des Eaux de Versailles et Saint-Cloud (SMGSEVESC) (voir [www.etaso.fr](http://www.etaso.fr))**

Le SMGSEVESC est le Maître d'ouvrage du service de production et de distribution d'eau potable de 24 communes :

• dans le département des Hauts de Seine : Marnes la Coquette, Ville-d'Avray et la Communauté d'Agglomération de Cœur de Seine pour les communes de Garches, Vaucresson et Saint-Cloud.

• dans le département des Yvelines : Louveciennes, la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc (La Celle Saint Cloud, Le Chesnay, Bois d'Arcy, Buc, Fontenay le Fleury, Jouy en Josas, Rocquencourt, Saint-Cyr l'Ecole, Toussus Le Noble, Versailles, Bailly, Noisy-le-Roi, Chateaufort, Bougival) et la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin en Yvelines pour les communes de Guyancourt, Montigny-le-Bretonneux, Trappes, Voisins-le-Bretonneux.

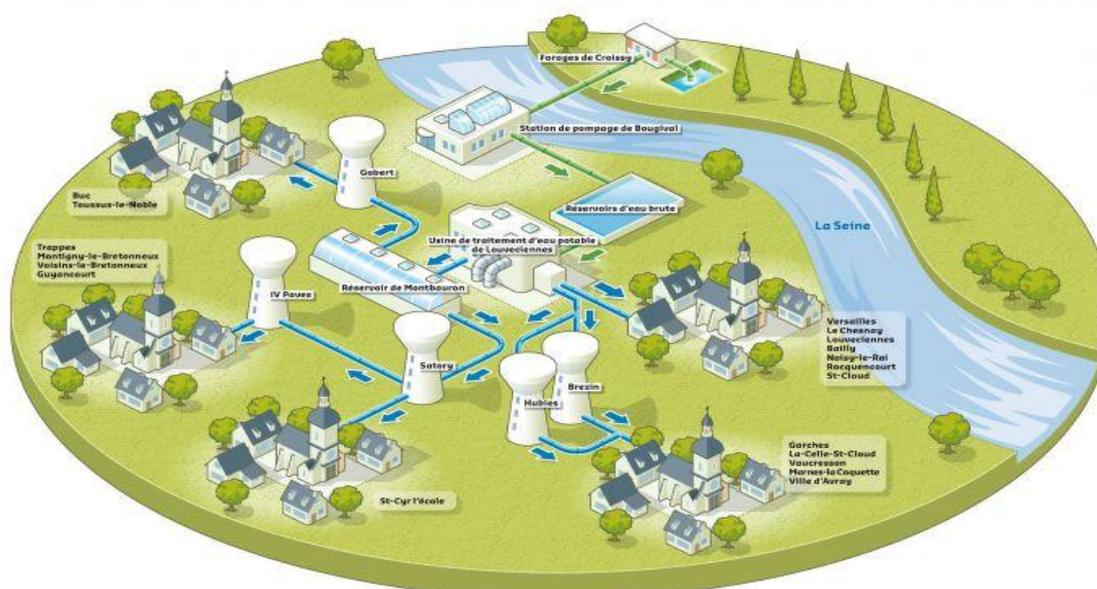


Le système d'alimentation en eau potable sous la maîtrise d'ouvrage du Syndicat est aujourd'hui délégué à :

- la SEVESC (Société des eaux de Versailles et St Cloud) pour 22 communes,
- Veolia pour 2 communes (Fontenay le Fleury et Bois d'Arcy),
- la Lyonnaise des Eaux (LdE) pour 1 commune (Châteaufort),
- la SAUR pour 1 commune (Bougival).

La ressource en eau du SMGSEVESC provient, pour la majeure partie, d'une nappe d'eau souterraine située à Croissy-sur-Seine, dans la craie fissurée, sous les alluvions de la Seine. Cette nappe, insuffisamment alimentée de façon naturelle (précipitations), bénéficie d'une réalimentation artificielle, à partir d'eau de la Seine. Cette eau de Seine, préalablement traitée par voie physico-chimique puis par voie biologique, est ré-infiltrée très lentement dans d'anciennes sablières spécialement aménagées. Cette réalimentation permet de faire face à l'augmentation des débits pompés et d'améliorer la qualité de l'eau sur l'ensemble de la nappe.

Onze forages de 30 à 60 mètres de profondeur permettent de prélever les quantités nécessaires à tout moment(1)  
 La station de pompage de Bougival (2) relève l'eau brute jusqu'aux bassins des Deux Portes et de Louveciennes (3).  
 L'eau est relevée sur un dénivelé de 150 mètres à un débit maximum de 5 000 m3/h. La station comprend 5 groupes électropompes et remplace aujourd'hui la Machine de Marly.



## Réunion CCSPL du 16/06/2014 :

Le réseau géré par la SEVESC :

- 22 690 723 m<sup>3</sup> distribués en 2013 ;
- 39 581 branchements ;
- 2 640 bouches ou poteaux incendies ;
- Près de 360 000 habitants desservis ;
- 901 km de réseau d'eau potable ;
- 15 km de réseau d'eau brute.

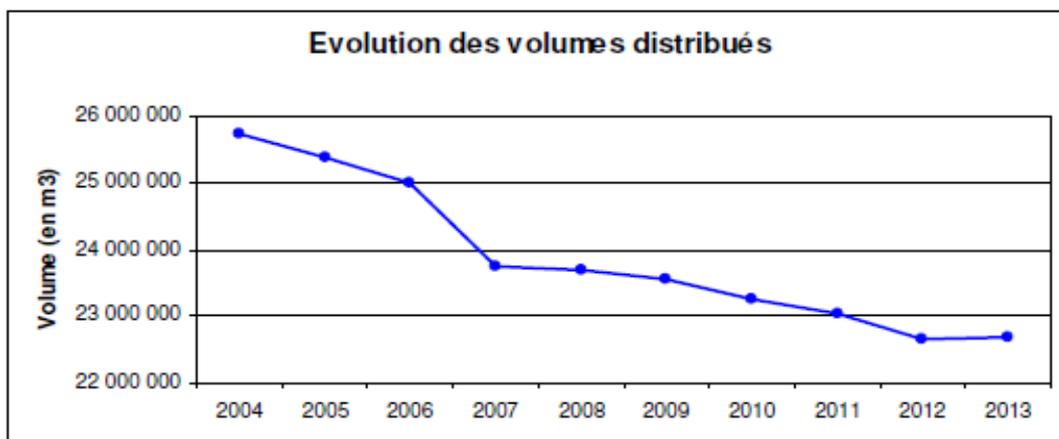
## Les faits marquants de la SEVESC pour l'année 2013 :

- ❖ Intégration de **Rennemoulin**
- ❖ Poursuite de l'exploitation opérationnelle **d'OPTIFLUX**
- ❖ Réhabilitation des **réservoirs** de Garches et des Hubies Bas
- ❖ Ravalement de **l'usine 2 de Louveciennes**
- ❖ Création de quatre nouvelles intercommunications à Bougival **SA01 SA02 SA03 et SA04**
- ❖ Signature d'une **convention bipartite** de fourniture d'eau traitée entre la SEVESC et SFDE
- ❖ Signature d'une **convention de fourniture d'eau en gros** par le SMGSEVESC au SIRYAE
- ❖ Aucun arrêt de travail dû à un accident cette année



## La production d'eau potable gérée par la SEVESC :

- ❖ **20 329 884 m<sup>3</sup>** d'eau traitée par l'usine de Louveciennes
  - ❖ Analyse de l'eau brute :
    - **107 prélèvements** au titre de l'autocontrôle SEVESC et du contrôle sanitaire (ARS)
  - ❖ Analyse de l'eau traitée en sortie d'usine :
    - **271 prélèvements** au titre de l'autocontrôle SEVESC et du contrôle sanitaire (ARS)
- => Les résultats des analyses de contrôle réalisées par l'ARS et d'autocontrôle effectuées par la SEVESC montrent que l'eau produite par l'usine de Louveciennes est d'excellente qualité au regard des exigences réglementaires, avec aucune non conformité



- Les volumes distribués ont baissé de **12% en 10 ans**

**La qualité de l'eau produite :**

	Unités	Moyenne 2013	Norme	Rappel 2012
<b>MESURES physico- chimiques</b>				
PH	UpH	7,6	6.5 à 9	7,6
Turbidité	NFU	< 0.5	1 (0,5)	< 0.5
Conductivité	µs/cm	708	180 à 1000 à 20° C	689

	Unités	Moyenne 2013	Norme	Rappel 2012
<b>Composition minérale</b>				
Dureté (TH)	°Français	32	-	32
Calcium	mg/L	117	-	112
Magnésium	mg/L	9	-	9
Sodium	mg/L	17	200	17
Chlorures	mg/L	30	250	31
Sulfates	mg/L	99	250	96

	Unités	Moyenne 2013	Norme	Rappel 2012
Nitrites	mg/L	< 0.04	< 0.1	< 0.04
Nitrates	mg/L	16	50	16
Fluorures	mg/L	0,21	1.5	0,21
Atrazine	µg/L	< 0.02	0.1	< 0.02

	Norme ( en % de conformité)	Nombre de prélèvements en 2013	Conformité 2013 (en %)	Nombre de prélèvements en 2012	Conformité 2012 (en %)
<b>Paramètres bactériologiques</b>					
Bactéries sulfito-réductrices	100	72	100	72	100
Coliformes totaux	100	72	100	72	100
Entérocoques	100	72	100	72	100
Escherichia Coli	100	72	100	72	100

## La très bonne qualité de l'eau distribuée en 2013 :

- ❖ Un taux de **conformité bactériologique** des prélèvements sur les eaux distribuées au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité est de **100 %**
- ❖ Un taux de **conformité physico-chimique** des prélèvements sur les eaux distribuées au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité est de **100 %**

## Comparaison eaux plates en bouteille et eau produite à l'usine de Louveciennes :

	Volvic	Cristaline	Evian	Thonon	Vittel	Tallefine	Contrex	Hépar	Usine de Louveciennes			NORME
									MINI	MOY	MAXI	
Calcium	11,5	70	78	108	204	250	486	555	110	117	122	/
Magnésium	8	2,1	24	14	43	4	84	110	9	9	11	/
Sodium	11,6	4,4	5	3	5	6	9,1	14	12	17	25	200
Potassium	6,2	1,6	1	1		2	3,2	4	5	5	6	12
Bicarbonates	71	200	357	350	399	302	403	403	220	275	354	/
Sulfates	8,1	15,3	10	13	329	245	1187	1479	43	99	114	250
Chlorures	13,5	8	4,5	9		218	10	11	27	30	33	250
Fluorures			0,1				0,3	0,4	0,1	0,2	0,3	1,5

## **COMMUNIQUE DE PRESSE, le 9 décembre 2014**

SUEZ ENVIRONNEMENT, via sa filiale Lyonnaise des Eaux remporte le contrat de délégation du service public de l'eau pour le SMGSEVESC :

Un contrat de 250 millions d'euros sur 12 ans.

Le Syndicat Mixte pour la Gestion du Service des Eaux de Versailles et Saint-Cloud (SMGSEVESC) a décidé de confier à Lyonnaise des Eaux, filiale de SUEZ ENVIRONNEMENT, la gestion de son service public d'eau potable pour 22 des communes qu'il représente (près de 400 000 habitants desservis). Ce contrat prévoit une gouvernance renouvelée, un renforcement de la qualité et du goût de l'eau pour les usagers, et des technologies intelligentes au service de la performance des réseaux.

### UNE GOUVERNANCE RENOVEE POUR PLUS DE PARTAGE ET DE REACTIVITE

De nouvelles règles de pilotage du service de l'eau seront instaurées pour renforcer le contrôle de la collectivité sur son service de l'eau.

Une société dédiée au contrat, la Société des Eaux de l'Ouest Parisien, sera créée dès janvier 2015. Un mécanisme de régulation économique sera également mis en place, prévoyant un partage avec la collectivité des éventuels gains de productivité.

Par ailleurs, un comité de gouvernance, composé d'élus, de représentants du SMGSEVESC et de membres de la société dédiée, sera mis en place. Il aura pour missions de contrôler le respect des engagements contractuels, et de rendre compte à la collectivité de la performance du service délégué.

### AMELIORATION DU GOUT ET DE LA QUALITE DE L'EAU : UN NOUVEAU SERVICE TOURNE VERS LES USAGERS

Afin de renforcer la qualité et le goût de l'eau, une solution de décarbonatation collective, ainsi qu'un nouveau système de chloration seront mis en place.

Les communes desservies par le Syndicat Mixte pour la Gestion du Service des Eaux de Versailles et Saint-Cloud (SMGSEVESC) sont : Garches, Marnes-la-Coquette, Saint-Cloud, Vaucresson, Ville-d'Avray, Bailly, Bois d'Arcy, Buc, Fontenay-le-Fleury, La Celle-Saint-Cloud, Le Chesnay, Rennemoulin, Louveciennes, Noisy-le-Roi, Rocquencourt, Saint-Cyr-l'Ecole, Toussus-le-Noble, Versailles, Guyancourt, Montigny-le-Bretonneux, Trappes, Voisins-le-Bretonneux.

La nouvelle délégation concerne l'ensemble de ces communes à l'exception de Bougival et Châteaufort, adhérentes au SMGSEVESC.

Dès 2017, la décarbonatation permettra d'offrir à tous les usagers du service une eau douce et de limiter les gênes et surcoûts liés au calcaire : usure prématurée des appareils électroménagers, augmentation des dépenses énergétiques.

La perception du goût de chlore sera atténuée grâce à une chloration-relai en six points du réseau qui permettra de diminuer le niveau de chlore en sortie d'usine.

### AQUA 360 : UN CONCENTRE DE TECHNOLOGIES SMART POUR UNE VISION GLOBALE DU SERVICE DE L'EAU SUR LE TERRITOIRE

Le SMGSEVESC est engagé dans une politique de gestion de l'eau globale, afin de prévoir et anticiper l'approvisionnement en eau de son territoire et de garantir la préservation de sa ressource. Collectivité pionnière en matière de gestion intelligente des réseaux d'eau,

Le SMGSEVESC a souhaité aller plus loin dans cette démarche. Pour l'accompagner, Lyonnaise des Eaux a développé Aqua 360, un centre de pilotage du service de l'eau qui offre au SMGSEVESC une vision globale du grand cycle de l'eau sur son territoire. Aqua 360 permet de suivre en temps réel le fonctionnement des usines et du réseau de distribution, mais également les indicateurs liés à la relation avec les usagers (nombre d'appels au centre de relation clientèle, etc). Grâce à cette vision centralisée, les interventions des agents peuvent être optimisées afin de gagner en réactivité pour l'ensemble des interventions sur le terrain.

Aqua 360 est basé sur la technologie développée par SUEZ ENVIRONNEMENT Aquadvanced TM, dédiée à l'optimisation de la performance des réseaux d'eau potable. Le centre de pilotage permet ainsi de surveiller le réseau en temps réel en mesurant le flux, la pression, le débit de l'eau et permet d'identifier au plus vite les éventuelles anomalies : fuite, problèmes de pression ou de qualité de l'eau... L'ensemble des données collectées est traité et analysé, offrant ainsi à la collectivité une aide à la décision dans ses choix d'investissements, et une possibilité d'optimiser les consommations énergétiques de son service de l'eau.

### UN AMBITIEUX PROGRAMME DE LUTTE CONTRE LES FUITES

La lutte contre les fuites est une priorité pour la collectivité qui s'est engagée à atteindre un rendement de réseau de 90% minimum. Le réseau de distribution sera ainsi équipé de 500 capteurs de fuites qui surveilleront en continue les réseaux particulièrement sensibles. Grâce au centre de pilotage Aqua 360, les données transmises par ces capteurs seront analysées en temps réel. Les anomalies liées à des fuites pourront ainsi être immédiatement identifiées, et les réparations associées seront effectuées dans les meilleurs délais.

D'autre part, le SMGSEVESC s'engage avec cette nouvelle délégation dans un vaste programme de renouvellement des canalisations afin de garantir la bonne performance du réseau.

## **3-23 Commission de Suivi de Site (ancienne CLIS – Commission Locale d'Information et de Surveillance) de Carrière sur Seine - Usine d'incinération «CRISTAL» Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) du SITRU**

Rappels concernant le centre de traitement et de valorisation CRISTAL à Carrières-sur-Seine :

- Capacité de traitement nominale : 123 000 tonnes de déchets par an  
Équivalent de 18 500 habitants fournis en électricité et 3 500 foyers chauffés et 14 300 tonnes de CO2 évitées.
- Deux lignes d'une capacité totale d'incinération de 17 tonnes par heure.
- Déchets traités : déchets ménagers et déchets industriels banals, issus du SITRU (Syndicat Intercommunal, 12 communes, plus de 300000 habitants) et autres clients industriels.



**Juin 2014** : En application du décret n° 2012-189 du 7 février 2012, la Commission de Suivi de Site de Carrières-sur-Seine se substitue à la CLIS.

Arrêté préfectoral n° 2014316-0002 du 12 novembre 2014.

La commission de suivi de site est composée de cinq collègues : Etat, collectivités locales, riverains et associations protection environnement, exploitant, salariés.

### **Réunion de la CSS du 19 décembre 2014**

#### **Ordre du jour :**

- Approbation du règlement intérieur de la commission,
- Désignation des membres du bureau,
- Présentation du bilan d'activité 2013 par l'exploitant et action de l'inspection des installations classées.

#### **Chiffres de l'exploitation 2013 :**

- Tonnage traité :
  - 89000 tonnes du SITRU,
  - 44000 tonnes autres,
- Production électrique :
  - Energie consommée : 18240 MWh
  - Energie vendue à EDF : 8750 MWh
- Production de vapeur :
  - Totale produite : 248649 MWh
  - Vendue au réseau : 48387 MWh
- Production et valorisation des résidus d'incinération :
  - Machefert : 24106 tonnes évacuées ont fourni 1098 tonnes de produits ferreux sur site, 771 tonnes sur plate-forme IME et 140 tonnes de non-ferreux,
  - REFIO : 4492 tonnes évacuées en centre technique de classe 1,
  - Déchets dangereux évacués en filières de traitement.
- Résultat du suivi environnemental :
  - Rejets atmosphériques :
    - Poussières < 2 mg/Nm3 (Norme = 10 mg/Nm3)
    - CO < 25 mg/Nm3 (Norme = 50 mg/Nm3)
    - HCl < 5 mg/Nm3 (Norme = 10 mg/Nm3)
    - SO2 < 10 mg/Nm3 (Norme = 30 mg/Nm3)
    - NOx 60 mg/Nm3 (Norme = 80 mg/Nm3)
    - NH3 < 6 mg/Nm3 (Norme = 10 mg/Nm3)
    - Dioxynes et Furannes < 0,01 (Norme = 0,1 mg/Nm3)
    - Acide fluorhydrique < 0,5 mg/Nm3 (Norme = 1 mg/Nm3)

#### **Surveillance de l'environnement :**

- **Air :**
  - Analyse des retombées atmosphériques par jauges OWENS (récupération des eaux de pluie autour du site – analyse des taux de dioxine et métaux lourds)
  - Résultats d'octobre et décembre 2013 : Les niveaux en dioxines et furannes sont tous inférieurs à 2.1 pg I-TEQ/m<sup>2</sup>/j.  
Ces valeurs sont à un niveau très faible, la valeur guide en zone urbaine étant de 85 pg I-TEQ/m<sup>2</sup>/j.
- **Eaux :**
  - Consommation annuelle d'eau de ville 2013 : 36 611 m<sup>3</sup>
  - La qualité des eaux pluviales est contrôlée semestriellement selon les exigences de l'arrêté préfectoral
- **Biodiversité :**
  - L'année 2013 a vu la naissance de 5 fauconneaux crécerelles comme en 2012.



**3-24 Commission de suivi de Site (ancienne CLIS) pour le centre de traitement et de valorisation des déchets « AZALYS » à Carrières-sous-Poissy  
Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) du SIDRU**



**Rappels :**

Le SIDRU est composé de 15 communes des Yvelines dont 7 sont regroupées au sein de la communauté d'agglomération « Deux rives de la Seine », soit environ 216175 habitants au 1/01/2013.

Collectivités adhérentes

- Communes : Aigremont, Achères, Chambourcy, Conflans-Sainte-Honorine, Fourqueux, Le Mesnil le Roi, Poissy, Saint-Germain-en-Laye.

- Communauté d'Agglomération des 2 Rives de la Seine :

Andrésy, Carrières-Sous-Poissy, Médan, Morainvilliers, Orgeval, Verneuil sur-Seine et Vernouillet.

La collecte des déchets ménagers est de la compétence de chacune des collectivités membres du Syndicat.

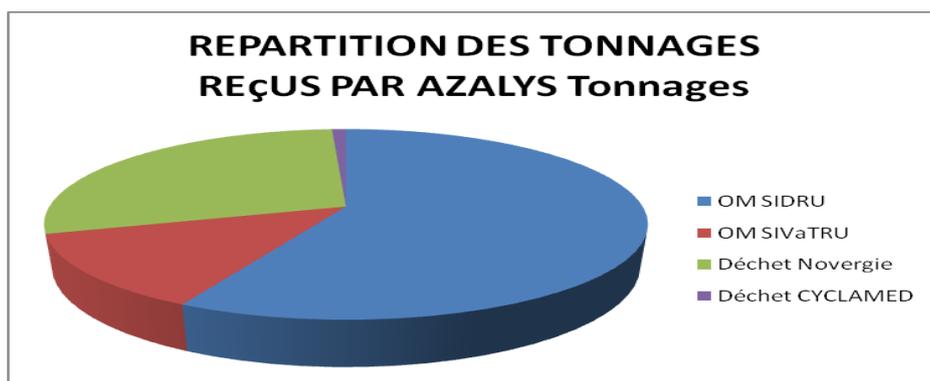


Le SIDRU a une usine d'incinération AZALYS dont l'exploitation a été confiée à un opérateur privé, NOVERGIE, dans le cadre d'un bail de 20 ans, depuis décembre 1998.

- L'usine AZALYS est un site du SIDRU exploité par NOVERGIE IdF
- Capacité moyenne de chaque four : 7,5 tonnes heure
- AZALYS est conforme à l'arrêté du 03 août 2010 modifiant l'arrêté du 20 septembre 2002 relatif aux installations d'incinération de déchets non dangereux

## Réunion de juin 2014 de la CCSPL du SIDRU

En 2013, le tonnage total réceptionné a été de 117 778 tonnes (soit un peu plus que la capacité des 115 000 tonnes, sachant que NOVERGIE a complété les 100 000 tonnes du SIDRU à hauteur de 28 660 tonnes.



La part des déchets apportés par les communes du SIDRU a légèrement baissé, cela est dû à la baisse des tonnages collectés par les adhérents du SIDRU et à l'augmentation des tonnages apportés par le SIVaTRU. Le SIDRU a signé une convention d'apport réciproque avec le SIVaTRU pour une durée de 15 ans. À compter du 1er septembre 2013, le SIDRU apporte la totalité de ses tonnages de collecte sélective au centre de tri de Triel-sur-Seine. A compter du 22 avril 2014, le SIVaTRU apporte la totalité de son gisement d'ordures ménagères résiduelles à Azalys.

### Bilan de l'année 2013

En 2013 s'est poursuivie une baisse, amorcée en 2009, des tonnages incinérés produits par les ménages. En 2013, le recyclage des emballages ménagers des communes du SIDRU a permis d'économiser :

- 440 tonnes de minerai de fer,
- 144 tonnes de coke,
- 47 tonnes de bauxite,
- 3 000 tonnes de bois,
- 463 tonnes de pétrole brut,
- 185 m<sup>3</sup> de gaz naturel,
- 3 255 tonnes de sable,
- 159 815 m<sup>3</sup> d'eau, en sachant que la consommation domestique est en moyenne de 55m<sup>3</sup>/hab./an, l'économie représente la consommation annuelle de 2 905 habitants,
- 51 198 MWh d'énergie, en sachant que la consommation domestique est en moyenne de 10,3 MWh/hab./an, l'économie représente la consommation annuelle de 4 970 habitants.
- 5 608 T éq CO<sub>2</sub>, en sachant que l'émission moyenne domestique est de 1,68 T/an/hab. L'économie représente l'émission annuelle de 3 338 habitants.

### L'usine AZALYS, site du SIDRU, exploitée par NOVERGIE IdF

#### Réunion de la CSS le 7 octobre 2014

L'usine de valorisation énergétique AZALYS à Carrières-sous-Poissy, traite par incinération les déchets n'ayant pas fait l'objet d'un tri préalable.

Elle est prévue pour une capacité de 115000 tonnes.

En 2013, le tonnage total incinéré est de 117478 tonnes.

Les résidus **mâchefers** représentent 20,84 % du tonnage incinéré, les **REFIOM** (résidus d'épuration des fumées issues de l'incinération des ordures ménagères et assimilés) et les **gâteaux de filtration** 2,55 % (soit respectivement 2,18 % et 0,34 %).

La consommation d'eau pour l'année 2013 a été de 68 232 m.

Aucun rejet d'eau aux bornes de l'installation à l'exception de 1 184 m<sup>3</sup> d'eau de process rejetés lors de l'arrêt technique annuel de l'atelier d'évapo-concentration.

### Bilan environnemental

**Le certificat ISO 14001 régional a été reconduit officiellement en mars 2010, jusqu'en juillet 2012.**

**Les rejets gazeux sont toujours disponibles sur le net : [www.Novergie.fr](http://www.Novergie.fr)**

**Un audit interne a également eu lieu en 2013 sur Azalys afin de permettre une amélioration continue du système EQS concernant la Sécurité, l'Environnement et la norme ISO 14001.**

Les **eaux pluviales**, analysées semestriellement, sont conformes à l'arrêté d'exploitation.

Les **rejets gazeux** sont mesurés en continu les poussières, HCl, NOx, NH3, SO2, CO, COT, CO2, le débit et la température.

Les valeurs d'émission sont nettement inférieures aux valeurs garanties figurant dans l'Ensemble Contractuel.

Les performances sont excellentes et dénotent :

- . d'une très bonne combustion (faible teneur en CO, COv, composés organiques volatils) ;
- . de l'efficacité des laveurs et des dépoussiéreurs (faible teneur en métaux lourds, poussières, HCl, SO2, HF).

### Bilan des émissions de CO2 :

<b>AZALYS</b>	CUMUL des
<b>2013</b>	FLUX ANNUEL
<b>CO2</b>	<b>110 221,3 t</b>

(119 056,7 t en 2012, 113 434,7 t en 2011, et 109 620,6 t en 2010)

### Surveillance de l'impact sur l'environnement

Lors de la campagne 2013 de suivi des retombées atmosphériques, les teneurs en dioxines-furanes sont toutes inférieures à 5pg I-TEQ/m2 /jour (comme en 2012).

L'ensemble des valeurs mesurées sont toutes inférieures aux valeurs limites de référence (Suisse, Allemagne : valeurs limites d'émission).

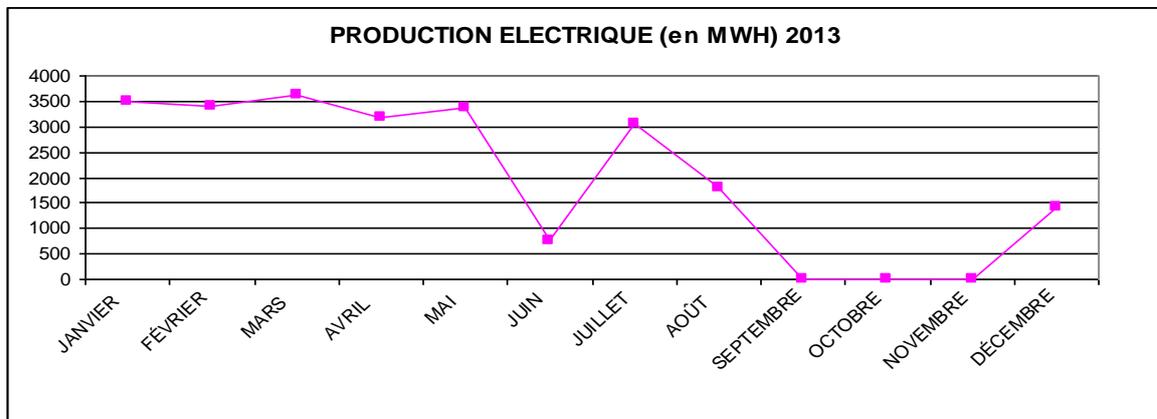
Les valeurs mesurées sont tout à fait acceptables compte tenu de la situation géographique des différents points de mesures.

Métaux lourds : on constate que les valeurs mesurées sont, pour tous les points, toutes inférieures aux valeurs limites de référence.

### Inspection DRIEE du 23 avril 2014

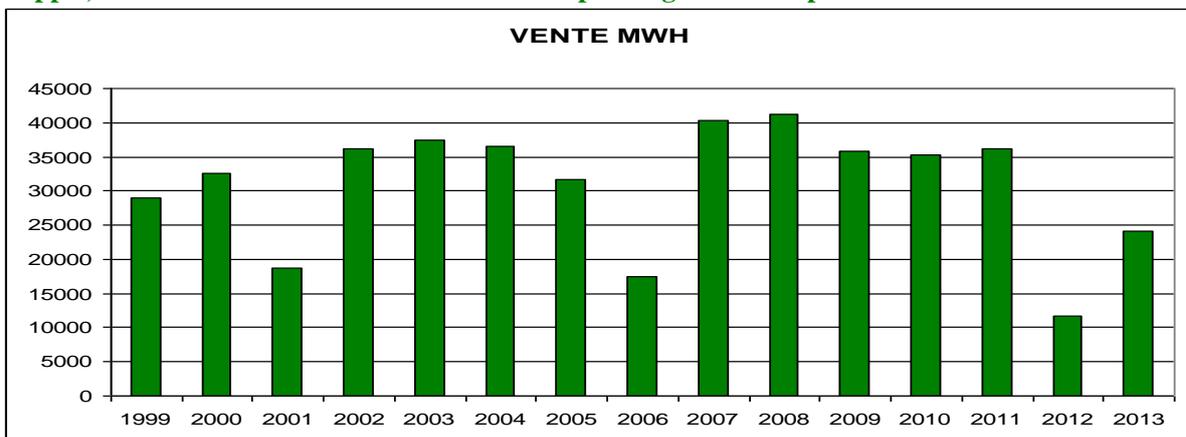
### Valorisation énergétique :

Production totale vendue à EDF : 24 132 MWh en 2013 contre 11 760 MWh en 2012, contre 36 239 Mwh en 2011, contre 35 285 MWh en 2010, contre 35 747 MWh en 2009, contre 41 156 MWh\* en 2008, contre 40 294 MWh en 2007(soit - 10% par rapport à 2008).



Le graphique ci-dessous présente l'évolution de la production électrique.

Pour rappel, le sinistre du turbo-alternateur avait impacté également la production sur les années 2005 et 2006.



□ Bilan du rendement énergétique du site : R = 0,49

### 3-25 Commission de Suivi de Site d'enfouissement technique de Guitrancourt



#### Site EMTA ISTD de Guitrancourt (Source EMTA)

Projet d'augmentation de la capacité de stockage de DD de 150000t à 250000t : justification = Projet du « Grand Paris » et nombreux chantiers de terres polluées à prévoir...

#### Voir la carte des Trajets des camions (142 camions/jour)

**29 Septembre 2014** : Commission de suivi de site de l'ISD de la société EMTA sur la commune de Guitrancourt.

- Présentation de l'activité du site,
- Présentation de l'action de l'inspection des installations classées,
- Présentation de la demande d'autorisation d'exploiter,
- Approbation du règlement intérieur et nomination des membres du bureau,

Une bonne information sur l'évolution des techniques de stockage et un projet de tri plus sélectif afin d'optimiser les cellules.

Le compte rendu de cette réunion est consultable sur :

[http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/CR\\_EMTA](http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/CR_EMTA)

### 3-26 Commission départementale chargée d'établir la liste d'aptitudes aux fonctions de commissaire enquêteur

C'est sur la base de deux réunions par an que cette commission sélectionne les candidats aux fonctions de commissaire enquêteur et revoir tous les 4 ans comme le demande la loi les commissaires enquêteurs en exercice. 70 commissaires sont nommés au titre du département des Yvelines.

### 3-27 Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture (C.D.O.A)

Cette commission s'est réunie 5 fois durant l'année 2014. C'est une commission consultative. Elle émet un avis, préalable aux décisions du préfet, en matière :

- d'aides à l'installation des jeunes agriculteurs,
- de modernisation des exploitations agricoles,
- de boisement,
- de mesures agro-environnementales,
- d'investissements dans les coopératives d'utilisation en commun de matériel agricole,
- de prêts bonifiés,
- de mesures de redressement et de suivi,
- de réinsertion professionnelle,
- de demandes d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures agricoles, en cas de concurrence entre les demandes.

### 3-28 Commission Départementale d'Aménagement Foncier (CDAF)

Cette commission s'est réunie une fois en 2014 sur la déviation de Richebourg.

### 3-29 Commission de Suivi de Site (ancienne CLIS) du site de SITA Ile-de-France à BRUEIL EN VEXIN

Centre de déchets ultimes.



Brueil-en-Vexin. Vue aérienne du site en 2005.

La décharge, qui se situe sur la propriété privée de la Malmaison, arrive en fin de vie. (Source Le Parisien)

#### Rappels :

Concernant la durée de la production de biogaz, elle est fonction de l'apport de déchets ; si l'apport s'arrête, la production de biogaz diminue, et s'élimine en 15 ou 20 ans.

L'exploitant continuera à suivre le site pendant 30 ans ; il existe des garanties financières pour pallier une éventuelle défaillance.

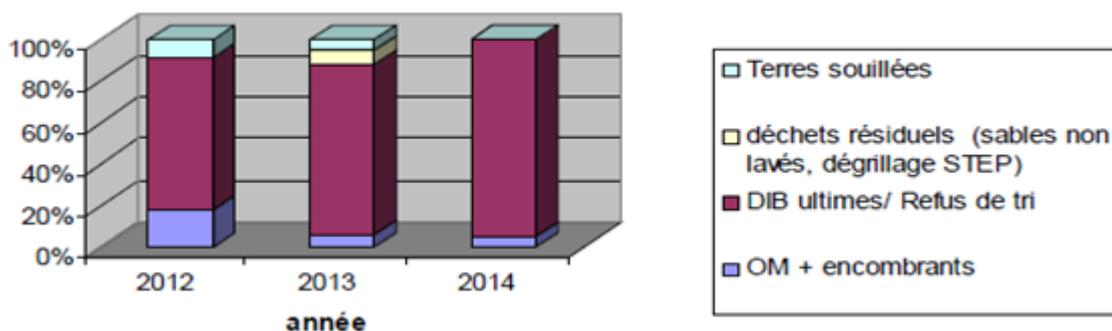
**Voir le rapport moral Yvelines Environnement 2013**

Depuis l'arrêté préfectoral de mars 2015, la CSS étant mise en veille, une seule association locale a été nommée membre de cette CSS. Yvelines Environnement n'en est plus membre, mais demande à rester informée de l'activité de ce site.

#### **Réunion du 15 décembre 2014 :**

- 1 031 137 T enfouies depuis 2006 sur les 1 110 000 T autorisées.

#### **répartition nature des déchets**



### Suivi environnemental des lixiviats :

Analyses bimensuelles par un laboratoire agréé afin d'établir leur conformité aux seuils d'acceptation en STEP → Conformes aux seuils d'acceptation

**Rejets de la torchère conforme aux prescriptions de l'arrêté préfectoral** → Analyses semestrielle réalisées par le Bureau Véritas.  
Débit moyen annuel de 440 m<sup>3</sup>/h dont 35% de CH<sub>4</sub> en 2013.

**Voir les comptes-rendus sur le site de la DRIEE**

### 3-30 Commission Départementale de la Consommation des Espaces Agricoles (CDCEA)

Cette commission consultative donne son avis sur les documents d'urbanisme (SCOT, PLU) au regard de la consommation des terres agricoles avec toutes les difficultés de résoudre le conflit entre urbanisation et maintien des terres agricoles.

5 réunions CDCEA se sont déroulées en 2014. 14 PLU, deux SCOT.

### 3-31 Commission Départementale des Risques Naturels Majeurs (CDRNM)

Cette commission qui se réunit une fois par an émet un avis sur l'élaboration du schéma Départemental de la Prévention des Risques Majeurs.

Pour les Yvelines, les risques majeurs suivants ont été retenus :

Retrait-Gonflement de l'argile ; Inondation ; Eboulement (carrières, falaises).

Ce schéma s'impose aux PLU qui doivent signaler les risques afférents à la commune.

### 3-32 Commission des sites

Cette commission a pour objet de définir les droits à construire dans les espaces classés. Elle se réunit plusieurs fois dans l'année selon l'importance des dossiers.

Ceux-ci sont présentés, soit par l'inspecteur des sites, soit par l'ABF, qui établissent un rapport sur lequel la commission devra donner son avis.

Celui-ci n'est que consultatif et seul le Ministre est habilité à donner un accord définitif sur le projet.

### 3-33 Comité Consultatif Scientifique et des usagers de la Forêt de Rambouillet Le Massif forestier de Rambouillet

Ce comité réuni deux fois par an l'ensemble des acteurs publics et privés (ONF, propriétaires privés, fédération de chasseurs, associations de protection de l'environnement et d'usagers), impliqués dans la gestion du massif forestier de Rambouillet, le comité consultatif a permis de dresser un état des lieux des différentes thématiques intéressant la gestion de ce massif protégé, le 2<sup>ième</sup> plus important de France après la forêt de Fontainebleau, mais également l'un des plus fréquentés, avec plus de 10 Millions de visiteurs estimés par an.

Deux thèmes sont régulièrement abordés : l'accueil du public et la gestion sylvicole « forêt régulière ou irrégulière ».

### 3-34 Comité Départemental de Suivi des Epanchages des boues des stations de traitements d'affluents

Cette commission ne s'est pas réunie en 2014.

### 3-35 Comité Consultatif de la Réserve Nationale de l'Etang de Saint-Quentin-en-Yvelines Comité de Pilotage de la Zone Natura 2000 (ZPS « Etang de St-Quentin » au titre de la Directive Oiseaux 79/109)

**Rappel :** La Réserve Naturelle Nationale de St-Quentin-en-Yvelines, d'une superficie de 87 ha, est gérée par le Syndicat Mixte de la Base de Plein Air et de Loisirs (BPAL) ; elle est située en queue d'étang avec une partie terrestre

*périphérique. C'est une réserve avant tout ornithologique, avec plus de 230 espèces d'oiseaux recensées depuis 1986 (nicheurs et migrateurs). C'est un espace réglementé pour les visites et où chasse et pêche sont interdites.*

*Calqué sur la réserve (même superficie, même périmètre), un site Natura 2000 a été désigné au titre de la Directive « Oiseaux », soit une ZPS (Zone de Protection Spéciale). 55 espèces d'oiseaux citées à l'Annexe 1 de la directive (protection maximale) ont été recensées depuis 1986. Ce site, dominé par une zone humide (2/3 de la surface) avec des zones terrestres ouvertes à boisées, présente un habitat et plusieurs espèces animales et végétales relevant de la Directive « Habitats ».*

Le Syndicat Mixte de la Base de Loisirs, qui gère la réserve, a un nouveau président depuis juillet 2014, M. Jean-Luc OURGAUD succédant à M. Bernard TABARIE. Par ailleurs, le nom Base de Loisirs est devenu « Ile de Loisirs » pour toutes les bases d'Ile-de-France.

### **Ce qui s'est passé en 2014 :**

+ Mise en œuvre du DOCOB du Site NATURA 2000 « Etang de St-Quentin » qui recouvre le territoire de la réserve par Lutte contre les ligneux dans la roselière nord.

Renouvellement de la structure d'animation du DOCOB.

+ Evaluation du premier plan de gestion 2002-2014 :

Rapport validé par le Conseil scientifique le 10/12/2013, puis approuvé par la DDT le 16/07/2014. Pour valider réglementairement ce rapport, il faut qu'il fasse l'objet d'un arrêté préfectoral, lequel ne pourra être rédigé qu'après l'obtention de 6 recommandations exigées par le Conseil National de Protection de la Nature (CNPN), soit :

° signature d'un règlement d'eau = fait

° signature d'une convention SMAGER (qui gère pour le compte de l'état le réseau des étangs et rigoles) – gestionnaire = fait

° réalisation des travaux sur la circulation des eaux dans les bassins d'épuration = fait

° premiers travaux sur l'amélioration de la qualité des eaux = procédure en cours avec la CASQY

° présentation d'un nouveau plan de gestion dans un délai de 3 ans = en préparation

+ Les opérations scientifiques, pédagogiques et propres au Site NATURA 2000 sont réalisées par l'équipe de la réserve (5 personnes).

Le but ultime de tout cela est de conserver le rôle d'escale migratoire, de site d'hivernage et de reproduction pour l'avifaune qui fait l'intérêt majeur de ce site, tout en recherchant l'insertion de cette réserve dans une gestion globale du réseau des étangs et rigoles. Un bilan ornithologique est en cours.

Mais, c'est aussi maintenir les habitats et les espèces d'intérêt régional en bon état de conservation (un livre sur la flore, réalisé par G. ARNAL sort en 2015) et développer des études complémentaires sur les amphibiens, les chiroptères, les micromammifères et les insectes, sans oublier les activités pédagogiques.

Mais comme partout, les financements sont difficiles et la menace d'aménagements de loisirs sur les terrains au nord de la réserve risque de fragiliser l'avifaune par une augmentation des perturbations et la perte de zones de nourrissages pour les espèces terrestres.

### **3-36 Comité Local d'Information et de Concertation (CLIC) du site exploité par la Société STORENGY**

Le CLIC Storengy est maintenant une CSS (commission de suivi de site) depuis le 14/12/2013... mais il n'y a toujours pas eu de réunion!

La première réunion était prévue le 08/01/2015 mais a été annulée en raison des attentats de Charlie Hebdo... depuis aucune nouvelle.

Un courrier d'YE du 21/01/2015 a été adressé à la préfecture de Versailles, demandant le respect des réglementations du PPRT de Storengy qui devaient être appliquées à partir du 08/05/2014.

Pas de réponse à ce jour.

### **3-37 Comité Local d'Information et de Concertation (CLIC) de la Société TRAPIL à Coignières (Réservoirs de carburants – Site SEVESO)**

Ce comité a contribué à l'élaboration du PPRT qui devrait faire l'objet d'une enquête publique prochainement. Pas de réunion en 2014 délai prolongé d'un an.

### 3-38 Comité technique départemental de la SAFER

Ce comité se réunit normalement 10 fois par an pour examiner les acquisitions amiables et par préemption puis les projets de rétrocessions des espaces agricoles. Il est évoqué également le rôle de la SAFER dans les plans Etat-Région.

### 3-39 Comité de gestion patrimoniale de la forêt domaniale de Versailles

#### Réunion du comité de gestion patrimoniale le 12 mai 2014.

Un diagnostic a été fait sur les forêts périurbaines envoyé à 600 interlocuteurs pour recueillir leur avis. Une dizaine de retours ont conforté l'état des lieux et plusieurs réflexions ont été menées se concrétisant par la mise en place de **4 groupes de travail** :

- gestion sylvicole,
- exploitation et commercialisation des bois,
- gouvernance
- communication.

Présentation du bilan 2013 et des perspectives 2014 de la forêt domaniale de Versailles

Le schéma d'accueil du public : Présentation des travaux d'accueil en cours et à venir.

Chasse : Prélèvement de 18 à 25 chevreuils selon un plan de chasse.

Les manifestations : Environ 1000 demandes sont traitées annuellement par l'agence de Versailles dont 300 sur l'UT de Versailles. Chiffre très important.

### 3-40 Comité de gestion patrimoniale de la forêt domaniale de Marly

#### Réunion du comité de gestion patrimoniale le 9 octobre 2014

Forêt périurbaine :

Un état des lieux a été réalisé avec une dizaine de retours.

4 groupes de travail, voir ci-dessus

#### Les différentes coupes :

- Coupe d'amélioration : on éclaircit le peuplement en favorisant les plus beaux sujets.
- Coupes de régénération : on renouvelle le peuplement. Pour le châtaignier, on procède à des coupes rases. Une réflexion est en cours pour trouver des alternatives.
- Pour les chênes, on procède différemment : on retire progressivement les sujets pour mettre en lumière les semis qui vont se développer.
- Coupes de jardinage : elles concernent quelques peuplements de nature différente. Il s'agit d'un mode de traitement par bouquets d'arbres. Elles visent à maintenir le peuplement de façon plus fermée.
- Coupes sanitaires : les peuplements déperissants sont exploités pour des questions de sécurité.

**Chasse** : prélèvement de 58 chevreuils, et de 29 sangliers (pour la forêt de Marly) auxquels s'ajoutent 18 sangliers et 38 chevreuils pour le Parc de Marly (domaine clos avec une densité d'animaux plus importante).

Projets d'accueil du public et d'écologie

16 nouveaux grands panneaux ont été installés en entrée de forêt.

Afin de sensibiliser les enfants, l'ONF a invité 2 classes pour planter des petits arbres.

Sur les travaux écologiques, l'ONF a procédé au curage de mares.

**La propreté** : le ramassage des déchets est le premier poste pour ONF en matière de dépenses sur l'accueil du public.

**La communication** : site internet [www.onf.fr](http://www.onf.fr)

### 3-41 Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) de la CAMY

#### 17 Juillet 2014 : CCSPL de la CAMY

Ordre du Jour :

- Examen des rapports annuels 2013 des délégués de service Public.
  - Examen des rapports sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable, de l'assainissement et des déchets.
- Constat récurrent de déficit concernant les équipements publics tels que les piscines et patinoires cependant c'est un service public qui doit être maintenu.
- Annnonce de la fermeture de l'usine d'incinération des déchets « Valène » de la CAMY sur la commune de Guerville.

Sans surprise cette usine, pour laquelle nous avons émis de nombreuses réserves et interrogations lors de sa création, va cesser son activité, elle ne sera plus qu'un lieu de stockage, **à l'avenir les déchets de la CAMY seront acheminés par route puis traités par enfouissement sur le site de Thiverval-Grignon.**

**11 Décembre 2014 : CCSPL à la Camy.**

Délégation de Service Public pour l'exploitation de la Gare routière de Mantes la Jolie.

### **3-42 Commission de Suivi de Site de la Société ITON SEINE à Bonnières-sur-Seine**

**Réunion du 22 Septembre 2014**

- Présentation du rapport d'activités,
- Action de l'inspection des installations classées,
- Questions diverses.

Pas d'incident notoire. Les points à améliorer restent la prise en compte des nuisances sonores de l'entreprise et les économies à réaliser sur les prélèvements et la gestion de l'eau.

## **4- Projets d'YVELINES ENVIRONNEMENT pour l'année 2014**

### **4-1 Le Cycle d'Education à l'Environnement 2014**

En juin 2014, une réunion préparatoire du 26<sup>ème</sup> cycle d'éducation à l'environnement a eu lieu et le nouveau thème de ce cycle pour l'année scolaire 2014-2015 a été défini avec nos partenaires : « NOS AMIS LES HAIES ET LES BOSQUETS ».

Deux journées de formation avec les interventions de personnalités scientifiques compétentes ont eu lieu :

- à l'IFS78 de Versailles pour les enseignants, depuis la maternelle jusqu'au collège, le mercredi 1er octobre 2014 de 13h30 à 16h30 ;

- à l'INRA Versailles-Grignon pour les responsables et animateurs des accueils de loisirs le jeudi 2 octobre 2014 de 9h30 à 13h30.

Pour compléter cette journée du 2/10, une visite de haies et de bosquets a été organisée sur la commune des Essarts le Roi de 14h à 16h.

Des fiches pédagogiques réalisées par nos intervenants pour ces journées de formation seront accessibles sur le site de l'association : <http://www.yvelines-environnement.org/cycle-deducation-a-lenvironnement-2014-2015/>

Le jeu-concours se déroulera du 8 janvier (date du lancement Presse à l'INRA, partenaire fidèle de nos actions) au 17 avril 2015. Il est destiné aux jeunes de 5 à 15 ans et diffusé dans les écoles, collèges et accueils de loisirs du département des Yvelines. Les individuels pourront eux aussi participer car les bulletins seront mis à leur disposition dans toutes les gares SNCF du département.

Yvelines Environnement délivrera à ceux qui ne sont pas lauréats un diplôme de participation pour le travail réalisé.

La remise des prix aura lieu le mardi 19 mai 2015 à 18h au Palais des Congrès de Versailles.

### **4-2 Les « Petits Déjeuners » – Réunion d'information**

L'association Yvelines Environnement et la Chambre de commerce et d'industrie Versailles/Yvelines en partenariat avec le Conseil départemental des Yvelines préparent pour l'automne 2015 une réunion d'information dont le thème et la date seront communiqués ultérieurement.

## 5 - Résolutions et Conclusions

### 5-1 Résolutions

#### Résolution n°1

L'Assemblée Générale, ayant entendu le rapport moral, approuvé par le Conseil d'Administration du 21 mai 2015, y compris l'ensemble des actions engagées au cours de l'année écoulée, ainsi que les orientations proposées en vue de la poursuite des objectifs de l'association, l'approuve à l'unanimité des personnes présentes ou représentées.

#### Résolution n°2

Ayant entendu le rapport financier, l'Assemblée Générale approuve, à la majorité des personnes présentes ou représentées :

- le rapport financier approuvé par le Conseil d'Administration du 21 mai 2015
- les comptes arrêtés au 31 décembre 2014 et le budget prévisionnel de l'exercice 2015,
- donne quitus au trésorier et approuve le budget à la majorité des personnes présentes ou représentées,
- décide de maintenir inchangé le taux de cotisation pour les membres actifs pour 2016, mais apporte une modification à celui des membres bienfaiteurs :
  - pour les associations adhérentes de 92 à 100 € minimum
  - pour les personnes physiques - adhérents directs de 25 à 50 € minimum

#### Résolution n°3

Election des administrateurs : les personnes ci-dessous désignées sont élues ou réélues à l'unanimité des personnes présentes ou représentées :

##### *Au titre des associations adhérentes :*

Eric BASSI, au titre de l'Association pour la Protection de Prunay en Yvelines

##### *Au titre des adhérents directs :*

MM : Georges CALLEN, Gérard BAUDOIN, Olivier FOUQUET, Gérard GROLLEAU.

#### Résolution n°4

Yvelines Environnement demande que les terrains du site classé du Domaine de Versailles, mis à la disposition de l'organisateur du concours international SOLAR DECATHLON, soient aménagés selon les projets établis par l'architecte paysagiste Pierre-André LABLAUDE afin que la restauration des jardins initialement prévue soit effectuée.

#### Résolution n°5

Yvelines Environnement dénonce à nouveau les vastes chantiers de stockage de déblais de chantiers qui défigurent la Plaine de Versailles, en consommant encore plus de terres agricoles, et condamne particulièrement celui en cours à côté du Domaine de Grignon, phare international de l'agronomie française.

Yvelines Environnement demande que les sites de stockage dans les Yvelines définis dans le cadre du PREDEC, en particulier celui de Thiverval-Grignon, fasse l'objet d'un contrôle particulièrement efficaces quant aux matériaux déposés et que les résultats de ces contrôles soient rendus publics.

#### Résolution n°6

Yvelines Environnement demande que le classement de la plaine de Jouars-Ponchartrain au titre de la Loi du 8 janvier 1993 relative à la protection et la mise en valeur des paysages aboutisse enfin.

#### Résolution n°7

Yvelines Environnement réitère sa demande de classement de la Plaine des Essarts le Roi en Zone Agricole Protégée.

#### Résolution n°8

Yvelines Environnement rappelle sa demande de classement, sous la forme la plus appropriée, de la Plaine de Versailles, au-delà du site classé en juillet 2000, dans la zone définie en 1995 comme Zone Naturelle d'Equilibre.

Dans le site classé en juillet 2000, Yvelines Environnement rappelle ses demandes :

- la restauration des zones humides du Domaine de La Faisanderie des Moulineaux et de la Ferme des Moulineaux et leur maintien en zones naturelles à vocation écologique et non touristique.

- Le classement en site classé, en zone agricole au PLU, des terrains qui avaient été sortis du site classé en 2000, au motif du raccordement A86/A12, ce motif ayant été abandonné dans le SDRIF.

Yvelines Environnement demande à nouveau le classement en ZAP (zone agricole protégée) des espaces agricoles de la Plaine de Versailles, notamment le domaine expérimental de l'INRA.

Yvelines Environnement demande à nouveau un classement approprié de l'ensemble du Domaine de Grignon où est actuellement localisée une partie de l'école Agro-ParisTech, en particulier de l'arboretum.

#### **Résolution n°9**

Yvelines Environnement demande que la procédure de classement en forêt de protection de la forêt de St Germain soit relancée et réitère sa demande de classement de la forêt de Marly.

#### **Résolution n°10**

Le projet de liaison RN12-RN10 n'apparaît plus au SDRIF.

Yvelines Environnement demande que, de ce fait, la réserve foncière dans le périmètre de la Forêt de protection du massif de Rambouillet, soit abrogée et la surface correspondante intégrée dans le périmètre de classement.

#### **Résolution n°11**

Yvelines Environnement demande à ce qu'il soit procédé à Prunay-en-Yvelines au reboisement d'un hectare dans le bois dit "du Libéra", abattu en février 2011 à la suite d'une décision doublement illégale de la mairie : non respect du schéma directeur régional d'Ile-de-France (SDRIF) et non sollicitation de l'avis de l'architecte des Bâtiments de France alors que le bois se trouve en abords d'un monument historique - l'église classée du bourg.

#### **Résolution n°12**

Yvelines Environnement réitère sa demande le classement de la Vallée de la Vaucouleurs au titre de la Loi du 8 janvier 1993 relative à la protection et la mise en valeur des paysages aboutisse.

#### **Résolution n°13**

Concernant le projet de Tram-train entre Saint-Germain-en-Laye et Saint-Cyr-l'Ecole, par la voie de grande ceinture, Yvelines Environnement demande :

- Que le déboisement lié à la réalisation de l'antenne entre TGO et RER soit compensé par une extension de la forêt de Saint-Germain,
- Que le déboisement de 2,5 hectares pour la réalisation de la « virgule » entre Versailles et Saint-Cyr-l'Ecole soit compensé par une extension de la forêt de Versailles, en particulier sur le plateau de Satory.

Yvelines environnement rappelle les demandes de ses adhérents riverains de la ligne de grande ceinture entre Saint-Germain-en-Laye et Saint-Cyr-l'Ecole : que soient appliquées les promesses de non circulation de trains de fret.

#### **Résolution n°14**

GIN de Saclay : Yvelines Environnement demande que les engagements pris par l'Etat par décret n° 2013-1298 du 27 décembre 2013 soient rapidement mis en œuvre, en particulier l'élaboration d'un programme d'action par l'EPPS, en concertation avec les acteurs locaux, pour favoriser l'exploitation agricole, la gestion forestière, la préservation et la valorisation des espaces naturels et des paysages du plateau de Saclay.

Elle demande que soit établi un véritable règlement de la ZPNAF en concertation avec tous les acteurs locaux, dont les associations pour la protection de l'environnement.

#### **Résolution n°15**

Yvelines Environnement demande :

- L'arrêt immédiat du déboisement progressif du site inscrit « Vallée de la Rémarde » en bordure de l'espace du Parc Elsa Triolet -Aragon à Saint Arnoult en Yvelines.
- L'arrêt des constructions illégales en cours sur la zone.
- L'arrêt de la destruction continue du biotope faune flore par un remblaiement progressif avec bétonnage et empierrement de cet endroit qui est une zone humide naturelle de haute valeur écologique.

Yvelines Environnement rappelle à tous que le Moulin de Villeneuve possède une valeur historique et culturelle. Propriété de l'Etat « Maison d'Ecrivains », « Maison des Illustres », Ouvert au public il accueille de nombreuses manifestations culturelles et des activités scolaires. Son environnement doit être sauvegardé d'urgence.

### Résolution n°16

Yvelines Environnement rappelle ses nombreuses demande d'intervention de l'Etat pour que le site classé de la Plaine de Versailles, en particulier le long et à proximité de l'allée royale de Villepreux, soit débarrassé des caravanes, bâtiments et bétonnages des sols qui polluent les paysages.

### Résolution n°17

Yvelines Environnement, aux côtés de la SPPEF, s'oppose à la vente du Pavillon du Butard, œuvre du Premier architecte du roi Louis XV, Ange-Jacques GABRIEL, dans la forêt domaniale de Fausses-Reposes.

### Résolution n°18

Yvelines Environnement demande le rattachement des terrains de Pion au Domaine national de Versailles et leur protection au titre des Monuments Historiques, jusqu'au mur délimitant le parc de Louis XIV.

## 5-2 Conclusions

Voilà les principales activités de cette année écoulée.

Mais pour terminer je ne saurai oublier de remercier toutes les instances avec lesquelles nous travaillons de façon constante :

- Le Conseil départemental des Yvelines
- La Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie (DRIEE)
- La DDT
- La Direction des Services Départementaux etc.....
- L'INRA
- La CCI Versailles-Yvelines
- L'ensemble de nos partenaires dont la SNCF.

Je remercie également les membres du Bureau et du Conseil d'Administration pour les travaux qu'ils ont su effectuer avec efficacité et compétence tout au long de cette année 2014 ainsi que Marie-Antoinette dans le cadre du bénévolat.

Je crois qu'à travers la diversité de ceux qui nous soutiennent dans nos actions nous pouvons en tirer la conclusion qu'Yvelines Environnement se porte fort bien de par ce lien associatif indépendant qui est le nôtre

Ce rapport sera adressé au Ministère de l'Intérieur, à la Préfecture des Yvelines, au Conseil départemental des Yvelines ainsi qu'aux autorités compétentes.

Document certifié conforme,

Le Secrétaire Général

Gérard GROLLEAU

La Présidente

Christine-Françoise JEANNERET

## 6 - Activités 2014 des associations adhérentes à Yvelines Environnement

### 6 - Activités des associations adhérentes d'Yvelines Environnement p.65

<b>6-1</b>	ADERIS	p.66
<b>6-2</b>	Amis de la Forêt de Saint Germain et de Marly	p.66
<b>6-3</b>	Association bucoise pour la Protection et l'Amélioration du Cadre de vie, de l'Habitat et de l'environnement (APACH)	p.66
<b>6-4</b>	Association de la Haute Vallée de l'Orge (AHVO)	p.68
<b>6-5</b>	Association des Amis de la Vallée du Rhodon et des Environs (AAVRE)	p.68
<b>6-6</b>	Association des Naturalistes des Yvelines (ANY)	p.71
<b>6-7</b>	Association La Saint-Lambert	p.72
<b>6-8</b>	Association pour la Protection de l'Environnement de Plaine de Versailles (APEPV)	p.73
<b>6-9</b>	Association pour la Protection de l'Environnement et du Site de Chevreuse (APESC)	p.74
<b>6-10</b>	Association pour la Protection de Prunay en Yvelines (APPY)	p.77
<b>6-11</b>	Association pour la Protection du Patrimoine et de l'Environnement à Jouars-Pontchartrain (APPEJP)	p.78
<b>6-12</b>	Collectif d'Associations pour la Défense de l'Environnement dans la Boucle de Montesson (CADEB)	p.80
<b>6-13</b>	DELTA Commune des Essarts le Roi	p.80
<b>6-14</b>	Maisons Paysannes de France - Délégation des Yvelines	p.81
<b>6-15</b>	Maurepas d'Hier et d'Aujourd'hui	p.81
<b>6-16</b>	Patrimoine et Avenir de Rambouillet et sa Région (PARR)	p.83
<b>6-17</b>	Réaliser l'Accord Cité Nature Espace (RACINE)	p.83
<b>6-18</b>	Sauvegarde et Animations de VERSAILLES et Environs (SAVE)	p.84
<b>6-19</b>	Société Historique et Archéologique de Rambouillet et de l'Yveline (SHARY)	p.86
<b>6-20</b>	Syndicat d'Initiative et de Défense du site du Vésinet	p.87
<b>6-21</b>	Syndicat pour la Défense des Intérêts de Porchefontaine (SDIP)	p.88

*Nous tenons à signaler que toutes les associations membres d'Yvelines Environnement ne nous ont pas envoyé la synthèse concernant leurs actions au cours de l'année écoulée.  
Vous ne les trouverez donc pas listées ci-dessous.*

## 6-1 ADERIS

Les relations avec la direction d'Iton seine se sont bien améliorées depuis que "l'industriel joue la parfaite transparence vis à vis des plaignants et des administrations, on ressent bien le souci d'éviter les conflits et de régler les problèmes à l'amiable, toutes proportions gardées par rapport aux coûts quand des travaux sont nécessaires. Il est toujours possible de rencontrer la direction ou le responsable QSE (qualité Sécurité Environnement).

L'ADERIS assiste chaque année à la **commission de transparence** qui se tient à l'usine d'Iton Seine, la présentation "slides" qui est faite ce jour est accessible par tous sur le site web de Iton Seine, et quelques semaines plus tard le rapport de la "sous préfecture" sur leur site web. Pour ce qui est de nos actions, nous observons "un consensus, une sorte de pacte de non agression" du fait des difficultés de production rencontrées dues à la "conjoncture économique". Quand l'économie repartira, on peut s'attendre à une augmentation de la production qui passera d'environ 370 000 tonnes à 500 000 tonnes et de nouveau nous nous ferons plus "exigeants" quant aux nuisances.

Les nuisances générées par l'usine ont été significativement réduites depuis la mise en service des approvisionnements en ferrailles par voie fluviales. Il y a moins de camions donc moins d'obstructions du trafic au pont de Bonnières aux heures critiques.

Le déchargement des péniches et Grue/tapis roulant ne génère pas les nuisances que nous redoutions, on pourrait dire que ce système est "neutre pour le bruit" au niveau du village de Bennecourt.

Le nombre de "bruit de déchargement" des camions de ferrailles entre les péniches et les aires de stockage a été réduit grâce au tapis roulant et au fret fluvial, Il subsiste occasionnellement quelques grondements "conséquents" dus au déchargement de camions chargés de grosses pièces ferrailles, mais cela reste acceptable.

Les émanations épisodiques aux lanterneaux semblent un problème "pratiquement insoluble" car dit on les lanterneaux permettent l'aération des zones des fours (lors des rechargements) ??? Nous en reparlerons !!!

Les surveillances de la DRIEE ont mis en évidence quelques "écarts ou non conformités" eau, air, bruit, process, qui sont traitées dans le cadre "normal", nous n'intervenons pas.

## 6-2 Amis de la Forêt de Saint-Germain et de Marly

A la suite des enquêtes publiques de 2013 portant l'une sur la TGO phase 2, l'autre sur "la Lisière Péreire" et à la suite, de l'enquête publique sur la TGO phase 1 en 2014, l'association s'est mobilisée pour obtenir que les compensations prévues se fassent en lisière nord de la forêt de Saint-Germain en Laye où des terrains sont disponibles suite à la refonte de l'usine Seine Aval du Syndicat d'assainissement de l'Agglomération Parisienne (SIAAP), .

Lors du Débat Public portant sur la création du Port Seine Métropole Ouest, l'association a émis un avis favorable quant à la création du port tout en demandant que des mesures soient prises pour protéger l'aspect paysager des rives de la Seine et que cette réalisation contribue à un allègement de la circulation sud-nord à travers la forêt de Saint Germain.

L'association a participé aux comités de gestion des deux forêts ainsi qu'aux réunions du groupe " Forêts péri urbaines d'Ile de France".

Elle réitère sa demande de reprise des travaux devant aboutir à l'attribution de statut de forêt de protection à la forêt de Saint Germain.

Lors d'une AGE l'association a présenté un projet de modifications de ses statuts mais faute de quorum l'adoption de ces nouveaux statuts a été reportée à 2015.

## 6-3 Association Bucoise pour la Protection et l'Amélioration du Cadre de vie, de l'Habitat et de l'Environnement (APACH)

**Actions et interventions diverses :** (rapporteur : Dominique LANCELIN)

L'année 2014 a été riche d'événements impactant l'environnement de notre commune et APACH n'a pas manqué de les surveiller, d'analyser leur impact et d'exprimer une position aux décideurs principalement à la municipalité. Ce fut le cas pour les sujets suivants :

- Les coupes de bois anarchiques dans l'épingle à cheveux de la rue Louis Massotte.
- La construction du nouveau centre de loisir dans le groupe scolaire Louis Blériot.
- Le nouveau programme immobilier Kaufman & Broad « Le clos Bosquet » rue Louis Blériot.
- La protection de la maison forestière de la porte du cerf Volant (intervention auprès de l'ABF).

L'association n'a pas contribué à l'enquête publique au sujet de la modification du PLU limitant la hauteur des constructions à R + 1 + combles dans certains secteurs de la commune en raison des divergences d'opinions des membres du conseil d'administration sur le sujet.

APACH a aussi interrogé les différentes listes candidates aux élections municipales de mars 2014 sur leurs positions concernant les principaux sujets impactant notre environnement; les réponses ont été largement diffusées (opération de tractage dans les boîtes aux lettres) pour informer les bucois.

Nous regrettons aussi de n'avoir pas pu participer à la fête de Buc en juin dernier, la commune n'ayant pas retenu notre projet d'animation.

### **Représentation de l'association auprès d'instances**

APACH étant adhérente de plusieurs fédérations et représentée dans divers instances, les membres du conseil d'administration ont participé à leurs réunions durant toute l'année écoulée, notamment auprès de :

- L'Union pour la Renaissance de la Bièvre (représentant APACH : Arlette FASTRE),
- L'Union Française Contre les Nuisances des Aéronefs (représentant APACH : André NULAC),
- Yvelines Environnement (représentant APACH : Jean-Christophe HILAIRE),
- Le Comité de gestion Patrimoniale de la Forêt Domaniale de Versailles (représentant APACH : Florence HERZOG),
- Terre & Cité (représentant APACH : Cyril GIRARDIN),
- La Commission Consultative de l'Environnement (CCE) et le Comité de Suivi de la charte de l'aérodrome de Toussus-Le-Noble (représentant APACH : Arlette FASTRE, suppléant : André Nulac),
- La CCE et le comité de suivi de l'aéroport de Villacoublay (Représentants APACH : Arlette FASTRE et André NULAC),
- Le groupe de travail consultatif municipal sur les problèmes de circulation de la rue Louis Blériot (représentant APACH : André NULAC).
- La Commission Locale d'Information du CEA de Saclay.  
Les réunions d'information et de concertation proposées au monde associatif par l'Etablissement Public Paris-Saclay (EPPS) (André Nulac).
- Les réunions d'information de l'ONF (Florence Herzog)

Les dossiers les plus impactant et faisant l'objet d'un suivi approfondi sont ensuite présenté plus en détail :

### **Les Aérodrômes** (rapporteur : Arlette FASTRE)

#### **Toussus**

Buc est jusqu'à présent épargné par les trajectoires des appareils décollant ou atterrissant à Toussus mais un tracé Nord-Sud pour les hélicoptères menace nos cieus et nos oreilles.

#### **Villacoublay**

Il aura fallu batailler pour que les Bucois soient enfin représentés directement par une association à la CCE de Villacoublay et au comité de suivi de la charte. C'est à présent chose faite pour APACH.

Après la reprise de l'activité, suite à la fermeture pour remise à niveau du terrain de la base 107, il est toujours aussi difficile d'obtenir des informations clairement identifiées sur la répartition entre le trafic militaire et le trafic civil de transit qui survole Buc ou sa périphérie.

Une étude de bruit a été diligentée par Bruitparif. Elle a surtout concerné Vélizy, Jouy-en-Josas et Bièvres.

Nous sommes intervenus pour que les nuisances générées par les entraînements du GIGN à Satory soient pris en compte. Le Plan d'Exposition au Bruit (PEB) de l'aérodrome est en cours de révision.

Malgré tout cela, l'activité de Villacoublay a été passée sous silence dans le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PEPB) qui vient d'être rédigé au sein de Versailles Grand Parc.

### **Enquête publique préalable à l'approbation du Contrat de développement Territorial (CDT)**

L'enquête publique sur le projet de CDT « Versailles Grand Parc/Saint Quentin en Yvelines /Vélizy-Villacoublay » fut ouverte entre le 29 janvier et le 27 février 2015, période courte comprenant quinze jours de vacances scolaire. Ce fut donc un véritable défi pour l'association que d'analyser les plus de trois cents pages du dossier et de ses annexes puis d'exprimer un avis sur ce projet extrêmement complexe et important pour l'avenir de notre territoire. Nous le fîmes notamment bien au-delà du seul sujet du « barreau Sud » qui polarisa seul l'attention de la municipalité et d'autres associations bucoises.

### **Projet du nouvel axe routier dit « barreau Sud »** (rapporteur : André NULAC)

Dans sa contribution à l'enquête publique sur le CDT, le conseil d'administration d'APACH a exprimé sa désapprobation quant à la réalisation d'un nouvel axe routier au milieu des terres agricoles du Sud de la commune reliant la RD938 à la RD91 (communément appelé « barreau Sud »). Ce projet n'aura qu'un impact très limité sur le trafic nord sud de la rue Blériot dont la diminution doit passer par d'autres solutions. Une enquête réalisée par nos soins (sur 245 véhicules observés durant diverses plages horaires en janvier/février 2015) atteste que le trafic poids lourds de la rue Blériot est local à plus de 70% et quasiment incompressible car essentiellement composé de véhicules assurant des services à la population bucoise. Le barreau Sud ne constitue donc pas une solution pour le problème de la rue Blériot, au contraire, il augmentera globalement le trafic avec les nuisances supplémentaires induites et APACH plaide pour un ensemble d'actions ponctuelles comme l'électrification de la flotte des véhicules de service public ou l'évolution de la zone industrielle vers des activités moins consommatrices de poids lourds.

Le projet de « barreau Sud » nous inquiète aussi du fait qu'il pourrait bien constituer l'amorce du bouclage d'une liaison rapide entre la RN12 (à l'Epi d'Or) et la RN118 (au Christ de Saclay). Et A l'horizon 2030, celui d'une liaison directe (sans feux tricolores) de l'A13 via l'A12 à la N104 (Francilienne). Nous aurions alors une véritable autoroute au Sud de la commune, B12 revient !

## **6-4 Association de la Haute Vallée de l'Orge (AHVO)**

Après le travail pour les journées du patrimoine de septembre 2013, l'année passée a vu un peu moins d'activité, en partie à cause de l'indisponibilité de quelques-uns de nos membres.

### ***Jardinage***

Coté jardin, nos activités en 2014 ont été les traditionnels échanges de plantes, en collaboration avec l'Association Jardin Loisirs et Culture de Sainte Mesme.

### ***Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Orge-Yvette : la gestion des mares***

L'association est toujours membre du collège des usagers de la CLE (Commission Locale de l'Eau) du SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) Orge-Yvette, représentant Yvelines Environnement qui est titulaire d'un siège. Le groupe de travail « Zones Humides » a été constitué lors d'une réunion en décembre. Les modalités de la gestion des rivières, notamment de leur renaturation, sont bien développées.

Maintenant le SAGE va prêter plus d'attention aux zones humides de la plaine, y compris nos nombreuses mares. Bien que les mares n'aient plus toutes leurs utilités d'origine, elles restent essentielles pour l'intégrité et la continuité des différentes espèces du territoire. Le recensement est en cours et divers documents à l'intention des élus et des administrés sont en préparation.

La commission ne sait pas encore comment gérer la maîtrise d'œuvre et le financement des travaux de rénovation et de maintenance, dont le besoin est déjà évident. D'après notre expérience, le recours aux procédures classiques d'appel d'offre des travaux publics sera manifestement hors de prix. Il y aura certainement un rôle pour des associations travaillant avec les collectivités, les entreprises locales et des volontaires. Nos tentatives de faire faire les gros travaux (curage de la Mare Claire) et le travail d'entretien des diverses mares de village et de plaine n'ont pas abouti pour l'instant. Cependant, le climat administratif et politique évolue. Si nous arrivons à mener à bien les chantiers nécessitant du gros matériel avec l'aide plus ou moins informelle d'un partenaire local, cette opération pourrait servir d'exemple.

La réunion du mois de décembre a été tenue conjointement avec le SAGE Nappe de Beauce et des collaborations avec d'autres SAGE ont été évoquées à plusieurs reprises. Des modèles de plaquettes d'information destinées aux élus locaux et aux membres du public ont été présentées. Des échanges d'information avec des associations qui travaillent déjà au sujet des mares, comme la Société Nationale de Protection de la Nature (SNPN), ont aussi été discutées. Il sera intéressant de voir comment cette concertation, effectivement à l'échelle nationale, se traduira en termes d'actions et de contraintes éventuelles au niveau des communes.

### ***L'assainissement de Hautbout***

La question de l'assainissement du hameau d'Hautbout, ainsi que de certaines maisons du village qui se trouvent éloignées du collecteur n'est pas revenue à l'ordre du jour. La difficulté particulière dans notre cas est due aux coûts supplémentaires engendrés par la nature du terrain et pour certains habitants à un manque de place pour l'équipement.

## **6-5 Association des Amis de la Vallée du Rhodon et des Environs (A.A.V.R.E)**

### ***1. La Source à Saint-Lambert-des-Bois.***

En mars nous avons été invité, à visiter l'usine d'embouteillage d'eau minérale, par le Président Jean-Hervé CHASSAIGNE, propriétaire de la source depuis juillet 2013, propriétaire du groupe familial des Eaux Minérales d'Ogeu, présent dans l'embouteillage d'eau minérale depuis plus de 60 ans avec des sites de production dans des environnements naturels de grande qualité que ce soit aux pieds des Pyrénées, dans le massif de la Sainte Baume en Provence et en Bretagne à Plancoët.

L'objectif économique d'embouteillage est de 10 millions de bouteilles par an pour être distribuée en région parisienne, contre les 50 millions de bouteilles par an avec l'ancien propriétaire Nestlé pour une distribution dans l'hexagone. Une distribution plus responsable avec moins d'émission de CO2 lors transport routier avec une réduction par 5 du trafic routier, une amélioration pour la sécurité et la tranquillité du village.

### ***2. Le projet de la D.D.T. du rond-point RD 91/RD 46 à Saint-Lambert-des-Bois.***

Objet : manque de visibilité de la RD 91 vis-à-vis des 2 carrefours pour assurer la sécurité.

Notre préoccupation depuis 6 ans est un réaménagement des 2 carrefours dangereux avec un projet de qualité sécuritaire, sans connotation urbaine, et respectueux du site classé de la vallée.

Le 3<sup>ème</sup> projet du CG est sur notre blog de l'aavre.

Les travaux ont démarrés au 4<sup>ème</sup> trimestre 2014 pour une livraison prévue en février dernier.

Ils sont arrêtés depuis fin décembre à la demande d'EDF en raison de leur câble haute tension situé sous la plateforme du giratoire !!! !

La suppression du 1<sup>er</sup> carrefour en Y face à la route des ruines de l'abbaye et avec l'abattage des peupliers, améliorent de façon notoire la sécurité de sortie et d'entrée du 2<sup>ème</sup> carrefour avec la RD46 de St-Lambert face à la rue de Vaumurier.

Avec l'arrêt du chantier depuis plus de 4 mois, nous devrions agir auprès du CG et du PNR pour obtenir le remplacement du projet de giratoire par un simple carrefour avec un terre plein central et un tourne à gauche comme à la Brosse, sans parler du coût exorbitant 1 million d'Euro économisé et du surcoût à venir aussi économisé avec le câble haute tension devenu inaccessible sous l'emprise du giratoire ?

### ***3. La réalisation illégale d'une construction et les travaux d'aménagement arrêtés, d'une aire d'accueil des gens du voyage, situés dans une zone non constructible naturelle protégée en site inscrit à Romainville.***

**Rappel 2011/2012 :** aire d'accueil des gens du voyage sur un terrain non constructible, de surcroît classé en zone Naturelle ainsi qu'en site inscrit, situé à la sortie de Milon la Chapelle en haut de la cote de Romainville sur la commune de Magny-les-Hameaux.

Les travaux entrepris depuis fin 2011, par leur objet et leur ampleur, sont de nature à constituer au moins 3 infractions (2 infractions d'urbanisme, l'une au Code l'urbanisme et l'autre au PLU, et une au Code l'environnement).

Historique du mic mac administratif :

Affichage sur le terrain non constructible d'un récépissé de déclaration préalable de travaux remis par la Mairie, alors qu'il n'y avait jamais eu de déclaration préalable de travaux déposée pour cette construction, mais une demande de permis de construire déposée le 14 avril 2011 mais retiré par un arrêté du Maire du 7 septembre 2011, que l'existence de ce récépissé résulte d'une erreur car le jour du dépôt de la demande de PC (14 avril 2011), l'agent a remis au pétitionnaire un récépissé de dépôt de la DP (et non de PC).

Le propriétaire a déposé une demande de PC, mais s'est retrouvée en possession de deux récépissés de dépôt : l'un de DP (erreur), l'autre de PC (exact).

Le PC ayant été retiré le 7 septembre 2011 (à notre connaissance ce retrait n'a jamais été contesté), Le propriétaire n'avait donc plus de titre l'autorisant à construire fin 2011, mais avait toujours le récépissé de dépôt de la DP.

C'est donc ce récépissé qui est affiché sur le terrain et que le pétitionnaire considère comme une autorisation tacite de construire, alors même qu'il ne correspond à aucun dossier en Mairie et que Monsieur le Maire s'est toujours opposé à une construction sur ce terrain comme le montre le retrait du PC.

#### **Année 2013 :**

Le 23 octobre 2013 nous avons remercié Monsieur le maire pour l'attention qu'il porte à ce dossier, et nous lui avons confirmé que nous avons pris bonne note que la Déclaration préalable de remise en état des lieux, ne préjuge en rien de la procédure engagée visant à obtenir l'enlèvement du chalet et des 2 branchements EDF.

#### **Année 2014 :**

Le 16 juin, lettre du Vice-procureur M. Emmanuel GRANDSIRE du TGI de Versailles pour répondre au Maire de Magny rappelant la dénonciation d'infractions à la législation sur l'urbanisme concernant Mme Olivia MICHELET, avec les informations suivantes:

- Mme MICHELET ne s'est pas présentée au commissariat de Strasbourg,
- le dossier est revenu à la gendarmerie de Magny pour à nouveau permettre à Mme Michelet de formuler ses éventuelles observations dans un délai d'un mois,
- à l'issue de ce délai, une convocation à comparaître devant le tribunal correctionnel lui sera délivrée.

Depuis le début de la procédure engagée en juillet 2012, Mme Michelet ne répond à rien !!!

Le 16 septembre le Président de l'aavre est convoqué devant le Tribunal correctionnel à l'audience du 9 mars 2015.

J'ai sollicité la commune de Milon pour que notre association soit représentée par l'avocat de la commune Maître Yannick LE PORT, demande acceptée par la mairie.

### ***4. L'atteinte à l'environnement dans le bois de la Vigne à Milon la Chapelle, propriété privée, en zone classée boisée à protéger et en site classé, avec décharge de matériaux divers, extension de construction, construction nouvelle et des déboisements.***

Suite à notre PV d'audition du 5 juin 2013 et du PV en date du 2 juillet 2014 de la Brigade Territoriale Autonome de Magny-les-Hameaux, le TGI de Versailles a pris un avis de classement considérant que l'examen ne justifie pas de poursuite pénale au motif que au lieu de faire juger cette affaire, le parquet a rappelé à l'auteur des faits son comportement fautif, lui a expliqué les peines risquées et a exigé qu'il s'engage à ne plus commettre d'infraction.

## **5. Les POS remplacés par un PLU**

Prise de position par le CA :

Entre les intérêts des propriétaires des sols, publics ou privés, il convient de trouver un équilibre des nouvelles constructions dans les périmètres des agglomérations.

Les orientations du PLU ?

L'objectif doit être :

- la préservation des sites classés, des prairies de la vallée et des coteaux boisés,
- la protection de l'élevage en fond de vallée et de l'agriculture sur le plateau.
- Pas d'extension des villages sur les espaces naturels.

## **6. Le chemin Jean Racine.**

Le Chemin historique Jean Racine interdit à la circulation des véhicules à moteur, avec l'arrêté du 16 mars 1974 et, il est fortement dégradé depuis le printemps 2014 par le passage journalier de véhicules de riverains contraint de l'emprunter à partir de son accès sur la RD46 de la commune de St-Lambert.

Le propriétaire du moulin de Fauvau bloque l'accès aux riverains du droit de passage sur son chemin dont il n'est propriétaire que pour moitié, alors que la circulation doit se faire sur ce chemin conformément au droit de passage des riverains confirmé par le tribunal.

La mairie de St-Lambert laisse cette situation anormale se dégrader, malgré notre courriel de novembre pour l'informer, resté sans réponse.

## **7. Assainissement village de Saint-Lambert.**

Projet de station d'épuration du village, avec une implantation dans le milieu de la prairie du hangar communal, suivant les piquets laissés lors de l'étude de sol.

Si c'est le cas la parcelle ne sera plus exploitable en prairie.

Les inconvénients si positionnée en haut du terrain:

- techniquement cela impliquera des pompes de relevage, avec alimentation secourue des pompes et des risques de pannes.
- Reliquat de la parcelle coté riverains du clos de Launay ?  
Avec une station en point bas:
- techniquement plus simple par une collecte gravitaire du réseau d'assainissement et
- sauvegarde de la parcelle en prairie.

## **8. Travaux forestiers dans la Forêt régionale de Champ-Garnier, Saint-Lambert-des-Bois.**

Notre lettre du 9 décembre alertant la Direction de l'Agence des Espaces Verts de notre revendication de la mise en cause des travaux forestiers conduits par l'ONF en raison de l'absence de précaution pour protéger le milieu forestier, avec la dégradation de plusieurs allées forestières devenues impraticables et, de notre demande d'une remise en état des sols des allées forestières afin qu'elles soient à nouveau accessibles au public..

## **9. CCHVC**

Nous avons pris connaissance de la lettre co-signée du Maire de Chevreuse et du Maire de Saint-Lambert du 25 juin 2014 de demande au Préfet de rejoindre la Communauté d'Agglomération de Saint Quentin en Yvelines (CASQY)

La signature de Monsieur GUEGUEN Maire de St-Lambert, ne s'appuie sur aucun débat municipal, sur aucune information publique et sur aucune délibération, pour une question majeure pour les habitants.

L'appartenance de nos communes rurales au Parc naturel de la haute vallée de Chevreuse sera une fusion incompatible avec la politique de gestion de la CASQY.

Les élus de la CASQY nécessairement majoritaires dans les décisions, comprendront-ils que les communes rurales ne se gèrent pas comme des communes urbaines ?

Avec la Saint-Lambert début juillet nous avons mené des actions d'information auprès des habitants de St-Lambert, nous avons écrit au Préfet.

Nous avons rappelé qu'il n'y pas d'opposition, mais simplement deux types de territoires, qui ont tous deux leur valeur, leur logique, et qu'ils méritent chacun d'être traités en toute indépendance.

Le Conseil municipal de St-Lambert a pris l'initiative de faire une réunion publique d'information et une réunion de travail pour préparer une délibération.

Le 20 novembre le Conseil a confirmé son attachement à la CCHVC et a refusé de confirmer le schéma régional de coopération intercommunal du Préfet, au motif qu'il ne prend pas en compte les problèmes des zones rurales.

La mairie de Chevreuse a continué à chercher une continuité territoriale en s'associant avec la mairie de St-Rémy pour intégrer une Agglomération, la Communauté d'Agglomération du Plateau de Saclay (CAPS).

Cette situation, pour des manœuvres politiques, d'intérêt personnel, ou/et de rivalités locales ou politiques, risque de mettre en cause l'existence notre Communauté de Commune de la Haute vallée de Chevreuse (CCHVC).

*Courriel du 27 décembre de Dominique JULIEN LA BRUYÈRE co-créateur du PNR :*

*« Dire qu'il s'agit d'une réserve de propriétaires est faux, c'est par milliers que les habitants des zones urbaines voisines viennent se ressourcer en Haute Vallée de Chevreuse.*

*Philippe SAINT-MARC, comme moi, avons toujours soutenu cette vision d'ouverture qui est le fondement du PNR.*

*Si notre région se présente écartelée dans les grands ensembles urbains, à terme, elle est condamnée.*

*Conforter la CCHVC n'est pas un repli sur soi, c'est ce qui nous permettra de sauvegarder cet ensemble rural dans un monde qui ne juge que par le gigantisme ou l'argent.*

*Etre social, c'est permettre à tous de bénéficier de cette nature encore à peu près intacte. »*

## 6-6 Association des Naturalistes des Yvelines (ANY)

Durant cette année, 49 activités ont été faites ; elles sont résumées dans le tableau suivant :

	Atelier	Conférence	Excursion	Exposition	Visite	Total
Botanique			4			4
Bryologie	1	1	1			3
Géologie		1				1
Lichenologie	1					1
Musée					1	1
Mycologie	1	3	18	1		23
Ornithologie		1	13			14
Teintures		1				1
Biodiversité				1		1
<b>Total</b>	3	7	36	2	1	49

Les sorties se sont déroulées surtout dans les Yvelines, mais aussi dans l'Essonne, le Val-d'Oise, la Seine-et-Marne, l'Indre, la Manche, l'Eure-et-Loir, la Marne, la Somme. Un voyage ornithologique a eu lieu en février dans les réserves naturelles du Sénégal et de la Gambie.

L'exposition annuelle de champignons s'est déroulée les 18 et 19 octobre au Chesnay. Environ 250 espèces de champignons d'Île-de-France ont été exposées à un public nombreux.

L'ANY restaure 2 herbiers : l'herbier Phillipar et l'Herbier Paul Jovet en liaison avec le Domaine National de Versailles et le MNHN.

Notre site Internet [www.any78.org](http://www.any78.org), régulièrement actualisé, est apprécié.

Quatre bulletins ont été diffusés.

### Les relations extérieures de l'ANY

Avec NatureParif : une conférence « Les Champignons d'Île de France »,

Avec le PNR de la Haute Vallée de Chevreuse : participation au Conseil syndical.

Avec AgroParisTech : journée d'animation nature lors de la journée « porte ouverte » ; et conseil et relevés ornithologiques.

Avec le Conseil général des Yvelines - Direction de l'Environnement : informations dans le cadre du projet de Cartographie des enjeux environnementaux liés aux espaces naturels yvelinois.

Avec l'Office de tourisme de Saint-Germain-en-Laye : sortie mycologique

Avec la Maison de la Nature de Meudon : sortie mycologique

Avec la ville du Chesnay : A la Bibliothèque du Chesnay, une manifestation Nature

Avec la ville de Croissy-sur-Seine : présentations de diaporamas.

Avec la ville de Versailles : Inventaires ornithologiques des jardins municipaux.

**Yvelines Environnement** 20 rue Mansart - 78000 Versailles

Tél : 01 39 54 75 80 Fax : 01 39 54 61 66 e-mail : [yvelines.environnement@orange.fr](mailto:yvelines.environnement@orange.fr)

71/90

Avec le Potager du roi à Versailles : journées d'animation, plusieurs articles sur les oiseaux.  
Journée internationale des forêts : participation.

## **6-7 Association La SAINT-LAMBERT**

### **1.1 Intercommunalité**

Pour des motifs peu convaincants, le maire de CHEVREUSE veut rattacher sa commune à une communauté d'agglomération, mais pour ce faire il lui faut assurer une continuité territoriale. Au premier semestre, nous avons découvert qu'il avait réussi à faire signer par notre nouveau maire une lettre au préfet de région demandant le rattachement de CHEVREUSE et SAINT LAMBERT à la CASQY (Communauté d'Agglomération de Saint Quentin en Yvelines). Cette position n'était pas du tout adaptée dans la mesure où :

- CHEVREUSE est un peu la "capitale" du Parc naturel.
- Cette configuration entraîne quasiment la disparition de notre communauté de communes (CCHVC) alors que celle-ci est le centre du Parc naturel.
- Nos communes rurales seraient gérées par des urbains ayant des conceptions inadaptées à nos problèmes ruraux.

En parlant avec les habitants de la commune et avec les Conseillers Municipaux, nous avons compris en fait qu'il y avait un manque manifeste d'information sur le sujet.

Pour remédier à cet état de fait, nous avons distribué sur la commune de SAINT LAMBERT une note d'information pour "mettre à plat" le sujet.

Le Conseil Municipal a pris l'initiative de faire une réunion publique d'information et une réunion de travail pour préparer une délibération.

Le 20 novembre, le Conseil a manifesté son attachement à notre communauté de communes (CCHVC) mais a refusé de cautionner le "Schéma Régional de Coopération Intercommunal" (SRCI) du préfet de région au motif qu'il ne prend pas en compte les problèmes des zones rurales.

CHEVREUSE a continué à chercher une autre voie et a convaincu le maire de ST REMY de se rapprocher de la Communauté d'Agglomération du Plateau de Saclay (CAPS).

La CCHVC réunie le 1<sup>er</sup> décembre 2014 a délibéré en refusant de soutenir les positions de CHEVREUSE et de ST REMY.

Ces deux communes risquent toutefois de perturber, voir bloquer le fonctionnement de la CCHVC.

Plusieurs communes inquiètes des règles qui leurs sont imposées pensent à rejoindre la CCHVC : BULLION, BONNELLES, LE PERRAY, Les ESSARTS.

### **1.2 Circulation sur la D91 à La Brosse**

Des habitations ont été construites dans les années 70 le long de la D91. A cette époque la circulation sur cette voie était modérée et gênait relativement peu les riverains. A l'heure actuelle, la circulation est devenue très dense à certaines heures et, sortir ou rentrer dans le Hameau de LA BROSSE est difficile et dangereux. Pour l'agriculteur qui doit traverser la D91 avec des convois de 20 à 30 mètres de long, l'opération est vraiment périlleuse. De plus les nuisances sonores constituent un enfer pour les riverains.

Monsieur HELIE, un riverain très proche de cette voie a fait une analyse très détaillée du problème et a pris des contacts avec la municipalité. Deux points malgré tout sont très difficiles à gérer :

- Des investissements onéreux pour réduire ces nuisances et donc des difficultés pour convaincre les autorités.
- Un nombre de riverains relativement faible en regard des investissements à réaliser.

Une action prioritaire et peu onéreuse consisterait à ramener la vitesse maximale autorisée à 50 km/h et à la faire respecter. Cette modification, permettrait de réduire l'insécurité et de diminuer de 4 à 5 dBA les nuisances sonores.

La pose d'un revêtement moins bruyant, mais un peu plus cher permettrait de réduire encore les nuisances sonores de 3 à 4 dBA.

La création d'un giratoire et la construction d'un talus ou d'un mur pare bruit améliorerait encore la sécurité et diminuerait de façon significative les nuisances sonores.

Quoi qu'il en soit, il sera difficile de revenir à la situation d'il y a 30 ou 40 ans.

### **1.3 Le giratoire sur la D91 avec la D46**

Le plan du giratoire D91/CD46 est lisible sur le site de la mairie. Notre municipalité avait souhaité qu'un arrêt de bus soit réalisé mais cette option ne semble pas avoir été retenue.

Les travaux sont commencés mais nous sommes étonnés des hésitations dans le processus de construction : reprise des terrassements, arrêt des travaux pour s'entendre avec les autres concessionnaires, etc..

De plus, même si les peupliers bordant la D91 sont parfois malades, nous sommes étonnés qu'un grand nombre aient été abattus au-delà de ce qui semblait nécessaire.

Le prix de l'opération, un million d'Euros nous étonne aussi.

Il est rappelé que la Direction des routes s'y est reprise à quatre fois pour installer un panneau indicateur au giratoire de Saint Laurent!

### **1.4 Création du PLU**

Conformément à la réglementation, le POS en vigueur doit être remplacé par un PLU.

Le Conseil Municipal de SAINT LAMBERT a délibéré pour lancer l'opération et a créé une commission PLU.

La rédaction de ce PLU est dimensionnant pour l'évolution de notre village, si tant est qu'il ne soit pas supplanté par le PLU de la CCHVC. Dans ce dernier cas, les réflexions locales auront au moins pour effet de clarifier les positions au niveau intercommunal.

Néanmoins il est nécessaire d'avoir en tête plusieurs points importants.

#### ***1.4.1 Quelle croissance pour notre commune***

Selon l'INSEE, la croissance de la population française est inférieure à 0,5 %. En prétextant l'insuffisance de logements et en interprétant à leur façon la réglementation, certains bétonneurs estiment que la croissance devrait être supérieure à 10%.

Il ne faut pas négliger le fait que nous sommes dans un Parc naturel et que les espaces naturels doivent être fermement protégés.

Il ne serait pas crédible de défendre une croissance nulle, mais il nous semble que le taux de croissance national devrait être une bonne indication pour notre commune.

#### ***1.4.2 Ou étendre l'urbanisation dans notre commune***

Il faut se rappeler que la charte du PNR s'impose maintenant aux règles locales et que celle-ci ne prévoit pas d'extension de notre village sur les zones naturelles.

Néanmoins, il ne faut pas oublier que le passage d'une terre de culture à l'état urbanisable fait multiplier son prix au moins par cent voire plus. Inutile d'expliquer que ce processus aiguise l'avidité des propriétaires terriens. De plus avec ce prix au moins centuplé, les propriétaires se tournent ensuite vers la collectivité pour obtenir tous les services liés à l'urbanisation : rues, routes, assainissement, gaz, électricité, écoles, etc..

Nous rappellerons que notre association avec l'aide de Monsieur NATHAN HUDSON avait permis de repousser un projet de lotissement au nord du hameau de LA BROSSE contre la Misère. Lors de la construction de l'assainissement, notre ancien maire n'avait pas hésité à mettre en place les branchements des futures maisons. Cqfd en ce qui concerne l'utilisation des finances de la collectivité.

#### **1.5 L'Assainissement à Saint Lambert**

Les effluents de LA BROSSE sont maintenant redirigés vers le MESNIL SEVIN via une conduite sous pression pour rejoindre le réseau du SIHAVY et le traitement à l'usine de Valenton à l'Est de Paris.

La station de LA BROSSE doit être démantelée. Il nous a semblé que le terrain pourrait être cédé à l'agriculteur de la commune. Toutefois, nous sommes un peu inquiets de l'accumulation de déchets au Nord de la station et il faut se poser la question de savoir si ce terrain ne va pas servir d'extension pour l'actuel stockage de déchets.

Au village, le projet de construction d'une station est toujours en cours, probablement sur le terrain de l'atelier municipal. Nous n'avons pour l'instant aucune information sur le mode de traitement choisi.

#### **1.6 Le chemin Jean Racine**

Le chemin Jean Racine est fermé à la circulation des véhicules à moteur par une barrière cadenassée à la Lorioterie. Le propriétaire de Moulin Fauvaux ne laisse plus passer les véhicules sur le chemin privé ce qui contraint les utilisateurs des propriétés enclavées à passer par la ruelle de Launay (Trou hibou). Le passage de véhicules tous terrains dégrade lourdement le chemin et crée des ornières profondes incompatibles avec le passage de véhicules routiers.

La mairie de ST LAMBERT ne s'opposant plus au projet de MILON pour créer un chemin communal parallèle au chemin privé, celle-ci a acquis des bandes de terrains le long de ce chemin privé.

Rappelons l'action conjointe de l'aavre et de LA SAINT LAMBERT qui en quelques heures avait collecté plus de 300 signatures pour s'opposer à la circulation automobile sur ce chemin de randonnée.

#### **1.7 Nouveau Conseil Municipal**

Dans le cadre de la précédente municipalité, le maire décidait et exécutait, les conseillers ayant pour seule tâche de ratifier.

Il nous faut bien sûr laisser agir le nouveau conseil mais il faut bien reconnaître que maintenant son fonctionnement est beaucoup plus conforme à la réglementation : le conseil évalue et décide, le maire exécute les décisions même si celui-ci dispose de plus de moyens de persuasion.

Espérons que dans ces conditions, notre association aura moins à guerroyer contre notre collectivité.

### **6-8 Association pour la Protection de l'Environnement de la Plaine de Versailles (A.P.E.P.V.)**

Participations aux Commissions départementales suivantes, en particulier dans le cadre du mandat de Vice-présidence d'Yvelines Environnement:

- Commission des sites et des paysages,
- Commission pour les implantations des antennes de radiotéléphonie mobile : Pas de réunion en Préfecture depuis 2008.
- Commission Consultative de l'Environnement et Comité de suivi de la Charte de l'aérodrome de Saint-Cyr-l'Ecole.
- Commission Consultative de l'Environnement de l'aérodrome de Chavenay,
- Commission Locale de l'Eau et du Bassin Hydraulique de la Mauldre,
- Gestion du site classé de la Plaine de Versailles : Pas de réunion depuis 2012. Pas de participation aux groupes de travail «pilotes» par l'inspection des sites

### **Principales actions de l'APEPV :**

- **Site classé** : Action de surveillance des projets développés sous le « pilotage » de l'inspection des sites, dont certains refusés :
  - o Centre équestre de Pontaly, Problèmes d'assainissement,
  - o Aménagements de la zone des Fermes des Moulineaux et de Pontaly,
  - o Agrandissement de la station d'épuration du Carré de la réunion,
  - o Implantation, d'une station de compostage des déchets verts près de la cueillette de Gally et du ru de Maltoute, ....
  
- **Gens du voyage** : Actions de surveillance de l'implantation sédentaire des gens du voyage sur les jardins potagers de Villepreux, ..... et d'ailleurs.  
Démarches contre l'implantation des gens du voyage le long de l'allée royale de Villepreux.
  
- **Eoliennes** : Rester vigilants suite à l'action d'envoi de courriers aux élus et associations. de la ZNE de la Plaine de Versailles.  
NB : Le Schéma Régional Eolien a fait l'objet d'un recours gagné par les associations.
  
- **Antennes relais de radiotéléphonie mobile** : L'association de Bailly/Noisy-le-Roi a adhéré à l'association « Robin des toit » après son recours contre les implantations de 3 pylônes et 18 antennes à Noisy-le-Roi – les échanges de « Mémoires » se sont poursuivis en 2014,
  
- **Nuisance des avions** :
  - o Actions de surveillance des trajectoires, en particulier dans le secteur du Domaine du Parc à Noisy-le-Roi,
  - o Sensibilisation du GUAS à St-Cyr qui a mis au point un manuel de formation à destination des pilotes.
  
- **Urbanisme** : Soutien de l'APEPV aux actions des associations dans le cadre des PLU.
  - o à Crespières,
  - o à Bailly, où l'APEBN a eu le soutien d'Yvelines Environnement qui a engagé un recours contre le PLU.
  
- **Dépôts de terre illégaux** : Rappel des actions de l'APEPV auprès des Autorités préfectorales :
  - o à Thoiry et Villiers-le-Mahieu : les dépôts des déblais du tunnel A86 (1000000m3, au moins) sur les terres agricoles derrière le Parc animalier (voir les motions déposées le 21/04/07 et le 11/12/10), rien n'a évolué sur le terrain.
  - o à la ferme du Trou Moreau, sur la propriété « Clérico » à Villepreux, les dépôts ont été arrêtés, mais pourraient reprendre ?
  - o à Thiverval-Grignon, grand projet de stockage de déblais « inertes » sous couvert d'un projet de Golf : quantité prévue = 3500000 m3.  
Les travaux sont en cours..... un paysage « lunaire ».

## **6-9 Association pour la Protection de l'Environnement et du Site de Chevreuse (A.P.E.S.C)**

L'APESC a été présente au *Forum des Associations* le 6 septembre 2014, nous remercions chaleureusement les adhérents qui en ont assuré la permanence et ceux qui nous ont rendu visite.

### **1. MODIFICATION DU POS DE 1997**

L'APESC et deux particuliers ont déposé, le 15 février 2013, une requête pour annulation de la modification du POS lancée par la Mairie en septembre 2012. La commune de Chevreuse a communiqué un mémoire en réponse peu avant la clôture de l'instruction qui avait été fixée, un temps, au 14 novembre 2014. Nous avons répondu à celui-ci. Le dossier a été réouvert. Il était, lors de notre dernière consultation, début mars, en cours d'instruction au Tribunal Administratif de Versailles.

L'objet principal de cette requête est, dans notre esprit, le souci de préserver l'identité architecturale du centre ville de Chevreuse. La création de toits plats dans le centre ville affecte la superbe vue paysagère observable du château de Chevreuse.

D'ailleurs un toit plat est apparu sur un bâtiment communal à côté de la toiture de l'église de Chevreuse.

### **2. PERMIS DE CONSTRUIRE RUE CHARLES MICHELS**

Un permis de construire a été accordé le 27 septembre 2013 pour la construction d'un immeuble sur une partie de la parcelle De Palma, rue Charles Michels. A la suite de notre recours gracieux nous avons participé à une réunion en

janvier 2014 en Mairie et avons décidé, dans un souci de conciliation, de ne pas exercer un recours contentieux à l'encontre du permis de construire.

La construction avance.

Nous avons été invités à une réunion de chantier avec la Mairie et la représentante des Bâtiments de France. Nous avons pu constater que certaines de nos remarques ont bien été prises en compte.

Les débats ont permis de faire apparaître des éléments d'information et des engagements concernant les toitures terrasses végétalisées : le choix des végétaux, positionnement plus discret des poutres inversées, dépassement limité des édicules ascenseur, traitement des sorties de ventilation du parking. S'agissant des pierres utilisées en façade et en mur de clôture il a été confirmé qu'il s'agit de pierres de meulière dans le style du pays.

Par ailleurs nous sommes heureux de constater que la grande maison existante sur le terrain est en cours de restauration par un nouvel acquéreur.

### **3. PLAN LOCAL D'URBANISME**

Notre Association est agréée au titre de l'Urbanisme et nous considérons que l'élaboration du PLU permet d'aborder nombre de sujets sur l'avenir de notre commune.

Le 5 février 2014 nous avons reçu la nouvelle mouture du document PLU tel que déposé en sous-Préfecture et remis aux autres Personnes Publiques Associées.

Nous avons diffusé le document aux personnes de l'Association qui le souhaitent. Nous avons formulé un ensemble consistant de remarques. L'Union des Amis du Parc a également rédigé ses observations.

Nous nous réjouissons de l'abandon du projet de remplacement du petit bois du Collège par une aire de dépose routière. L'APESC a contribué à diffuser, outre une information précise telle qu'elle figurait dans le PLU, des tracts et pétitions contre ce projet.

### **4. MAUSOLÉE DE LA FAMILLE MONTGOMERY**

Comme l'an dernier nous regrettons de n'avoir pas poursuivi nos actions en faveur de la sauvegarde de ce monument. Nous souhaitons le soutien d'une ou plusieurs personnes pour constituer un groupe de travail sur ce sujet.

### **5. MAISON DES ASSOCIATIONS**

Comme annoncé lors de notre précédente Assemblée Générale nous avons déposé, le 14 mars 2014, un recours gracieux sur le Permis de construire. Les quatre raisons invoquées étaient les suivantes :

- construction en zone de risque naturel d'inondation,
- construction en zone ND du POS en vigueur : mitage d'une zone naturelle,
- atteinte à la trame bleue, axe du patrimoine naturel,
- atteinte à des vues remarquables.

En outre il a été précisé que nous contestons le bien-fondé du lieu de construction et que nous ne nous prononcions pas sur l'utilité ni sur l'organisation interne de la Maison des Associations.

Le 17 mai 2014 nous avons reçu la réponse de la Mairie : « les arguments développés au sein de votre recours gracieux ne m'ont pas convaincu de procéder au retrait du permis de construire contesté ».

Un communiqué de presse a été diffusé. Le Conseil d'Administration n'a pas souhaité porter l'affaire devant le Tribunal Administratif.

Le projet cherche son financement. Nous reviendrons sur le sujet dans les perspectives 2015.

### **A/Activités concernant le Parc Naturel Régional**

#### **1. ACTIONS AUPRÈS DU PARC NATUREL RÉGIONAL DE LA HAUTE VALLÉE DE CHEVREUSE**

##### *Commission plénière Biodiversité/Environnement*

En tant que représentant de l'Union des Amis du Parc nous avons participé à une réunion d'information initiée par le Parc Naturel Régional le 23 juin 2014 à Saint-Lambert-des-Bois.

Le 8 juillet 2014 nous avons participé à une journée d'échanges sur les Plans Paysage et Biodiversité. Les diagnostics de ces plans mettent en lumière 5 enjeux :

- Une présence affirmée de l'eau et sa gestion à ciel ouvert, (exemple du méandrage et des mouillères)
- Une agriculture respectueuse de l'environnement,

- Une identité boisée et arborée, affirmée et renouvelée,
- Des bourgs et villages à l'identité rurale ouverts sur la modernité,
- Des infrastructures supports de pratiques diversifiées et de biodiversité.

#### Conseil scientifique

Michel RAYROUX a participé à une réunion à Gif sur Yvette le 2 avril 2014.

### 2. NUISANCES AERIENNES

Nous sommes dans un collectif d'associations : l'Association de Défense Contre les Nuisances Aériennes (ADVOCNAR). Pour des renseignements sur leurs actions aller sur le site <http://www.advocnar.fr>.

Monsieur Zimmerman nous représente à l'Association Ciel Calme à Magny-les-Hameaux (ACCMH).

### 3. INTERCOMMUNALITÉS ET OIN SACLAY

Nous allons aborder l'évolution des intercommunalités au point suivant de l'ordre du jour.

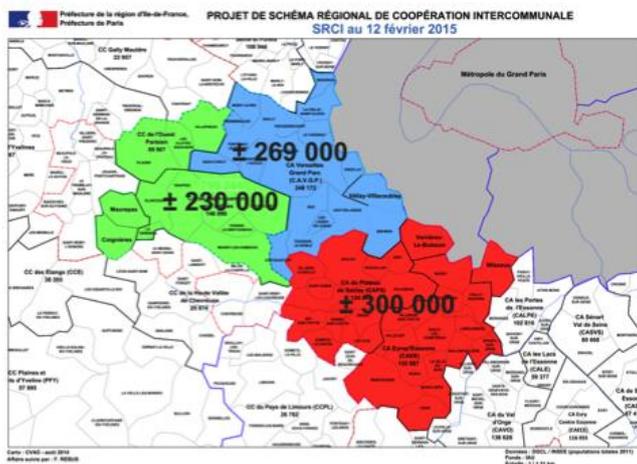
Rappelons ici que nous sommes affiliés au collectif OIN Saclay dit « COLOS » ([www.colos.info](http://www.colos.info)) qui regroupe plus de 100 associations. Des développements sont à attendre dans le cadre régional dit « du grand Paris ».

#### **B/L'intercommunalité dans le Parc de Chevreuse**

Une présentation liminaire est effectuée en utilisant des documents transmis par Catherine GIOBELLINA, présidente de l'UNION DES AMIS DU PARC. La loi MAPTAM du 27 janvier 2014 (Loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles) est sur une logique de « territoires de projets » basée sur le développement économique et la compétitivité a contrario de l'optique « bassins de vie ».

Le Schéma Régional de Coopération Intercommunale (SRCI) a des incidences sur le territoire du parc :

- La Communauté de Communes des Etangs (CCE) se retrouve avec 3 communes : Les Essarts le Roi, les Bréviaires et le Perray en Yvelines soit 14100 habitants du fait du rattachement de Coignièrès et Maurepas à la CASQY (Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines). Elle n'atteint pas le minimum de 20000 habitants fixé par la loi.
- Les communes de Chevreuse et de Saint-Rémy-lès-Chevreuse ont demandé à quitter la Communauté de Communes de la Haute Vallée de Chevreuse (CCHVC).
- Bonnelles et Bullion ont demandé à quitter la Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires et à être rattachées à la CCHVC.



Nous sommes dans la seconde phase de concertation avec les Préfets pour la mise en place du Schéma Régional de Coopération Intercommunale (SRCI).

Deux groupes de personnes se préoccupent particulièrement de ces questions au niveau de Chevreuse :

- Proval-HVC (Promotion et Valorisation du territoire de la Haute Vallée de Chevreuse), association dirigée par Jean-Guy SAYOUS, a pour objet de « travailler au projet commun de territoire et de vivre ensemble » de manière participative et ouverte en appui du dispositif que doit créer la Communauté de Communes de la Haute Vallée de Chevreuse. Voici une adresse courriel : [contact@proval-hvc.fr](mailto:contact@proval-hvc.fr). M. SAYOUS n'était pas disponible ce soir pour se joindre à nous.
- le Comité Vallée de Chevreuse a été créé « à l'initiative d'élus municipaux et communautaires de la CCHVC en faveur de son périmètre actuel et d'un éventuel élargissement à d'autres communes de même identité territoriale. Voici une adresse courriel : [sauvegardons@notrevalléedechevreuse.com](mailto:sauvegardons@notrevalléedechevreuse.com). M. EMPINET, a bien voulu se joindre à nous ce soir, sur invitation du président.

Monsieur EMPINET a présenté le Comité Vallée de Chevreuse en précisant qu'une transformation en association était envisagée.

Dans le cadre du regroupement de communes, la volonté de la Mairie de Chevreuse de rejoindre la CAPS (Communauté d'Agglomération du Plateau de Saclay) pose problème à beaucoup de chevrotins et de saint-rémois qui souhaiteraient une logique de développement axée sur le tourisme et le petit commerce local (au contraire de l'industrie et des services pour la CAPS).

Il est important de noter que les décisions d'urbanisme pourraient être délocalisées au centre de l'Agglo choisie. Un exemple nous en a été donné récemment par un permis de construire sur la commune de Magny-les-Hameaux et qui a été instruit au centre de Saint-Quentin-en-Yvelines.

Le choix du regroupement sera ratifié par le Préfet qui pourrait privilégier une logique de projets locaux avec les communes avoisinantes du Parc. M. EMPINET invite donc à déposer des projets montrant la cohérence des préoccupations touristiques et environnementales de Chevreuse, associée aux communes voisines.

### C/ Nouveau PLU de Chevreuse

Exposé de Madame Sophie RABEJAC qui s'est occupée du nouveau PLU, voté le lundi 16 mars et actuellement soumis à la Préfecture.

En juin dernier, l'APESC a formulé un certain nombre de remarques sur des erreurs ou des inexactitudes (carte sur les liaisons douces incomplète). Il y a eu aussi des observations de fonds sur des incohérences : le hameau de Trotigny est durement impacté dans son environnement par la gare routière de la SAVAC mais on peut lire plus loin, dans le PLU, qu'il faut favoriser le développement de cette société. En revanche on constate que les toitures terrasse qui avaient été autorisées dans le cadre du POS modifié sont désormais interdites avec le nouveau PLU.

L'APESC a aussi demandé qu'un certain nombre d'arbres soient préservés, par exemple le tilleul centenaire qui se trouve à l'entrée du château ou les platanes bordant la sortie de Chevreuse vers Rambouillet entre la gendarmerie et la jardinerie.

L'APESC continue de réclamer qu'une étude soit lancée pour qu'une Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) soit créée sur le cœur historique de la ville de Chevreuse. Une AVAP établit un diagnostic architectural, patrimonial et environnemental ; c'est un document « à la parcelle ».

## **6-10 Association pour la Protection de Prunay en Yvelines (APPY)**

PLU approuvé

. Recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles après rejet implicite du recours gracieux par la commune (déposé le 6 juin 2013 au TA). Production de trois mémoires, en réponse à ceux de la commune.

Le TA de Versailles nous a fait savoir par courrier qu'il espère pouvoir organiser l'audience avant fin 2015.

Projets d'éoliennes de la communauté de communes CAPY (Contrée d'Ablis Portes d'Yvelines)

. Projet d'éoliennes de JPEE à Prunay en Yvelines, hameaux de La Chapelle et Villiers-Landoue (+ Ablis et Orsonville)  
Contacts avec le promoteur JPEE, contacts téléphoniques et entretiens ainsi qu'échanges de mails avec des habitants et agriculteurs concernés de La Chapelle, Gourville (hameau de Prunay) et Orsonville, mails au sous-préfet de Rambouillet, entretien à Versailles avec le préfet des Yvelines, entretiens téléphoniques avec l'hebdomadaire Les Nouvelles et le quotidien L'Echo Républicain, production et distribution de deux tracts d'information aux habitants distribués à Prunay en Yvelines et Orsonville ainsi que de plusieurs articles sur le blog <http://pour-prunay.sosblog.fr>, établissement d'un plan précis du projet avec superposition de la zone éolienne projetée et des parcelles agricoles concernées, en vue d'un possible recours, entretien à Rambouillet avec Christine Boutin, ancienne ministre, ancienne députée des Yvelines, conseillère générale de Rambouillet, à l'Assemblée nationale avec Valérie Pécresse, ancienne ministre, députée des Yvelines, entretiens téléphoniques avec la maire d'Orsonville Anne Cabrit, information du président du Sénat, sénateur des Yvelines, Gérard Larcher et Jean-Frédéric Poisson, député des Yvelines et président de la communauté d'agglomération Rambouillet Territoires

. Projet d'éoliennes d'EDF-Energies Nouvelles à Allainville-aux-Bois, autorisé le 18 novembre 2014 par le Préfet des Yvelines (PC du 3 octobre 2014)

Etude du dossier soumis en commission départementale des sites, saisine du procureur de la République et du Service central de prévention de la corruption du ministère de la Justice pour soupçons de prise illégale d'intérêts par un ancien élu, après mails et courriers au sous-préfet de Rambouillet et au préfet des Yvelines, ainsi que réponse du sous-préfet en date du 18 novembre, entretien à Versailles avec le Préfet des Yvelines.

Prise de contact avec Me Francis Monamy, avocat de la Fed et de plusieurs associations, en vue d'un recours gracieux puis contentieux d'Yvelines Environnement, entretien téléphonique avec le chargé du projet chez EdF-EN, recherche de personnes physiques, agriculteurs d'Allainville-aux-Bois, s'associant au recours d'Yvelines Environnement, étude des résumés non techniques et de l'avis de l'autorité environnementale en vue du recours contentieux.

. Animation du blog <http://pour-prunay.sosblog.fr> en particulier pour la rubrique urbanisme avec compte-rendu du conseil municipal et commentaires pour la partie Urbanisme, logement.

Un représentant de l'APPY a assisté quand cela a été possible aux réunions du conseil municipal de Prunay en Yvelines et établi un compte-rendu.

Quand cela n'a pas été possible, l'APPY a repris et commenté les comptes-rendus du conseil municipal.

L'APPY a informé les habitants de Prunay sur tous les projets touchant l'environnement de Prunay et des communes de la CAPY sous forme de courriers ou de contributions au blog <http://pour-prunay.sosblog.fr>

## **6-11 Association pour la Protection du Patrimoine et de l'Environnement à JOUARS PONTCHARTRAIN (APPEJP)**

L'année 2014 a été aussi chargée en activités que les années précédentes car, du fait des élections, bien que nous soyons totalement apolitiques et aconfessionnels, les 3 premiers mois ont été bien occupés à informer l'ensemble des chartripontains des intentions et programmes des 3 listes en présence en ce qui concernait le patrimoine et l'environnement de notre commune et les projets (particulièrement immobiliers) qui pouvaient la défigurer.

Nous avons donc élaboré et distribué dans les 2200 boîtes aux lettres de la commune (hameaux inclus), 2 tracts :

- le premier alertait les habitants sur le risque qui pouvait résulter pour eux-mêmes dans le futur si la commune s'engageait sur la voie des expropriations et proposait d'adhérer à l'association,
- le second consistait en un questionnaire (17 questions), sur les grands problèmes liés au patrimoine et à l'environnement dans l'évolution future de la commune, où les réponses étaient simples : oui ou non et où chaque candidat devait s'engager sur les problèmes d'aménagements qu'il prévoyait de défendre.

Si les candidats avaient fait des commentaires courts, ceux-ci étaient reportés directement sur le tract ; en cas de commentaires plus élaborés, chacune des réponses avait été scannée et diffusée sur le site de l'APPEJP pour information complète et impartiale.

A la suite de la victoire de Monsieur Lemoine, rendez-vous a été pris avec Monsieur le Maire par la Présidente puis par la Vice-présidente pour lui faire préciser ses intentions par rapport à la préservation du patrimoine, de l'environnement et de l'intégrité des terrains convoités dans le projet de ZAC multi sites. Il est à noter que, si le Ruchot semble totalement préservé du fait que le décret de DUP n'a pas été pris par la Préfecture, le Fond de Bierval sud pourrait subir quelques pressions à la vente, basées sur le volontariat des propriétaires concernés, en particulier à cause du contrat signé par la précédente municipalité avec NEXITY, le promoteur-aménageur, contrat qui prévoit de lourdes pénalités pour la communes si les surfaces aménageables sont inférieures à celles promises dans le marché. La meilleure solution serait un jugement du Tribunal administratif de Versailles annulant le projet ZAC, comme il a été demandé lors des recours de l'association, fait en même temps mais séparément avec les particuliers concernés, en juin 2012. Mais l'engorgement des procédures auprès de ce tribunal a fait qu'aucun jugement n'est intervenu à ce jour. La seule avancée à été la clôture en septembre dernier des dépôts des éléments contradictoires des parties adverses.

Après l'assemblée générale 2014, l'association a organisé, en partenariat avec le Ministère de la Culture, les «Rendez-vous aux jardins» les 30, 31-05 et 1-06. Le thème en était : «l'enfant au jardin» (petit rappel : le thème de l'année 2013 était «le jardin et ses créateurs», thème correspondant au 400<sup>ème</sup> anniversaire de la naissance de Le Notre, anniversaire à l'occasion duquel nous avons organisé la conférence de Madame Hadrot et la visite du Jardin chinois Yili). Lors de cette manifestation, le vendredi était réservée aux classes et le samedi et dimanche, aux familles. Une trentaine de personnes sont venues sur les terrains ouverts au public où des animations étaient proposées. La LPO avait un stand d'initiation à la connaissance des oiseaux les plus communs de nos jardins. Cette année, nous prévoyons à nouveau notre participation à ces journées des 5, 6 et 7-06. Le thème sera : «la promenade au jardin». Les écoles devraient y participer. Nous recherchons des bénévoles pour les animations en plus des personnes du PNR engagées.

Notre travail avec les écoles nous semble primordial pour sensibiliser les enfants et les éduquer à l'environnement. Pour ce faire, nous avons multiplié les contacts avec les enseignants et les directeurs des écoles, collège et lycées voisins ou communaux. Mais nous avons beaucoup de mal à les «faire bouger», sauf à titre individuel pour certains enseignants qui se sentent plus concernés que leurs collègues.

Pour les sensibiliser, nous avons distribué à tous les enseignants et directeurs, les feuillets des divers concours des associations avec lesquelles nous travaillons dont Yvelines Environnement. Nous savons que plusieurs prix ont été obtenus par les enfants des écoles à ces concours dont le thème était pour 2014 à Y.E. : «mon amie la rivière». Par ailleurs, l'Union des Amis du Parc a délégué notre association pour la représenter auprès de la commission «éducation à l'environnement» du

PNR. Nous avons participé à plusieurs réunions en 2014 et noué des contacts avec des étudiants du CHEP. En novembre 2014, une classe de primaire est venue avec son enseignante, encadrée par les étudiants du CHEP et Madame Duterque, conseillère municipale en charge de l'éducation, sur les terrains du coteau sud de Pontchartrain, afin d'étudier la richesse de la biodiversité locale (voir article du journal municipal de janvier 2015). Nous allons relancer les écoles et les animateurs des associations partenaires ou du PNR, pour l'organisation des journées des «Rendez-vous aux jardins».

Avec l'association A.R.B.R.E.S. avec laquelle plusieurs de nos membres travaillent à titre individuel, nous avons proposé une visite des «arbres remarquables» du secteur au château du Tremblay, où un cèdre du Liban a cette classification, et aux Mesnuls où l'allée des tilleuls qui mène au château est classée «ensemble remarquable», ces labels et classifications sont reconnus par les Ministères concernés. Nous avons en projet de faire classer par cette association certains terrains du coteau sud sous le label «ensemble remarquable en devenir». Le Président d'A.R.B.R.E.S., Monsieur Fetermann est déjà venu sur les terrains. Avec cette association, nous avons aussi en projet de faire un «circuit-promenade» des arbres remarquables ou en devenir de notre commune et de la commune de Neauphle-le-Château. Le garde-champêtre de Neauphle, Monsieur Jean-Paul PELLET, venu sur les terrains lors de la journée des «Rendez-vous aux jardins 2014», serait prêt à nous communiquer la liste des arbres qu'il a répertorié sur le secteur et pour lesquels il a déjà contacté l'association A.R.B.R.E.S. Plusieurs habitants de Neauphle sont prêts à nous aider.

Deux articles sont parus sur le journal municipal pour que les chartripontains nous connaissent mieux, l'un en septembre 2014 et l'autre en janvier 2015. Les deux articles ont été composés sur l'année 2014, les délais de parution nous ayant imposé un retour pour la mi-novembre du dernier des articles proposés. Nous avons prévu un article pour le prochain journal pour annoncer les «Rendez-vous aux jardins», avec photo d'un des jardins visitables.

Nous continuons notre travail avec les associations partenaires et assistons en tant que membre de leur C.A. aux divers Conseils d'Administration des 3 principales dont notre association est membre : Yvelines Environnement, une réunion tous les 2 mois environ. Nous sommes toujours adhérents au titre de l'association de 2 associations locales : A.D.E.E. association d'Ergal qui travaille sur La Picterie et a aidé le collectif des habitants de la commune qui ont eu à souffrir des inondations de cet été et Maurepas d'hier et d'aujourd'hui.

La SPPEF nous a désignés comme correspondants pour le secteur de Jouars-Pontchartrain et nous devons leur fournir le relevé de tout le petit et grand patrimoine sur la commune et les communes avoisinantes pour leurs fichiers. C'est un travail que nous effectuerons avec JPH afin de ne pas faire double emploi avec cette association. Le responsable des Yvelines pour la SPPEF est Monsieur Julien LACAZE. Il est aussi le Vice-président au national de l'association. Nous avons contacté plusieurs personnes du groupe des marcheurs de Pontchartrain pour qu'elles nous aident dans ce recensement dont Madame Babin, épouse d'un ancien conseiller municipal, qui travaille à la commission Plan Paysage de la Plaine de Jouars à Montfort du PNR dont nous faisons aussi partie et Monsieur Liszkowski, un des sympathisants de l'association. L'un et l'autre doivent nous aider aussi bien dans le projet du relevé des arbres remarquables et de la promenade-sentier des ces arbres remarquables à créer que dans le recensement du Patrimoine local.

Comme nous l'avons déjà mentionné, nous avons travaillé avec le PNR sur une commission : la commission éducation à l'environnement (nous y sommes missionnés par l'Union des Amis du Parc pour les représenter). Trois réunions ont déjà eu lieu depuis septembre 2014. Par ailleurs, nous sommes engagés sur le Plan Paysage de la Plaine de Jouars à Montfort qui réfléchi avec d'autres représentants des communes situées dans cette plaine sur l'avenir et le devenir de celle-ci.

Enfin, pour clore le chapitre des participations aux associations locales, nous participons à VYT (Villages d'Yvelines en Transition, regroupant les communes de Villiers-St-Frédéric, les 2 Neauphle (le Château et le Vieux) et Jouars-Pontchartrain). Cette association, issue de la réflexion sur la raréfaction des énergies fossiles et sur le réchauffement climatique, essaye de travailler sur la prise de conscience à transmettre à tous du fait que si nous ne changeons pas nos modes de vie en matière énergétique et de consommation, nous courons à la catastrophe (en dehors de tout engagement politique). Pour sensibiliser les habitants des diverses communes, l'association VYT a décidé d'organiser ALTERNATIBA Centre Yvelines, manifestation festive permettant d'informer et de sensibiliser l'ensemble de la population locale en vue de préparer la COP 21 du mois de novembre prochain. Plusieurs grosses associations du secteur ou collectifs nous ont demandé de les y représenter car elle souhaite y participer.

Nous sommes aussi participants au Comité de gestion de l'aménagement forestier de la forêt domaniale de Rambouillet avec l'ONF et avons eu avec eux et avec l'Union des Amis du Parc plusieurs réunions tant sur le terrain qu'à la Mairie de Rambouillet.

Enfin, nous avons participé en tant que spectateurs muets à tous les Conseils municipaux (1 toutes les 6 semaines environ) et à plusieurs Conseils communautaires afin de rester informés des grandes décisions qui pourront se prendre sur la commune dont la révision du PLU.

Pour ce qui est des procédures en cours, l'avocat a relancé le Tribunal. Nous surveillons toujours aussi les journaux d'annonces légales (Le Parisien des Yvelines, quotidien, Toutes Les Nouvelles Rambouillet et le Courrier des Yvelines,

hebdomadaires) et notre vice-présidente surveille aussi au moins une fois par semaine sinon 2 ou 3, les sites de la Préfecture, de la Commune, de la Communauté de communes Cœur d'Yvelines et, un peu moins souvent, celui du Tribunal Administratif que notre avocat surveille, lui aussi, de près.

## **6-12 Collectif d'Associations pour la Défense de l'Environnement dans la Boucle de MONTESSON (Cadeb)**

A la fin de l'année 2014, le Cadeb fédérait dix-huit associations d'environnement, thématiques ou territoriales, soit environ 2000 adhérents personnes physiques. Un nombre sans changement par rapport à l'année précédente, toutes les associations membres en 2013 ayant renouvelé leur confiance au collectif. Le Cadeb est présent dans les sept communes de la boucle de Montesson, ainsi qu'à Bougival, Louveciennes et Maisons-Laffitte, communes riveraines de la Seine situées à l'extérieur de la Boucle.

Le Cadeb, agréé depuis 2003 au titre de la protection de l'environnement, a obtenu en 2013 le renouvellement de son agrément préfectoral dans un cadre départemental. Le Collectif est également agréé depuis 2009 au titre de l'urbanisme pour les communes limitrophes de Sartrouville, lieu de son siège social.

Le Cadeb est membre d'Yvelines Environnement depuis 2004 et il est représenté au sein du conseil d'administration par Jean-Paul Debeaupuis, Président du Syndicat d'Initiative et de Défense du Site du Vésinet.

Pour la première fois depuis sa création, le Cadeb a déposé en 2014 un recours contre une décision préfectorale, la déclaration d'utilité publique du projet de Zac de la Borde à Montesson. Conjointement avec la profession agricole, le Collectif conteste la localisation des équipements publics et de quelques logements sur quatre hectares de terres maraîchères à forte valeur agronomique. Le Cadeb ne souhaite pas bloquer le projet mais le faire modifier afin de préserver l'activité agricole.

Le Cadeb a participé en 2014, en tant que personne publique associée, à l'élaboration du Schéma de cohérence territoriale de la Boucle (SCOT), document de planification intercommunale fixant les axes de priorité et les objectifs partagés par toutes les communes dans l'organisation future du territoire.

L'association agriurbaine Plaine d'avenir 78 a trouvé en 2014 son rythme de croisière ; au printemps, elle a organisé la 2<sup>ème</sup> fête de la salade nouvelle, et en hiver a fermé les accès aux chemins de la Plaine pour éviter les dépôts sauvages. Le Cadeb est membre fondateur de l'association, aux côtés des autres acteurs – communes, maraîchers, propriétaires fonciers, associatifs – décidés à œuvrer ensemble pour la préservation et la valorisation des espaces agricoles et naturels de la Plaine de Montesson et ses environs.

En octobre, une rencontre a lieu entre le Cadeb, le Conseil général et les élus du territoire sur le projet de voie nouvelle départementale RD 121 à Sartrouville et Montesson. Le Cadeb a rappelé ses réserves sur ce projet, avec deux demandes précises : obtenir des aménagements permettant de réduire les effets négatifs sur l'activité agricole ; prolonger un merlon à Sartrouville pour réduire la pollution de l'air face au secteur scolaire (stade, collège, écoles primaires et maternelle).

En 2014, le Cadeb a bénéficié en gare de Houilles d'un espace d'affichage, sur lequel il a exprimé les principales demandes du Collectif, en vue d'améliorer la ponctualité de la ligne A. Ce test réalisé dans quelques gares d'Ile-de-France faisait suite à l'une des propositions du rapport de la commission d'enquête de l'Assemblée nationale de 2012, en vue de la rénovation du réseau express régional d'Ile-de-France, visant à « placer les usagers au centre du système ». (Proposition n°20).

Pour la sixième année consécutive, le Cadeb a participé à la semaine européenne de réduction des déchets, du 21 au 30 novembre, aux côtés du syndicat intercommunal pour le traitement des résidus urbains (Sitrü) et de la Communauté de communes de la Boucle de Seine (CCBS). Des événements sur le thème du gaspillage alimentaire ont été organisés dans toutes les villes de la Boucle, et notamment au centre commercial Carrefour à Montesson.

Le Cadeb a sollicité les candidats aux élections municipales de 2014 pour connaître leurs positions en matière d'environnement, d'aménagement du territoire et de développement durable. Les réponses obtenues ont été rendues publiques sur le site Internet du Collectif.

La Lettre du Cadeb en est à sa dixième année de parution régulière, avec sept numéros en 2014. La publication associative permet de rendre compte des différents dossiers que suit notre Collectif, de donner la parole aux associations membres et d'informer nos lecteurs sur l'actualité de l'environnement sur notre territoire. La Lettre est diffusée par courriel, auprès de tous les contacts du Cadeb, élus, militants associatifs, sympathisants, soit en direct à plus d'un millier de personnes. S'y ajoutent les membres des associations adhérentes qui reçoivent la Lettre par leur intermédiaire. Il est désormais possible de s'abonner directement à la Lettre sur le site Internet du Cadeb, régulièrement mis à jour et de plus en plus visité.

## **6-13 DELTA Commune des Essarts le Roi**

En l'absence de projet immédiat pouvant impacter directement les espaces agricoles et naturels, l'activité de l'association DELTA s'est concentrée sur l'élaboration des PLU des communes de St Rémy l'Honoré et des Essarts Le

Roi. L'association a demandé une auto saisine pour l'examen du PLU des Essarts le Roi en CDCEA afin de retirer le projet de déviation de la RN10 pour être en conformité avec le SDRIF. L'association a participé à l'enquête publique relative au PLU en saluant le retour en classement agricole des espaces agricoles cultivés mettant ainsi fin à une incertitude pesante sur les exploitants agricoles.

45 ha ont été reclassés comme il se doit.

L'association a également effectué le suivi partiel du SCOT du Sud Yvelines jusqu'à son passage en CDCEA.

## 6-14 Maisons Paysannes de France – Délégation 78

Les visites conseils : cette année nous avons eu 8 visites conseils.

Rencontre 21 janvier 2014

- ❖ Bilan de l'année 2013
- ❖ Madame Rojat-Lefebvre directrice du CAUE
- ❖ Présentation de la délégation de la Fondation du patrimoine
- ❖ Projets 2014
- ❖ Présentation du nouveau site de MPF

Chantier Participatif du 29 mai au 1<sup>er</sup> juin

Théorie et pratique de la construction en bauge les 25, 26 et 27 juillet 2014 à Magny-les-Hameaux

Pratique de la construction en bauge Aout 2014 (suite du précédent stage) à Magny-les-Hameaux

Septembre 2014 exposition sur Maisons Paysannes de France à l'Office du Tourisme de Houdan

Journées Européennes du Patrimoine à Bazainville 20 et 21 septembre 2014

Visite de l'entreprise Eco-Végétal le 27 septembre

Quimper Pékin en vélo

Voyage sur le thème du bâti vernaculaire : Maisons Paysannes est partenaire

Forum de l'Eco Habitat du Parc de Chevreuse à la Fondation Coubertin les 11 et 12 octobre 2014

Formation à la lecture du bâti rural par Tony Marchal, le 22 novembre

2015 sera l'année du Cinquantenaire de Maisons Paysannes de France.

## 6-15 Maurepas d'Hier et d'Aujourd'hui

Une année riche en recherches et connaissances historiques, en défense et sauvegarde du patrimoine et en rencontres chaleureuses lors de vos divers évènements.

### ATELIER URBANISME ENVIRONNEMENT

**Site historique de Maurepas** : Nous avons gagné le procès que nous avons intenté contre la demande de travaux (4 m<sup>2</sup> de locaux techniques) à la ferme de la tour. Ce dossier est clos, M. le maire ayant arrêté le recours en conseil d'état sur ce permis illégal en juillet 2014. Un autre permis de construire vient d'être déposé en décembre 2014. Plus qu'autoriser, ses travaux, il valide tout ce qui a été effectué dans l'illégalité depuis de nombreuses années. Bien que cela ait un goût amer pour ceux qui défendent l'intégrité de ce site depuis toutes ces années, il faut se rendre à l'évidence que ceci existe. Souhaitons que ces bonnes résolutions soient appliquées et vérifiées dans les faits. Il n'en reste pas moins que le site comporte d'autres parties de grande importance telle que la motte féodale, la maison de Chevreuse et bien sûr le donjon.

*L'intérêt historique ne peut être ignoré. C'est la raison pour laquelle nous souhaitons qu'une large concertation soit mise en place, impliquant les bâtiments de France, le propriétaire, les historiens, les archéologues, les associations locales et compétentes et bien sûr l'autorité locale. M. le maire s'engageait dans son courrier du 15 juillet 2014 à reprendre le dialogue avec le propriétaire, notre association MHA et l'ensemble des personnes concernées. Nous attendons vivement cette rencontre en 2015.*

**Permis de construire sur Villeneuve** : Nous avons été alertés par des adhérents d'un important programme de construction Chemin de Travers non conforme à la réglementation. En avril 2014, nous en avons informé Mr. le Maire, le préfet ayant fait la même demande en mai 2014. La Mairie, après l'analyse de ce dossier, a décidé d'annuler ce permis de construire. Cependant, le projet a refait surface fin 2014 Il s'avère que peu de choses ont changé : il s'agit toujours de construire deux bâtiments pour un total de 18 logements. Alors que le PLU n'autorise pas de collectif dans ce secteur, nous nous étonnons qu'une telle réalisation puisse être validée. (Projet en cours d'instruction) Nous constatons, une fois de plus, les incohérences du PLU qui pourrait permettre une telle réalisation quand, en d'autres lieux, il n'est plus possible de construire une maison.

**P.L.U : plan local d'urbanisme** : Nous avons rencontré M. le Maire qui s'est engagé à nous impliquer dans les travaux de révision du PLU comme cela doit se faire, compte tenu de notre statut d'association agréée. Actuellement aucune décision n'a été entérinée par le Conseil Municipal, Dans un esprit d'apaisement, nous avons stoppé notre recours contre

le PLU voté en 2013 au tribunal administratif de Versailles. Nos remarques sur ces dossiers sont maintenues. Dans sa délibération du 10/02/15 le conseil municipal a engagé la procédure de révision du PLU. Le site historique de Maurepas doit faire l'objet de définitions très explicites, de ce qui peut ou non être fait : à savoir, se limiter strictement au bâti existant et empêcher toutes velléités d'extension ce qui doit pouvoir se faire en zone N,L'OAP du village dont l'actuelle rédaction est faite d'incohérences et n'est pas quantifiée comme il se doit. Il est possible de construire dans ce quartier de la ville, pourtant il est indispensable d'inventorier précisément ce qui sera réalisé ou réalisable et de bien tenir compte des conséquences sur la vie locale.

Les éléments remarquables revêtent un caractère majeur des PLU. Nous en avons dénombré plus de 30 sur la ville et avons proposé de participer activement à leur rédaction. Le PLU dans son ensemble mérite notre attention sans qu'il soit question pour nous, d'être rédacteurs de cette réglementation, mais qu'il soit possible simplement de pouvoir nous impliquer dans sa rédaction et de nous permettre de formuler des avis, c'est pour cela que nous invitons tous ceux qui le souhaitent à nous aider dans ce travail de long haleine.

**Aire d'accueil des Gens du voyage dit « la PICTERIE »** Bien que réalisée, nous continuons de rappeler que cet équipement, obligatoire, n'a rien à faire dans ce lieu sensible. En conséquence, nous ne pouvons que poursuivre notre action auprès des tribunaux en Conseil d'Etat. Nous ne désespérons pas que nos récriminations finiront par être prises en compte car l'avenir du site reste préoccupant. Cette aire d'accueil des gens du voyage est aujourd'hui sous l'autorité de la communauté des étangs. Faire valoir que le POS classait cette zone comme protégée et non constructible est important pour l'avenir et nous prémunit contre une décision qui pourrait ne plus appartenir à Maurepas. Dans le PLU cette installation est devenue légale et pourrait donc être pérennisée, voire plus.... Il ne faut pas non plus négliger l'impact telles que les dégradations constatées aux alentours, la circulation sur le chemin, qui nécessite un coûteux entretien, voire, à terme, un revêtement routier ...

**Information par une décision datée du 12 février 2015, le Conseil d'Etat a dit non admis notre pourvoi.**

#### **ATELIER MANIFESTATIONS :**

**16 mars 2014 : Participation au 15ème nettoyage de la forêt domaniale de Maurepas** organisé par les Amis des Bois de Maurepas en partenariat avec d'autres associations, amis de la nature, ADEE,.....

**Mai 2014 de 9h à 18h : Participation au Mai des Serres** organisé par la mairie de Maurepas **sur le thème « des jardins familiaux et des fermes locales.»** Nous avons présenté quelques pages sur l'histoire des fermes de Maurepas, notamment avec le soutien des propriétaires des fermes d'en haut, les familles PRUDHOMME et BELLEDENT que nous remercions vivement. Ce fut l'occasion de vous présenter quelques tableaux de notre exposition de 2008 «Maurepas avant la ville nouvelle», et là, nous avons relaté « la fête des moissons » ...

**mai 2014 à 20h : présentation d'un diaporama relatif au patrimoine de Maurepas** pour une Repas-Conférence organisé par « Le Lions Club Maurepas » qui a décidé en 2014 de faire une action pour le patrimoine de Maurepas en participant à la restauration de la sculpture « les IBIS » de Gérard RAMON.

**Au cours de l'année 2014, nous avons continué nos démarches auprès des sociétés et des commerçants de Maurepas afin d'obtenir des fonds pour la restauration de la sculpture de Gérard Ramon « les Ibis ».** La souscription arrive à sa fin

**mai 2014 : Randonnée du patrimoine pédestre pour tous les CE2 de Maurepas** en partenariat avec la caisse des écoles et l'Inspection de l'éducation nationale d'Elancourt.

**Juin 2014 : Fête au village, place de la grand' Mare**

De nombreuses animations ont été proposées tant pour les petits et que pour les grands (Le clown jongleur acrobate -Le stand de maquillage -Nos jeux d'enfants)

L'ensemble de la recette de ces animations a été reversé dans sa totalité pour la restauration de la sculpture de Gérard Ramon « les Ibis »,

**septembre 2014 : Journée européenne du patrimoine: Randonnée pédestre et culturelle par la voie royale à la découverte du patrimoine.** Cette journée était organisée par notre association avec le concours de la ville de Maurepas, de l'association des conteurs du Bois Joli, de l'ensemble vocal de l'Eneide, de l'équipe d'accueil de l'église Saint-Sauveur et avec le soutien des propriétaires des fermes.

**octobre 2014 : journées Arts-Découvertes proposées par l'OMLC. Les bénévoles de l'association ont proposé gratuitement un jeu de piste pour les enfants à la découverte du patrimoine de la ville.**

**Novembre 2014 : 10ème édition de la Veillée Villageoise** », 20h -24h Une soirée chaleureuse et festive réussie grâce à la participation des bénévoles des associations, avec le soutien de la Municipalité.

#### **ATELIER HISTOIRE :**

Un des objectifs de l'association de « Maurepas d'Hier et d'Aujourd'hui », est la promotion de notre patrimoine ! Dans ce cadre, elle réalise de nombreuses publications, des expositions, tout comme l'an dernier, pour « les 40 ans de Notre Dame » l'association proposait en partenariat avec la paroisse, une exposition déclinée sur un livret.

En conséquence, un l'atelier histoire a été créé, les membres de l'association ayant pour objectifs, en se rendant aux archives nationales, ou auprès de bibliothèques, de compléter nos connaissances sur Maurepas. Pour ce faire, chacun travaille en groupe, ou individuellement, suivant ses disponibilités, ses intérêts, dans le domaine spécifique qui lui convient et à son rythme. Nous souhaitons également nous rapprocher des maurepasien(ne)s, nés ici ou connaissant Maurepas depuis de nombreuses années, habitant là lors de la réalisation de la ville nouvelle, afin de recueillir leurs témoignages et retracer ainsi la vie de « Maurepas d'hier et d'aujourd'hui » ! A ce jour, nous avons effectué des recherches sur l'ancienne ferme de Maurepas, le Cèdre, place des buttes, propriété du diocèse de Versailles ainsi que sur le réseau des rigoles royales !!!

Par ailleurs, l'association a décidé de concevoir un livret, fiches, décrivant le patrimoine de Maurepas. Finalisés, ces documents permettront aux visiteurs, promeneurs, à toute personne intéressée par notre patrimoine, de découvrir au mieux notre ville : son patrimoine artistique, historique et naturel.

## **6-16 Patrimoine et Avenir de Rambouillet et sa Région (PARR)**

### **1 - Programme culturel**

#### **1-1 - Visites d'une demi-journée**

- Deuxième visite de *l'hôtel de la Païva* à Paris : samedi 11 janvier 2014
- *Les écuries Hardy* à Emancé : vendredi 9 avril 2014
- *Hôtel de Soubise* à Paris : vendredi 14 novembre 2014

#### **1-2 - Sortie d'une journée**

- *Visite de Troyes* : samedi 24 mai 2014

#### **1-3 - Conférences**

- *Un grand urbaniste, le baron Haussmann* par Christine Darmagnac : samedi 8 février 2014 au Relays du château
- *Les fermes du patrimoine* par Thierry Liot : samedi 29 mars 2014 au Relays du château
- *Bande dessinée et patrimoine* par Pierre-Yves Burgaud : vendredi 4 décembre 2014 à la médiathèque Florian de Rambouillet
- *Une architecture particulière, Petra*, par Christine Darmagnac : samedi 20 décembre 2014 à la salle Antoinette Vernes

#### **1-4 - Exposition**

- *Objets et mobilier de la vie paysanne de Rambouillet et de ses environs*, au palais du roi de Rome : du 15 mars au 13 avril 2014

#### **1-5 - Participation**

- *Forum des associations* : samedi 6 septembre 2014
- *Fête Saint Lubin* : samedi 4 octobre 2014

### **2 - Suivi de dossiers**

#### **2-1 – Echelon communal**

- Extension de la ZPPAUP/AVAP (approuvée le 7 février 2014)
- La chapelle de l'hôpital : fin des travaux
- *La croisée des bois* : en cours
- Le pôle culturel : en cours
- Le quartier Est de la gare : projet en état
- Rue Patenôte, résidence des étudiants : beaucoup de retard

#### **2-2 – Echelon cantonal**

- Zone d'activités « Bel Air-La Forêt »
- Révision du PLU de Gazeran
- Aménagement du site Mapegaz -La Hunière à Sonchamp
- SCOT : schéma de cohérence territoriale approuvé le 8 décembre 2014

#### **2-3 – Echelon régional**

- ⑩ SDRIF : Schéma directeur de la région approuvé par la région le 18 octobre 2013 et par décret du gouvernement le 27 décembre 2013

## **6-17 Réaliser l'Accord Cité Nature Espace (RACINE)**

Notre association dont la création remonte à 1989 a conservé le même cap : *protéger l'environnement et la qualité de la vie à Louveciennes.*

En 2014 notre activité fût restreinte mais est restée concentrée sur plus spécifiquement l'environnement. Nous militons toujours pour qu'une attention plus grande soit portée aux quartiers bas de Louveciennes :à savoir, la Seine, le quai Conti et les coteaux qui le surplombent.

Nous rappelons année après année à la Mairie que des portions de la berge de la Seine ont été illégalement privatisées à l'emplacement du chemin de halage alors que son emprise est un « domaine inaliénable de l'Etat ». Le PLU a tenu compte de ce fait.

Sur notre demande, une zone naturelle a remplacé une zone d'activités dans le PLU ce qui devrait permettre cette reconquête de la berge séquanais que nous demandons en harmonie avec les actions des communes de Bougival en aval et Port-Marly en amont.

Nous avons rencontré le maire à ce sujet lors de l'émoi créé à Louveciennes par la passerelle de Marly.

Nous avons participé à deux réunions de conseil extra-municipal sur l'aménagement futur de la plaine de Villevert. Cette plaine en friche en est encore au stade du programme. Les normes du développement durable devront être prises en compte, ainsi que les nécessités de la sécurité, de la circulation et du stationnement et bien entendu le respect de l'environnement.

La sauvegarde des arbres qui contribuent au charme de Louveciennes a toujours été un de nos soucis et nous avons apprécié que la Mairie ait fait dresser un inventaire des arbres remarquables. Pour pouvoir suivre les travaux de l'ONF qui gère le Bois de Louveciennes nous avons adhéré à l'association des amis de la forêt de Saint Germain et de Marly, ce qui nous a donné accès au comité de gestion patrimoniale de celle-ci.

Notre adhésion au Consortium d'associations environnementales de la Boucle de Montesson (CADEB) nous a permis de participer à une réunion avec le SMSO.

Communication : nous maintenons notre site Web dans le but de mieux nous faire connaître en dehors du cercle de nos adhérents et nous testons un logiciel de distribution des courriels.

Pour l'avenir le maître-mot de notre association reste toujours « Vigilance ».

## **6-18 Sauvegarde et Animation de Versailles et ses Environs (SAVE)**

Notre association compte à ce jour 18 associations membres. Du fait de notre double agrément préfectoral pour l'environnement et pour l'urbanisme, nous participons à des commissions permanentes de Versailles. Notre adhésion à Yvelines Environnement nous ouvre également sur les activités des commissions départementales spécialisées.

Un retour sur nos missions et nos valeurs permet de cadrer nos domaines d'intervention centrés sur l'urbanisme, l'environnement et aussi sur les animations culturelles. Toutes les initiatives de SAVE sont prises en étroite liaison avec les associations membres.

Nos **6 réunions de conseil d'administration** depuis la dernière AG, qui s'était tenue le 30 mai 2014, ont donné lieu à des échanges entre associations mais aussi à l'analyse de dossiers généraux concernant l'ensemble de notre bassin géographique. Les réunions de CA sont toujours précédées par l'envoi de documents préparant les débats. Des comptes rendus précis sont ensuite rédigés afin que l'information soit bien partagée et pour qu'elle soit facilement rediffusable. Chaque association a toujours sa place pour faire connaître ses questions et apporter ses informations et ses propositions en vue de les faire partager par l'assemblée.

**Les bulletins trimestriels de SAVE** (3 dans l'année) diffusées à tous les membres des associations donnent un reflet des débats en conseil d'administration (diffusion de presque 2100 exemplaires à chaque fois). Des retours positifs ont été faits au président.

Les diverses séances des **commissions municipales et départementales** où notre association est présente font l'objet d'un compte rendu (les DSP à Versailles, les circulations douces, les forêts domaniales, les réunions concernant l'évolution des circulations dans le quartier des Chantiers en liaison avec VEI et les associations du quartier, des réunions spécifiques sur la sécurité avec la police nationale).

L'ouverture du site Internet de SAVE conduit par F. Vicariot nous permet de mettre à disposition nos analyses et études. Il s'est enrichi durant toute l'année. Notre URL simple mise en place en juin 2014 a facilité l'accès au site afin de nous faire mieux connaître (save1.fr)

Notre présence au Forum des associations de Versailles en 2014 et le dépliant de présentation de SAVE permettent de mieux faire connaître nos secteurs d'intervention.

**Coté enquêtes publiques**, l'exercice 2014-2015 a été marquée que par **l'enquête publique du CDT Yvelines en janvier et février 2015**. L'association participe aux réunions trimestrielles organisées par l'EPPS qui permettent un échange rapide mais trop superficiel sur les préparatifs de l'OIN Paris Saclay. SAVE a construit des documents pédagogiques pour faire comprendre la philosophie générale du CDT. Un échange de travail avec le Président de VGP sur ce thème a eu lieu fin juin 2014 et a donné lieu à un CR précis sur les attentes et sur les imprécisions du dispositif.

Les éléments rassemblés lors de notre débat en assemblée générale du 30 juin 2014 avec l'intervenant du Conseil Général très impliqué sur les préparatifs du CDT nous a permis de préparer nos travaux de réflexion.

SAVE a pu ainsi présenter des remarques très structurées lors de l'enquête publique. Au titre de l'association les éléments suivants ont été remis aux commissaires :

SAVE a directement produit 7 contributions dans cette enquête. Plusieurs de ses associations membres et des membres de son CA ont également apporté leurs contributions dans 9 textes spécifiques très complémentaires des textes déposés par SAVE. Tous ces éléments sont disponibles intégralement sur le site Internet de SAVE ([www.save1.fr](http://www.save1.fr)) sous la rubrique actualités.

Les contributions de SAVE élaborées en CA de l'association portaient sur :

- \*Le dispositif législatif et réglementaire du CDT
- \*L'analyse de l'étude environnementale (sur ses éléments intéressants et ses oublis majeurs)
- \*L'avis de l'Autorité environnementale (sur ses questions pertinentes et ses oublis)
- \*La réponse du maître d'ouvrage à cet avis (réponse télégraphique de quasi non prise en compte)
- \*L'analyse détaillée du CDT proposé (Ce CDT n'est nullement un contrat, il abonde en vides le plus souvent ouvertement déclarés)
- \*Une synthèse sur le dossier présenté (absence de concertation, pilotage défaillant, nombreux vides)

Ce texte reprenant en annexe le communiqué commun YE- SAVE du 15 mai 2014 sur l'absence de transparence dans les préparatifs de préparation du CDT.

\*enfin dans un septième document SAVE a formalisé 13 propositions.

Parmi les contributions de membres du CA on doit relever une analyse pertinente des questions ouvertes concernant la tangentielle Ouest dont l'arrivée problématique jusqu'à St Cyr reste toujours sans justification suffisante alors qu'une desserte vers Versailles serait plus cohérente.

L'annonce tardive du nouveau **CPER** a fait l'objet d'une analyse destinée à identifier les prévisions d'engagements pour nos territoires.

Les blocages concernant l'équipement en  **fibre optique (FTTH)** de nos communes a fait l'objet d'analyses puis d'alertes vers les responsables locaux avec copies aux responsables nationaux.

**Le dossier du Pôle multimodal des Chantiers** a lui aussi a encore retenu notre attention. Une nouvelle réunion début janvier 2015 a eu lieu en mairie et il en a été fait analyse, critique et propositions. On trouve les éléments écrits sur le site de SAVE. Les études lancées ont été stoppées et manifestement le projet immobilier du PEM étant en retard l'ouverture de la nouvelle gare routière semble reportée au-delà de 2016. Nos questions restent complètement ouvertes. Le dossier va demander de nouvelles relances en direction de la mairie et de l'exploitant Phébus dont les circuits seront impérativement modifiés.

**La manifestation SOLAR** qui s'est déroulée à Versailles sur le site des Mortemets a donné lieu à une analyse entre les membres de SAVE sur les réussites et sur ses échecs de cette manifestation.

**Sur la gare Rive Droite**, la première vague d'améliorations a donné lieu à des réalisations sur l'insistance de nos associations, mais il y aura encore à poursuivre dans une seconde phase en particulier pour les vélos dont les garages sont depuis des années à saturation permanente et de ce fait génèrent un message dissuasif au développement des déplacements en vélos. La sécurisation des piétons est toujours insuffisante alors que nous avons fait des propositions. Les affichages d'informations restent encore insuffisants.

A la suite des élections municipales de 2014, et après nos tentatives d'échanges avec tous les candidats nous nous sommes concentrés sur la  **mise ne place des Conseils de quartiers** dans Versailles. La préparation des élections, puis une tentative d'améliorer les fonctionnements de ces structures ont fait l'objet de propositions en coopération avec d'autres associations de Versailles. Malheureusement nous n'avons pas été très suivis dans nos propositions et après une participation squelettique aux élections les premières réunions n'apportent pas beaucoup de dynamisme à ces structures.

**Les groupes de travail** que nous espérons pouvoir démultiplier les réflexions et les propositions ont quelque mal à se déployer. Les volontaires ne sont pas nombreux il faut dire que beaucoup ont des obligations multiples et qu'il n'est pas toujours simple de trouver des créneaux communs même pour un groupe de trois.

VISION VGP 2020 a poursuivi ses travaux en analysant la structure des dépenses de l'agglomération et leurs variations d'année en année. Les projets multiples d'évolutions des compétences des structures intercommunales ont fait l'objet d'analyse et de réflexions.

SURETE a lancé des réunions avec la police nationale et les projets Voisins vigilants. Des contacts avec les élus ont eu lieu sans encore aboutir.

POLLUTIONS le groupe a réfléchi dans trois directions. Bruits, Vision, Air. Des états des lieux, un recensement des réglementations sont engagés. Un travail sur les affichages est lancé suite à une consultation de la mairie de Versailles sur ce sujet.

PATRIMOINE, n'a pu se lancer faute de volontaires affirmés. Pourtant un sujet qui aurait toute sa place dans les sensibilités de nos associations.

Au titre des relations avec les autres associations et organismes, SAVE tente de consolider ses relations car des organismes qui peuvent lui apporter de la matière utile à ses travaux et réflexions. Le CAUE78, l'IAUI dF, l'INSEE mais aussi l'ONF ouvrent leurs dossiers.

Les évolutions des intercommunalités et d'une manière plus générale des institutions locales et départementale qui sont envisagées vont probablement demander que nos associations travaillent sur les conséquences de ces évolutions.

En final soulignons le développement de notre site Internet qui dispose maintenant d'une adresse simple (save1.fr) et qui s'enrichi progressivement de documents destinés à nos membres et plus largement aux personnes intéressées par nos sujets de travail.

Le site dispose d'un moteur de recherche pour trouver facilement les documents et avec le mécanisme de contact il permet à tous de faire connaître facilement toute remarque, proposition ou critique vers les responsables du site.

## **6-19 Société Historique et Archéologique de Rambouillet et de l'Yveline (SHARY)**

En 2014, la SHARY a proposé à ses membres son programme habituel d'activités : conférence, manifestations, visites, publications, fonds documentaire, accueil aux permanences à son siège, que nous développons ici pour conclure sur les autres activités de la Société au cours de cette dernière année.

### **Conférence :**

Le 22 novembre 2014, Agnès Walch, agrégée et docteur de l'université Paris IV nous parlait de la rivalité de Mme de Maintenon et Mme de Montespan lors de sa brillante conférence sur « Louis XIV et les femmes, une histoire Politique ? ».

Un public très nombreux et attentif assistait à cet événement.

Après la conférence a eu lieu une séance de dédicace.

Le compte-rendu de cette passionnante intervention sera publié dans le bulletin N. 131 de la Shary.

### **Manifestations :**

#### **Visites :**

Deux visites cette année.

-05/04/14 : Fontainebleau

Exceptionnelle et riche visite de ce château occupé pendant plus de 500 ans par les familles régnantes françaises

Le compte rendu de cette journée a été publié dans le bulletin n. 130.

- 18/10/14 : Pontoise

Nous étions reçus par la société historique et archéologique de Pontoise et par son président qui nous offrit une remarquable visite des trésors méconnus de cette ville extrêmement ancienne et possédant un patrimoine conservé depuis plus d'un millénaire.

Le compte rendu de cette journée sera publié dans le bulletin n. 131.

#### **Les Publications :**

Mémoires et Documents – tome 40

-Ce dernier tome, consacré au thème de « l'histoire de l'eau dans les Yvelines » est paru fin 2013.

-Nous avons continué la publication de notre Bulletin qui est le fruit du travail assidu de nombreux membres : auteurs, conseil de rédaction, chargés de la réalisation.

Chaque bulletin représente environ 3 mois de travail de la part du comité de lecture, pour la validation et vérification de l'origine et qualité des textes proposés, mais aussi la mise en page et les corrections

N. parus cette année : N.128/129 (numéro double).n. 130 et n. 131/132 (numéro double) parution février 2014.

Tous ces ouvrages sont remis gratuitement aux adhérents et correspondants de la Shary.

#### **Fonds documentaire et consultations :**

Les consultations par courrier, internet et à l'occasion des permanences restent très nombreuses et nos archivistes répondent systématiquement à tous les courriers et demandes.

Les permanences ont été assurées tous les mercredis et le 1<sup>er</sup> samedi du mois par Mmes Barrault, Gromier et M Barbier.

Nous avons maintenu nos acquisitions d'ouvrages qui sont régulièrement répertoriés dans nos bulletins ainsi que les nombreux dons qui enrichissent notre fonds documentaire.

### **Les autres activités de la SHARY**

-Le 11/10/2014 : Participation de la Shary au colloque de Marly-le-Roi, organisé par la fédération des Sociétés historiques et Archéologiques des Yvelines. Thème : Les Rois de France et les Yvelines.

Deux communications de la Shary : Helga Briantais- Rouyer sur « Louis XVIII et Charles X à Rambouillet et Thomas de Luynes sur « Marie Leszczynska et les Luynes à Dampierre ».

Journée placée sous le patronage du prince Jean, duc de Vendôme et présidée par Eric Mension-Rigau, professeur à Paris IV Sorbonne.

De nombreux membres du bureau et adhérents de la Shary participaient à cette importante manifestation.

Le compte rendu de cette journée est paru dans le bulletin n. 130.

RVE : Pierre Barbier a continué ses enregistrements tous les deux mois sur l'actualité de la Shary. D'autre part, de nouveaux sujets pour l'émission « Rendez-vous avec l'Histoire » ont été enregistrés, notamment sur « Dampierre », par Thomas de Luynes « L'Yvette », par Olivier Lallement, « Les droits de pêche à Guiperreux », par Eric Stubner. » les inondations à Rambouillet », par Pierre Barbier.

RVE repasse en boucle les anciens enregistrements réalisés par les intervenants Shary, le dimanche matin à 8.00 H et le mardi soir à 19.30 H.

La Shary a incité ses adhérents à assister aux conférences de « Rambouillet Ville d'Art et d'Histoire, qui ont eu lieu en 2014 et y a assisté, ainsi qu'aux conférences de la Parr et de Forum pour demain.

La Shary a aussi été présente aux événements suivants :

P. Barbier, chargé des relations avec les fédérations assistait à l'Ago de la Fédération des sociétés historiques des Yvelines ainsi qu'à différentes manifestations communales et régionales, etc.

F. Gromier à l'Ago de la Parr, exposition de l'association des peintres de Cernay.

E. Stubner à l'Ago de l'association des Moulineaux.

-06/09/14 : Forum des Associations, organisé par la ville de Rambouillet

La Shary participait à cette manifestation avec un stand. (S. Barrault, F. Gromier et M. Boursier assuraient la permanence).

Le compte rendu de cette journée est paru dans le bulletin n. 130.

-12/10/14 : Salon des Ecrivains organisé par Arts et lettres – exposition de nos publications sur stand (S. Barrault, F. Gromier et M. Boursier assuraient la permanence.).

Le compte rendu de cette journée est paru dans le bulletin n. 130

-30/11/2014 : Participation au 11<sup>ème</sup> Forum du Livre de Maule

La Shary tenait un stand et exposait ses publications.

Permanence faite par F. Gromier et M. Boursier.

La Shary est aussi représentée par sa vice-présidente H. Hadrot auprès des Archives départementales et la Sarraf.

O. Lallement est quant à lui l'interlocuteur du PNR et de l'association des Peintres de Cernay et des Yvelines environnement.

Nous maintenons enfin nos relations tout au long de l'année avec les associations et personnes morales citées ci-dessus, mais aussi avec l'Académie de Versailles (T. de Luynes), la Médiathèque Florian de Rambouillet, les services culturels et du Patrimoine de Rambouillet, etc...

Nous avons enfin assisté à d'autres nombreuses manifestations locales et régionales: inaugurations, commémorations, conférences.

## **6-20 Syndicat d'Initiative et de Défense du site du Vésinet (SIDSV)**

### **I. Relais dans les activités touristiques en Yvelines**

*« Le Syndicat d'initiative et de Défense du Site du Vésinet (SIDSV), Service d'intérêt public, assume l'information et l'accueil des touristes ... Il contribue, en liaison avec tous les autres SI ... à la mise en valeur des richesses naturelles et monumentales, dont il s'efforce d'assurer la sauvegarde. »*

Membre de l'Union départementale, des fédérations régionale et nationale des offices de tourisme et syndicats d'Initiative. Le Centre d'information et d'accueil du Vésinet (CIAV), service municipal, est le point de contact du Syndicat d'Initiative et le lieu d'exposition des documents de promotion touristique locale, départementale et régionale et de promotion de l'association. Affilié à Yvelines-Tourisme (ex Comité Départemental du Tourisme), le SIDSV participe à des opérations dites « de promotion des territoires » et alimente les pages web d'Yvelines-tourisme où le Vésinet apparaît dans les *Parcs & jardins*.

### **II. Activités d'animation locale**

Le SIDSV prend part à des actions proposées par la municipalité, ponctuelles ou plus ou moins traditionnelles : Journées portes-ouvertes du CIAV en février 2014 ; Fête de la Marguerite en juin ; Journées du Patrimoine en septembre ; Matinée associative, en septembre 2014. Participation à des groupes de travail, comités et autres réunions sur des sujets variés (développement durable, la vie scolaire...)

Il organise aussi, par lui-même, des animations locales : Concours « à la recherche des Trésors du Vésinet » achevé par la distribution des prix en janvier 2014 ; Concours « des balcons fleuris » présenté à l'automne 2014 et qui se déroulera

**Yvelines Environnement** 20 rue Mansart - 78000 Versailles

Tél : 01 39 54 75 80 Fax : 01 39 54 61 66 e-mail : [yvelines.environnement@orange.fr](mailto:yvelines.environnement@orange.fr) 87/90

sur l'exercice 2015 ; Pose de plaques historiques : Quatre nouvelles plaques programmées et mises en chantier au cours de 2014 à poser en 2015 ; Le *vide-grenier des Charmettes* le 18 mai 2014 (16<sup>e</sup> édition). L'opération constitue pour nous une de nos principales sources de financement.

Edition d'un *plan de ville*. Ce plan est disponible gratuitement au CIAV. Une seconde édition est déjà en cours de réalisation (sortie fin de l'année 2015) ; *Lettre d'Information* : annonce de nos actions, les concours, le vide-grenier, notre nouveau logo, le plan de ville, la plantation des chênes, etc. On y explique certaines de nos démarches, pour constituer un réseau associatif, pour participer aux commissions municipales ; on y propose quelques conseils ou recommandations concernant vos jardins, vos clôtures.

### III. La Défense du Site

Toujours en se référant à l'article 1 de ses statuts, le SIDSV a pour but : « ... de veiller au respect des principes, qui ont présidé à la fondation du Vésinet, à la fois dans le texte des règlements et dans l'exécution de ceux-ci ; d'exercer une action constante d'information pour la défense du site du Vésinet, près des habitants, des élus locaux, et de l'Administration. »

**Participation aux instances municipales :** Le Syndicat d'Initiative, association agréée depuis 1993, est associé, depuis plus de quatre-vingts ans, à tous les projets d'urbanisme de la Ville. Il est représenté dans trois commissions municipales (urbanisme & site ; sécurité & circulation ; environnement & développement durable) et dans divers groupes de travail et comités : Comité de suivi de l'AVAP (Aire de mise en valeur de l'Architecture et du Patrimoine) ; Charte de l'Arbre ; Parc Princesse (ZAC) ; Comité *Wood-Cottage* (monument historique) ; Comité exécutif de la *Fondation pour le Vésinet*, créée en 2014, sous l'égide de la Fondation de France).

**Un réseau d'associations :** Au-delà de l'adhésion « statutaire » aux fédérations d'offices de tourisme, le SIDSV est membre de trois fédérations associatives de protection de l'Environnement : Le *CADEB* (comme un des membres fondateurs en 1997) ; *Yvelines Environnement* (depuis 2014), *Patrimoine et Environnement*, grande fédération nationale des associations se rapportant à tous les grands sites du patrimoine de la France. Participation de J.-P. Debeauvais (président) aux *Journées Juridiques du Patrimoine* (organisées par Patrimoine et Environnement) en 2011, 2013 et 2014.

**Aide financière à la plantation de Chênes :** Depuis plus de 20 ans le Syndicat d'Initiative propose une participation aux frais de plantation de chênes (essence emblématique) dans les propriétés du Vésinet, sous certaines conditions : un seul chêne par propriété et 50% maximum du prix d'achat dans une pépinière (dans les limites de l'enveloppe budgétaire affectée à cette action). La plantation est soumise au contrôle d'un agent assermenté, responsable du patrimoine arboré du Vésinet.

## 6-21 Syndicat de Défense des Intérêts de Porchefontaine (SDIP)

### 1/ Commission transports en commun (Rapporteur Serge Perrutel)

Font partie de la commission : André HEREAU (HR), Michel CARRE (MC), Serge PERRUTEL (SP), Jacques SAMANOS (JS)

- **Prolongement du Bus B :** SP indique qu'à la suite de la rencontre avec M. DUSSAC de Phébus le 16 janvier 2015, une délégation du SDIP a été reçue par O. LEBRUN maire de Viroflay le 3 mars. L'objectif était de faire part à celui-ci du souhait, quasiment unanime, des habitants du quartier, de pouvoir accéder aux gares de Viroflay RG et RD par le bus B. Au cours de cet entretien auquel participaient M.CARRE, S. PERRUTEL et J.SAMANOS pour le SDIP et Martine SCHMIT présidente du conseil de quartier et candidate remplaçante aux élections départementales, O. LEBRUN s'est montré réceptif, s'est engagé à plaider cette cause auprès de Phébus et à nous tenir informés des avancées qui en résulteront. Pour suivre ce dossier, un compte rendu mentionnant cet engagement a été envoyé à tous les participants. Une copie a également été remise à tous les membres du CA. SP indique de plus qu'au cours de cet entretien ont également été évoqués, l'impact du projet des 5 îlots sur le quartier de Porchefontaine et la réhabilitation de la rue de la sablière. Ces points sont rapportés dans le compte rendu du 4 mars 2015.
- **Gare RER/SNCF de Porchefontaine.** JS rappelle que le problème de l'accessibilité aux quais pour les personnes à mobilité réduite reste entier et qu'il faudra, avec ou sans l'aide du conseil du quartier, relancer la SNCF pour qu'un ascenseur soit installé.

### **Un courrier sera envoyé à la SNCF pour demander un ascenseur**

### 2/ Commission urbanisme (Rapporteur J. Samanos)

Font partie de la commission : Martine ETIEVANT (ME), Michel CARRE (MC), Jacques SAMANOS (JS) et Yannick SCHIFRES (YS)

Une réunion sera organisée d'ici le prochain conseil pour définir un programme d'action mais d'ores et déjà, deux sujets sont à l'ordre du jour :

**L'enfouissement des réseaux aériens :** les engagements dans ce domaine, pris lors de la campagne électorale par la liste maintenant élue, sont plutôt rassurants. Pour 2015, est prévu l'enfouissement des lignes

- dans la rue Lamartine, tronçon entre la rue Albert Sarraut et la rue Yves le Coz où les travaux sont déjà bien avancés et
- dans la rue Yves le Coz, au premier semestre, la partie haute située entre la rue du Pont Colbert et le pont de chemin de fer puis au second semestre le tronçon entre le pont de chemin de fer et la rue Coste.

Avec ces travaux, la totalité des lignes de la rue Yves le Coz seront enfouies cette année.

**La commission devra rester très vigilante sur le respect des engagements pris lors de la campagne électorale**

La révision du règlement local de publicité (RLP) : JS rappelle que le règlement local de publicité de Versailles (RLP) est mis en révision depuis le 21 novembre 2014 par délibération du Conseil Municipal du 20 novembre 2014 et que la concertation publique a commencé, **période pendant laquelle** il est donné au public la possibilité de déposer ses observations sur cette procédure de révision :

- soit par le biais du site internet de la Ville via l'adresse suivante : [revisionrlp.concertation@versailles.fr](mailto:revisionrlp.concertation@versailles.fr)
- soit en écrivant directement au maire à l'adresse suivante

Monsieur le Maire  
Hôtel de Ville - service de l'urbanisme/concertation RLP  
4 avenue de Paris  
78000 Versailles

Au terme de cette période, un projet de règlement sera arrêté par le conseil municipal et fera l'objet d'une enquête publique.

Dans ce cadre, un courrier à entête du SDIP, assorti d'un reportage photos a été envoyé au maire le 12 mars 2015. Il attire l'attention sur la pollution visuelle provoqué par les énormes panneaux publicitaires placés à plusieurs endroits du quartier et demande que le nouveau RLP permette d'éviter cette pollution en respectant trois critères de qualité :

Sur le fond, le contenu des publicités

Sur la forme, la nature, la qualité esthétique et la taille des panneaux

Les lieux d'implantation, le nombre de panneaux et leur insertion dans l'environnement.

JS signale enfin, qu'à titre personnel, il a envoyé ses propositions par E-mail à l'adresse indiquée.

**Tous les membres du CA sont invités à participer à la concertation publique.**

**3/ Commission circulation**

Font partie de la commission, Jean-Paul AMEILHAUD (JPA), Françoise BARTHES (FB). Fabrice RUELLE(FR) est sollicité mais réserve sa réponse dans l'attente d'une vue plus globale sur l'ensemble des commissions.

Dans l'attente d'un programme plus précis de la commission, JPA rappelle que les actions porteront sur :

- les problèmes de sécurité routière à la sortie de la gare RER,
- la réhabilitation de la rue de la sablière, projet qui semble compromis jusqu'à la construction de l'équipement public dédié à l'évènementiel par la commune de Viroflay à moins qu'il soit possible, d'ici là, d'utiliser la réserve parlementaire de Valérie Pécresse comme elle l'avait proposé lors de l'entrevue avec elle de juin 2012,
- le projet de piste cyclable : lui aussi partiellement remis en cause à la suite de la construction de vestiaires à l'emplacement du stade où devait passer la piste. Le passage en zone 30 de la rue Coste promise par la liste élue reste à l'ordre du jour.

Les problèmes de vitesse excessive dans le quartier.

FR propose également de s'intéresser à la circulation dans le haut de la rue Rémont près de la jonction avec l'A86, sujet sur lequel il a des idées à proposer.

**4/ Commission nuisances**

**Bruit du train :** Il s'agit d'un problème majeur pour les riverains du quartier. Emmanuel de ROMEMONT (ER) rappelle qu'une enquête avait été réalisée il y a quelques années par le conseil de quartier dont les résultats avaient été présentés par Pierre ARNAUD et Christian REY-REYNAUD lors du Conseil d'administration du 4 avril 2011. Depuis la situation n'a pas réellement évolué ; la SNCF annonce l'arrivée de nouvelles machines moins bruyantes. ER considère que les coupes claires effectuées sur les remblais ont même aggravé le problème.

Ayant montré, lors de l'AG, qu'il était motivé par ce sujet, Pierre CHAMBELLANT sera sollicité pour faire partie de la commission.

**ER enverra, par E-mail, aux membres du CA, ses propositions.**

**Survol du quartier par les hélicoptères :** Michel CARRE signale que, en infraction avec la législation, un super frelon a encore survolé le quartier ces jours derniers.

**Un courrier sera envoyé au colonel de la base de Villacoublay pour qu'il nous désigne un interlocuteur à qui s'adresser.**

**Pollution de l'air** : Compte tenu des alertes répétées à la pollution par les particules fines à Paris, SP propose que, faute de trouver des solutions pour réduire la pollution de l'air, des informations soient données en temps réel sur l'état de l'air par des panneaux municipaux avec les recommandations à suivre. Pour avoir plus de poids, il serait souhaitable que SAVE appuie de cette demande.

**Un courrier sera envoyé au maire et à Mme ORDAS maire adjoint chargé de l'environnement.**

#### **5/ Commission zone verte**

Serge PERRUTEL a toujours du mal à faire aboutir son projet de sensibilisation des élèves du quartier à la forêt.

#### **6/ Autres commissions**

Serge Perrutel suggère que soit créée une commission chargée des réseaux de communication et plus particulièrement de l'installation de la fibre optique.

Philippe Silvestre annonce qu'il n'a pas pu avancer sur la création du site internet depuis l'assemblée générale.

Informations sur le conseil de quartier (*Rapporteur Michel Carré*)

Hommage à Pierre Bequet : la proposition du SDIP de donner le nom de Pierre Bequet au jardin du Square Lamôme a été votée au conseil de quartier.

Le conseil de quartier enverra un courrier au conseil municipal qui devra voter la motion avant d'installer la plaque.

Commissions : MC est membre de la commission transport et de la commission environnement du conseil de quartier. Il propose de reprendre contact avec M. DUSSAC de Phébus, de la part du conseil de quartier, pour relayer la demande de prolongement de la ligne de bus B jusqu'aux gares de VIROFLAY RD et RG.

Pour ce qui concerne le bruit, il fait remarquer que les membres de la commission environnement sont plus motivés par le bruit du train que par celui des hélicoptères. MC informe également que SEVESC, le fournisseur d'eau de Versailles projette d'adoucir l'eau par un procédé de décarbonatation : les travaux débiteront en 2015 pour une mise en service en 2017.